

LA SOURCE

Bulletin de l'Association des familles Soucy inc.

Avril 2006

Volume VI - Numéro 1



PRIURÉ SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS, LE MARAIS, PARIS

**ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY INC.
C.P. 10090, SUCCURSALE SAINTE-FOY
QUÉBEC (QUÉBEC)
G1V 4C6**

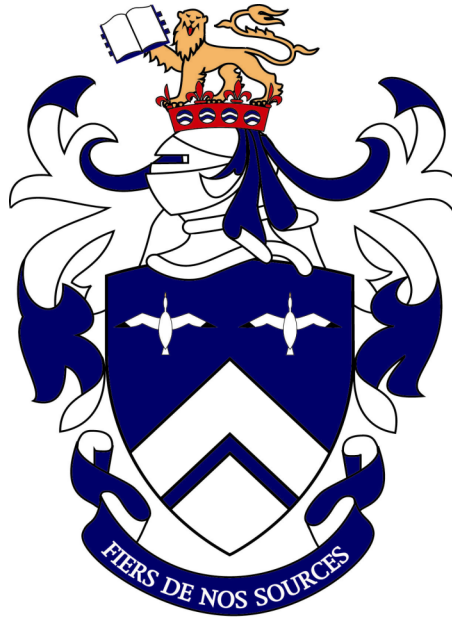
INFORMATIONS GÉNÉRALES

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
Informations générales	2
Mot du président	3-4
Nouvelles brèves	5-9
Mission 2005 en France Voyage au pays des ancêtres	10-21
Mission 2005 en France Voyage virtuel au pays des ancêtres	22
Nos ancêtres en France André Des Sossiz, l'ancêtre de nos ancêtres	23-24
Histoire des Soucy du Bessin Tenement de Jean Soucy au terroir de Maisons—26 décembre 1663	25-33
Généalogie des Soucy de Normandie Complément à la descendance de Nicolas Michel Soucy parue dans La Source en 2005	34
Histoire des Soucy du Bas-St-Laurent • Prisque Soucy, pionnier de l'Isle Verte • L'aventure des deux frères Prisque et François-Germain Soucy à Trois-Pistoles	35-39 40
Histoire des Soucy de Lotbinière	41-53
Histoire des Soucy de la Matapédia Les octrois gratuits de terre aux familles de 12 enfants	54-58
Généalogie de la famille Soucy La fiche de famille de Pierre Soucy et de Marie Jeanne Michaud	59-61
Les Soucy en Amérique du Sud Sr Gaétane Soucy, une des nôtres dans la brousse	62-67
Nos familles d'autrefois Les descendants de Achille Soucy et de Émilie Deschênes de St-Alexandre de Kamouraska	68-69
Nos familles d'aujourd'hui Les descendants de Joseph Damase Soucy et de Céleste Laforest de St-Alexandre de Kamouraska	70-71
Le nom Soucy dans la toponymie du Québec Le lac Soucy à la mémoire de Jos. Raoul Soucy	72
Les Soucy dans les arts Karina Soucy, cinéaste	73
Les Soucy dans les sports Pascal Soucy-Un Soucy au sommet du Mont Me Kinley le 2 juin 2005 à 18h05	74
Assemblée annuelle -Lévis 2005	75
Autres temps...autres mœurs François Soussy et Jean-Baptiste Bossé: Arbitrage d'une compensation pour coups et blessures	76-77
In Memoriam	78
Les mots croisés sans Soucy	79
Dos «La dernière pièce du casse-tête» Oeuvre de Claude Soucy, illustrateur	80

PAGE COUVERTURE

Le Prieuré Saint-Martin-des-Champs d'architecture médiévale est situé sur la rue Saint-Martin, l'une des plus vieilles rues de Paris dans le quartier du Marais qui a vu naître Jeanne Savonnet. Le monastère est attesté depuis le VIII^e siècle.

Photo: Alain L. Soucy



NOS ARMOIRIES

LES ARMES

D'argent, mantelé d'azur, chargé d'un filet du même posé en chevron; en chef, deux oies blanches migrantes, les ailes appointées de sable.

LE CIMIER

Un léopard d'or lampassé de gueules tenant de sa patte dextre un livre d'argent rehaussé d'azur issant d'une couronne fleurdéliée de gueules chargée de quatre sources d'azur et d'argent.

LA DEVISE

Fiers de nos sources

EMBLÈME FLORAL

Le souci

(*Calendula officinalis*)

EMBLÈME AVIAIRE

Grande Oie des neiges

(*Anser caerulescens atlanticus*)

SAINT PATRON

Jean-Baptiste Soucy,

Saint martyr de la révolution française

Béatifié le 1^{er} octobre 1995

POUR NOUS REJOINDRE

ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY INC

Case postale 10090, Succursale Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4C6

COURRIEL

alain.soucy@videotron.ca

SITE WEB DE L'AFS

<http://www.genealogie.org/famille/Soucy>

GROUPE DE DISCUSSION DE L'AFS

<http://fr.groups.yahoo.com/group/soucy/>

SITE WEB DE LA F.F.S.Q.

<http://www.ffsq.qc.ca>

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Alain L. Soucy
984, Achille-Fortier
Boucherville (Québec)
J4B 8G7
Tél.: (450) 655-2717
alain.soucy@videotron.ca

Trésorier

Jules Soucy,
8245 boul. St-Laurent
1203. Brossard (Qc)
J4X 2A6
Tél.: (450) 923-8381
jules.soucy@sympatico.ca

Administrateur

Normand Soucy
592, Bois-Franc
St-Apollinaire (Québec)
G0S 2E0
Tél : (418) 881-3699
nsoucy@piscinessoucy.qc.ca

Administratrice

Dorice Soucy
114, Place Hébert
St-Lambert-de-Lauzon (Qc)
G0S 2W0
Tél : (418) 889-0282
doris.soucy@cogocable.ca

Administratrice

Francine Soucy
6071, Gounod
Lévis (Québec)
G6V 9T6
Tél : (418) 835-9878
francine.soucy@desjardins.com

Vice-Présidente

Monique Soucy-Roberge
1155 avenue Turnbull,
Québec, (Québec)
G1R 5G3
Tél.: 418-522-3170
m.roberge@globetrotter.net

Secrétaire d'assemblée

Achille Soucy
325, 1035 Belvédère
Québec, (Québec)
G1S 3G4
Tél.: (418) 683-6339
achille.Soucy@sympatico.ca

Secrétaire de direction

François Régis Soucy
25 Montée Levert,
Ripon (Québec)
J0V 1V0
Tél. : (819) 428-1881
francoisregissoucy@tlb.sympatico.ca

Administrateur

Bertrand Soucy
C.P.457
St-Pascal, (Québec)
G0L 3Y0
Tél: (418) 492.2310
feuillagequebec@bellnet.ca

Collaboration spéciale

- Nicole Soucy (Québec)
Comité des activités sociales
soucynicole@videotron.ca
- Rhéaume Soucy (Ottawa)
Salons des familles-souches
rhcca@sympatico.ca

LA SOURCE

Comité de rédaction

Alain L. Soucy
Monique Soucy-Roberge
Achille Soucy
François-Régis Soucy

Collaboration spéciale

Christian Lecomte
Gaétane Soucy
Pascale Soucy
Bianca Soucy
Pascal Soucy
Karina Soucy
Bernard Soucy
Bertrand Soucy

Édition & Infographie

Alain L. Soucy
alain.soucy@videotron.ca

Impression & expédition

La Fédération des familles
souches du Québec

Recherches généalogiques Archives du Québec

Alain L. Soucy
Monique Soucy-Roberge
Jean-François Soucy
François-Régis Soucy
Marcel Vallée

Recherches généalogiques Archives de Normandie

Bernadette Victor
Philippe Gras
Pierre Canal
Jean-Louis Ribot

PUBLICATION

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de l'auteur et ils ne peuvent être reproduits sans leur autorisation.

MOT DU PRÉSIDENT

ASSEMBLÉE ANNUELLE
LÉVIS, LE 6 AOÛT 2005

RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'année 2005 marque le cinquième anniversaire de fondation de l'Association des familles Soucy. Parti de rien le 24 février 2000, si ce n'est d'une charte nous accordant le droit d'association, nous nous sommes donnés pour mission de redécouvrir l'histoire de notre famille et de la faire connaître à tous ceux qui se passionnent pour l'origine des familles québécoises et à leur contribution à l'essor des régions. Nous partions de loin, les historiens nous avaient trouvé une niche en Picardie dans le nord de la France et pour le reste, la famille Soucy n'avait rien fait qui vaille une mention dans les livres d'histoire sinon une brève histoire inventée de toute pièce pour en finir avec l'histoire d'une famille apparemment sans histoire.

Nous sommes donc partis de très loin avec une histoire non pas à inventer mais à redécouvrir dans nos archives, non pas à conter comme une histoire imaginaire mais à raconter sur la base des faits authentiques et vérifiables pour lui redonner ses lettres de noblesse et reprendre notre place laissée vacante dans le concert des grandes familles fondatrices du Québec, du Canada et voire même de l'Amérique et de la France.

À l'occasion de notre cinquième anniversaire, nous nous sommes donnés pour mission de retourner sur les traces de nos ancêtres à Paris, en Normandie et dans la vallée de la Loire.

Nous nous sommes aussi donnés pour défi d'établir les premiers contacts avec des familles Soucy habitant dans les départements de l'Eure, de la Seine-Maritime et du Calvados.

Notre tournée a débuté dans le quartier du Marais à Paris où est née Jeanne Savonnet au milieu du XVII^e siècle. Nous avons exploré le quartier du Marais en arpentant les vieilles rues et les ruelles du Moyen-Âge. Nous avons visité les vieilles églises ainsi que les vestiges de l'ancien Temple des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui dominait le quartier du Marais au temps où Jeanne en parcourait les rues et les ruelles. Nous nous sommes même permis une recherche généalogique aux Archives de la ville de Paris. Nos recherches sur les microfilms de naissances, mariages et décès conservés aux Archives de Paris nous ont laissé à penser que nous ne pourrions probablement pas remonter notre lignée maternelle au-delà de la frontière connue de la fin du XVI^e siècle et ce, en raison de la destruction des archives survenue lors des événements de la Commune. Nous avons néanmoins rencontré la directrice générale de l'Association Française de Généalogie (AFG), madame Françoise Poincaré, qui nous a fait un si bon accueil qu'elle nous a conduit à travers les vieilles rues pour une découverte du Marais du Moyen-Âge. Nous avons inscrit l'AFS à titre de membre en règle de l'AFG et nous comptons publier un article dans « La France généalogique », l'organe officiel de l'AFG pour orienter les chercheurs français sur la piste des ancêtres de Jeanne Savonnet et qui sait, de Jean Soucy.



Alain L. Soucy, président de l'AFS

Par la suite, nous avons quitté Paris en direction de la Normandie pour visiter les régions patrimoniales de nos ancêtres Soucy. Nous avons visité les sites patrimoniaux dans le pays de Braye, dans le pays de Caux, dans le pays du Bessin et dans le Bocage virois. Dans chacun de ces terroirs, nous avons pris contact avec des Soucy qui nous ont fait un accueil chaleureux dans leur famille. Les Soucy de Normandie étaient visiblement heureux de découvrir leurs cousins du Canada.

Nous avons ensuite poursuivi notre périple dans la Mayenne et dans la Sarthe qui formaient anciennement la province du Maine au temps où un groupe distinct de Soucy habitait ces contrées. C'est à Ruillé-le-Gravelais dans la Mayenne que nous avons retrouvé le lieu de sépulture du curé Louis Michel Soucy, fils de Nicolas Michel Soucy et de Jacqueline Xainte, décédé le 19 novembre 1833. Nous sommes parvenus in extremis à reconstituer dans son entier l'épithaphe sur la pierre tombale placée à l'extrémité de la grande allée du cimetière.

MOT DU PRÉSIDENT

Par ailleurs, c'est en février 2005 que l'AFS a commencé sa vie publique en participant au Salon des Familles-Souches de Sainte-Foy. L'AFS, pour une première expérience, faisait belle figure dans un kiosque bien décoré aux couleurs de nos armoires. Il convient ici de souligner la participation dévouée et généreuse de François-Régis et de Rhéaume Soucy, venus d'aussi loin que Gatineau et Ottawa, dans l'organisation et la supervision continue du kiosque sur la période de quatre jours qu'a duré l'événement. François-Régis et Rhéaume ont parcouru près de 1 000 kilomètres pour venir représenter l'AFS à Québec et ils ont assumé eux-mêmes les frais de gîte et de couvert. Force est de constater que nos bénévoles prennent à cœur la mission de l'AFS.

Fort du succès de ce salon qui a remporté des revenus de 1 000\$ et qui a permis de faire connaître l'Association à plusieurs Soucy de passage à Québec, je me suis associé au comité organisateur du premier salon des familles-souches de la région de Montréal qui doit se tenir à Laval en octobre 2006. En parallèle François-Régis Soucy prenait la présidence du comité organisateur d'un autre salon qui se tiendra à Gatineau en octobre 2005.

Nous avons également songé à participer aux Fêtes de la Nouvelle-France. Ces fêtes s'échelonnent sur une période de cinq (5) jours et exigent par conséquent plus de bénévoles et la présence continue d'un « cadre » de l'Association pour assurer la supervision et la coordination des bénévoles ainsi que la protection des argents et des biens de toutes sortes de l'AFS.

Ces fêtes exigeaient une supervision continue en raison du nombre de visiteurs et de la rotation des bénévoles qui pour la plupart n'étaient pas membres de l'Association. La participation à ces fêtes est aussi plus coûteuse pour les bénévoles qui, pour l'occasion, venaient tous de l'extérieur de Québec et qui devaient non seulement être costumés mais aussi se loger à Québec au plus fort de la saison touristique. Nous sommes parvenus à mobiliser quelques bénévoles pour tenir le kiosque, tous de l'extérieur de Québec, mais pas une seule personne pour assurer la supervision directe sur site des volontaires. Dans ces conditions, l'AFS a dû déclarer forfait auprès de la FFSQ pour tenir un kiosque aux Fêtes de la Nouvelle-France. Il faut dire que la FFSQ songe aussi à se retirer de ces Fêtes.

L'AFS demeure une société sans but lucratif qui aura toujours besoin de bénévoles pour réaliser sa mission. Et c'est à chacun de nous de se sentir concerné par les besoins de notre association. On ne peut pas toujours compter sur l'aide de personnes étrangères à l'association pour réaliser nos projets à nous. Aussi, les membres de votre conseil d'administration vous demandent de prendre en considération les sollicitations qui vous sont faites très occasionnellement par courrier électronique ou via notre groupe de discussions à l'effet de soutenir votre association dans des activités particulières qui requièrent votre aide. Ce n'est qu'à ce prix de petits services rendus volontairement par nos membres que nous pourrions figurer dans les salons de généalogie et réaliser des activités sociales.

Alain L. Soucy, président



L'ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY APRÈS CINQ (5) ANS

Voilà déjà cinq (5) ans que l'Association des familles Soucy a été fondée. Rappelons que l'AFS a été enregistrée par Lettres Patentes auprès du Gouvernement du Québec, le 24 février 2000 et que son assemblée de fondation a été tenue à La Pocatière, le 4 juin 2000. Depuis sa fondation, plus de 175 personnes sont devenues membres parmi lesquelles l'association compte quinze (15) membres à vie, trois (3) membres bienfaiteurs et un membre honoraire.

Pour les amateurs de chiffres, mentionnons que plus de 1 400 bulletins ont été imprimés. Par ailleurs, plus de 9 000 personnes ont visité notre site web et près de 350 messages ont été enregistrés sur notre forum d'échanges d'informations généalogiques sans compter les milliers de courriers échangés à chaque année aux fins de la recherche. Pour les amateurs de statistiques, ajoutons que 21,2% de nos membres ont moins de 50 ans, 39,1% ont entre 50 et 64 ans, 28,5% ont entre 65 et 74 ans et 11,3% ont 75 ans et plus. En somme, 60% des membres ont moins de 65 ans alors que les autres (40%) possèdent les gènes pour nous lire encore bien longtemps.

NOUVELLES BRÈVES

L'AFS ÉTAIT PRÉSENTE AU SALON
DES FAMILLES-SOUCHES DE GATINEAU
LES 21, 22 ET 23 OCTOBRE 2005

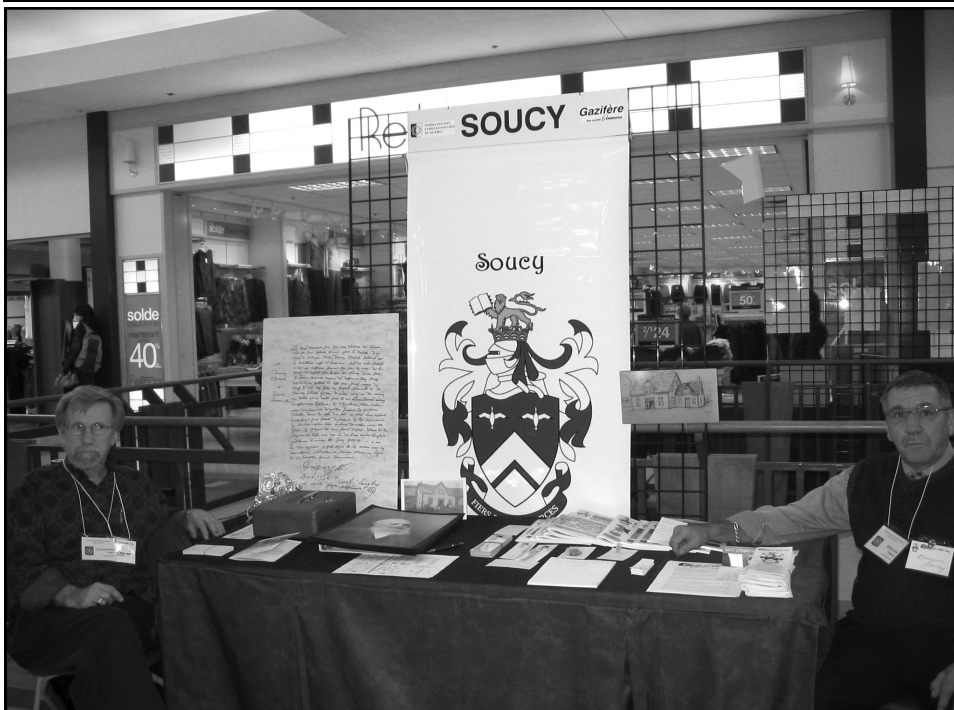
Le 4^e Salon des familles souches a eu lieu aux Galeries de Hull de Gatineau les 21, 22 et 23 octobre dernier. Mon frère Rhéaume et moi, avec la présence occasionnelle de Suzanne, mon épouse, avons tenu le fort pendant les trois jours. Alain est venu se joindre à nous depuis Boucherville pour la journée du samedi.

La région de l'Outaouais ne regorge pas de Soucy. On dénombre dans l'annuaire téléphonique de la grande région de Gatineau et Ottawa environ 140 inscriptions de Soucy (incluant les Souci, Soucie et Soucis) et plus d'une quarantaine d'inscriptions dans celui des vallées de La Lièvre et de La Petite-Nation. Compte tenu de ce facteur, le bilan financier de ce salon est donc peu lucratif mais on a noté comme dans tous les salons, une participation positive, des rencontres intéressantes, des liens avec d'autres associations, bref, une fin de semaine privilégiée pour l'AFS et ses membres participants. Nous avons fait la vente de plusieurs bulletins et articles promotionnels... Il faut parfois payer quelques dollars pour rendre l'AFS plus visible et en contact grandissant avec les Soucy et, possiblement, de futurs membres...

Une visite remarquable fut sans aucun doute celle de Lucie Larochelle, petite fille du sculpteur Cléophas Soucy à qui nous consacrerons quelques pages du bulletin dans l'édition de 2007. Cléophas est le frère de Elzéar (Voir bulletin de 2002, pages 38 à 42, article signé de la main de Monique Soucy-Roberge). Le 4^e Salon de la FFSQ revêtait également une dimension particulière puisque je présidais le Comité organisateur local de la fédération. Je rêvais déjà depuis quelques années d'un kiosque de l'AFS aux Galeries de Hull... J'ai réalisé mon rêve mais pour se faire j'ai dû participer à l'organisation de tout le salon. Rhéaume faisait également partie du comité.

François-Régis Soucy

SALON DES FAMILLES-SOUCHES DE GATINEAU
Gatineau, les 21, 22 et 23 octobre 2005



RODOLPHE SOUCY SCULPTEUR

Rodolphe Soucy fait de la sculpture depuis 4 ans avec un talent indéniable. Il travaille presque toujours en ronde bosse; des formes simples et plaisantes, des personnages, des animaux et notamment des oiseaux. Comme il se plaît à le dire, «*Je ne suis pas toujours fidèle à l'anatomie, mais je m'en "Soucy" guère, c'est mon hobby et j'ai du plaisir à le faire*».

La sculpture des armoiries a été assez difficile à réaliser en raison de sa petite dimension et des détails du cimier. C'est un haut relief sculpté dans le bois de tilleul du Québec. Chaque élément, c'est-à-dire le cimier, les lambrequins, l'écu, les oies et la bannière a été découpé, sculpté et assemblé sur un écusson de noyer. L'écusson mesure 24 cm x 17 cm x 2 cm. Les armoiries dont l'épaisseur varie dans chaque élément mesure 17 cm x 12.5 cm. Les lettres de la devise ont été brûlées au laser.



AUTO PORTRAIT
ET ARMOIRIES DE L'AFS.
SCULPTURES SUR BOIS
RÉALISÉES PAR
RODOLPHE SOUCY



NOUVELLES BRÈVES

**L'AFS ÉTAIT PRÉSENTE AU SALON
DES FAMILLES-SOUCHES DE QUÉBEC
LES 24, 25 ET 26 FÉVRIER 2006**

L'AFS était à nouveau au rendez-vous au salon des familles-souches de Québec les 24, 25 et 26 février 2006. Ce salon organisé par la Fédération des Familles-souches du Québec regroupait dans le mail central de Place Laurier 77 exposants dont 63 associations de familles.

Le salon de Québec offre une opportunité unique pour les gens de la grande région de la capitale nationale et les nombreux visiteurs venus d'autres régions de découvrir l'AFS et d'explorer les origines de leur famille. Nous avons accueilli au kiosque des Soucy venus du Bas-Saint-Laurent et d'aussi loin que Nouvelle en Gaspésie. Visiblement, les Soucy étaient heureux de réaliser que le nom de leur famille faisait belle figure au milieu de ce rassemblement de grandes familles présentes au salon.

Cette année, nous avons exposé des photos de nos ancêtres du XIX^e siècle, tant hommes que femmes, et la prestance des uns et la grâce des autres n'ont pas manqué d'attirer les passants à notre kiosque. Et quel bonheur pour certains de découvrir une photo inédite d'un ancêtre ! C'est ainsi que Mme Thérèse Emma Soucy (ci-contre) eut le plaisir de découvrir la photo de ses grands-parents Wilfrid Soucy et Amanda Fournier au lendemain de leurs noces qui ont été célébrées à St-Patrice de Rivière-du-Loup, le 27 août 1900. Mme Soucy nous a fait part que son grand-père avait été tué par la foudre à l'âge de 26 ans alors qu'il vaquait aux champs peu de temps après son mariage. Mme Soucy et sa fille Marlène Richard devaient ensuite découvrir, oh surprise !, la photo de leur ancêtre Michel Soucy dit le Père Michon (1794-1896). Voilà des gens qui sont partis heureux.

SALON DES FAMILLES-SOUCHES DE QUÉBEC
Québec, les 24, 25 et 26 février 2006



NOS PRINCIPAUX BÉNÉVOLES AU SALON DES FAMILLES-SOUCHES DE QUÉBEC
(PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES PRÉNOMS)

ALAIN L. SOUCY DE BOUCHERVILLE (ORGANISATEUR), BERTRAND SOUCY DE SAINT-PASCAL, FRANCINE SOUCY DE LÉVIS, FRANÇOIS-RÉGIS SOUCY ET SON ÉPOUSE DE GATINEAU, JULES SOUCY ET SON ÉPOUSE DE BROSSARD, NICOLE SOUCY DE QUÉBEC ET NORMAND SOUCY DE SAINT-APOLLINAIRE.



DES VISITEURS HEUREUX AU KIOSQUE DE LA FAMILLE SOUCY

BERNARD SOUCY, FIDÈLE SUPPORTEUR DE L'AFS ET NEVEU DU PROSPECTEUR JOSEPH RAOUL SOUCY (LA SOURCE 2005) ET THÉRÈSE EMMA SOUCY, DE LA LIGNÉE DE MICHEL SOUCY DIT LE PÈRE MICHON (LA SOURCE 2002), VISIBLEMENT HEUREUX DE LEUR VISITE ET DE LEURS DÉCOUVERTES AU KIOSQUE DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY...

NOUVELLES BRÈVES

Le salon de Québec aura également été l'occasion de rencontrer des Soucy de la génération montante avec des talents dans le domaine des arts. C'est le cas de Lise Soucy de Rimouski qui s'adonne à la peinture et à la photographie, et de Claude Soucy de Sainte-Foy qui excelle dans le dessin d'illustration. Ces rencontres m'ont inspiré de consacrer la page couleur de l'endos de notre bulletin à nos jeunes talents pour les faire connaître à nos lecteurs. Sur une note plus triste, nous avons reçu la visite de jeunes filles de Les Hauteurs-de-Rimouski qui nous ont appris le décès de Jean-Baptiste Soucy survenu au cours de l'année 2005 alors même que nous venions de rédiger une notice biographique de ce centenaire dans l'édition d'avril 2005.

Les salons des familles-souches sont aussi l'occasion d'apprendre des histoires de famille de nos membres et parfois même d'étrangers. C'est ainsi que M. Victorien Lamarre nous a remis un dossier faisant mention d'une de nos pionnières, Angèle Soucy (1842-1928) laquelle, devenue veuve d'Adolphe Gagnon en 1889 et poursuivant l'œuvre de son mari sur la ferme orthogonale de Saint-Fabien de Rimouski, a obtenu en 1892, un diplôme de très grand mérite agricole et une médaille d'argent. À suivre.

Alain L. Soucy

**L'AFS SERA PRÉSENTE AU SALON
DES FAMILLES-SOUCHES DE LAVAL
LES 13, 14 ET 15 OCTOBRE 2006**

L'automne prochain, l'AFS sera présente au Salon des familles-souches qui se tiendra dans le cour centrale du Carrefour Laval les 13, 14 et 15 octobre 2006. Ce premier grand salon permanent des familles-souches dans la région de Montréal se tiendra sur le thème «*Le Carrefour des générations*». Nous vous invitons à venir nous rencontrer nombreux.

SALON DES FAMILLES-SOUCHES DE PLACE LAURIER
Québec, les 24, 25 et 26 février 2006



Photo:Alain L. Soucy



Photo:Normand Soucy



Photo:Alain L. Soucy



Photo:Alain L. Soucy



Photo:Alain L. Soucy

NOUVELLES BRÈVES

BIANCA ET PASCAL SOUCY SUR LE CHEMIN DE COMPOSTELLE

Après six mois de préparation matérielle, physique et mentale, nous quittons le Québec, le 30 juin 2005, pour l'Espagne. Notre goût commun pour les voyages, notre désir de relever des défis physiques et celui de prendre le temps de vivre et de réfléchir nous ont fait choisir le chemin de Compostelle comme destination. À la suite de diverses lectures, de plusieurs recherches sur Internet et de notre participation à une journée de formation organisée par l'Association québécoise des pèlerins et amis du chemin de St-Jacques, nous savions qu'une aventure extraordinaire nous attendait. Nous n'avons pas été déçus.

C'est avec, comme seul bagage, un sac à dos que nous avons parcouru les 1 000 kilomètres qui séparent St-Jean-Pied-de-Port de Santiago (St-Jacques-de-Compostelle). Nos 37 jours de marche nous ont permis de rencontrer des personnes de toutes nationalités et de tous les âges. Français, Italiens, Américains, Québécois, Irlandais, Espagnol, Portuguais, Allemands et bien d'autres ont partagé notre chemin. Que d'échanges enrichissants nous avons pu entretenir (même si la barrière de la langue nous a fait vivre des moments cocasses) !

Les nombreuses bornes, les flèches jaunes et les représentations de coquilles St-Jacques nous indiquaient le chemin à suivre. Tout au long du parcours, on retrouvait de nombreuses auberges réservées aux pèlerins et tenues, la plupart du temps, par des



Pascale et Bianca Soucy, deux enseignantes de Rivière-du-Loup exhibent fièrement le passeport qu'elles devaient faire tamponner à chaque étape du pèlerinage sur le Sentier de Compostelle
(Photo Le Saint-Laurent Portage Gilles LeBel)

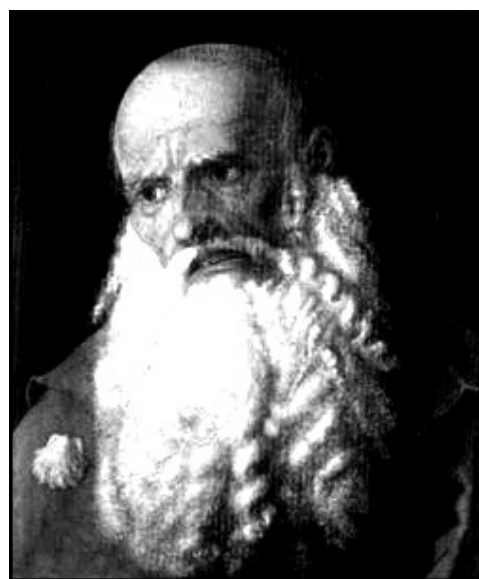
hospitaliers bénévoles ayant déjà parcouru le *camino*. Une *crédencial* (passeport pour les pèlerins) nous permettait de dormir dans ces auberges pour quelques dollars seulement.

C'est à travers montagnes, plaines vignes, forêts d'eucalyptus, villes, villages, hameaux, champs de blé et de maïs que nous avons eu la chance de marcher. Chaque jour nous réservait des paysages magnifiques et des odeurs particulières qui resteront gravés dans nos mémoires longtemps.

Au terme de ce pèlerinage, nous avons reçu, comme tous les autres pèlerins, la Compostella (certificat attestant que le chemin a été parcouru) et nous avons assisté à la traditionnelle messe des pèlerins qui se déroule dans la cathédrale de Santiago

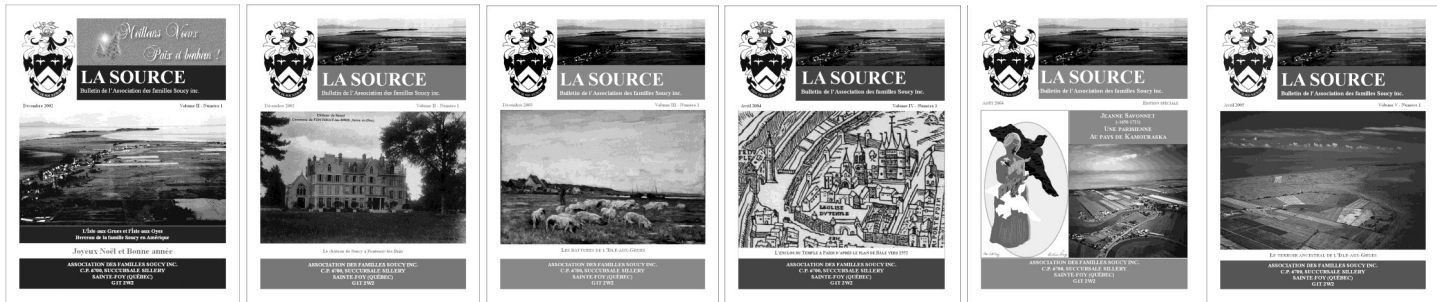
où se trouve la relique de l'apôtre St-Jacques le Majeur. C'est donc grandes, épanouies, satisfaites et rêveuses d'y retourner un jour que nous sommes revenues de cet été inoubliable.

Pascale et Bianca Soucy
Rivière-du-Loup (Québec)
Décembre 2005



Saint-Jacques le Majeur

NOUVELLES BRÈVES



LE CHEMIN DE NOS VIES PAR BERTRAND SOUCY

Pendant un an et demi, le fleuriste s'est fait généalogiste. Il a fouillé les archives nationales, les répertoires de naissances, de mariages et de sépultures mais aussi les archives familiales. Il a même rejoint des gens aux Etats-Unis. Il a obtenu la collaboration de l'Association des familles Soucy, de la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Pascal, du Centre d'archives du Collège Sainte-Anne et du bureau de la publicité et des droits du Kamouraska. Le volume de 300 pages n'est pas qu'une suite de noms et de dates. Il est illustré de plusieurs photos, émaillé de plusieurs textes d'auteurs tels: Victor Hugo, Khalil Gibran, Rudyard Kipling et enrichi d'anecdotes parfois drôles et d'autres fois très touchantes. On y retrouve entre autres le testament manuscrit de sa mère, 45 copies de documents notariés et des copies de certificats attestant les compétences de plusieurs membres de la famille. L'auteur laisse parfois la plume à un membre de la famille qui raconte sa vie ou livre un témoignage. Sur la page couverture, la maison ancestrale démolie en 1970 lors de la réfection de la route 230 et un simple titre: *Le chemin de nos vies...* de Jean Soucy 1670 à Bertrand Soucy 2005.

Cet article a été publié par Claudette Dorval dans *Info Kamouraska* à l'occasion du lancement du recueil généalogique de Bertrand Soucy à la Maison Joseph Robitaille à Saint-Pascal, le 29 juin 2005. Nous le reproduisons avec l'autorisation de son auteur. On peut se procurer *Le chemin de nos vies* auprès de l'AFS au coût de 38,00\$ incluant les frais de manutention et de livraison.

LA SOURCE AVIS AUX COLLECTIONNEURS

Les nouveaux membres pourront prendre connaissance du contenu des éditions annuelles et spéciale du bulletin «La Source» publiées depuis la fondation de l'Association en consultant le site web de l'AFS à l'adresse suivante: <http://www.genealogie.org/famille/soucy/>

On peut encore se procurer des exemplaires des éditions de décembre 2001 (12,00\$), avril 2004 (12,00\$), août 2004 (15,00\$), avril 2005 (15,00\$) et avril 2006 (15,00\$) auprès de l'Association des familles Soucy. Le numéro du mois d'août 2004 est une édition spéciale consacrée à la biographie de l'ancêtre maternelle «*Jeanne Savonnet (~1650-1721), une Parisienne au pays de Kamouraska*».

Mentionnons que les réserves des publications des années 2002 et 2003 sont présentement épuisées. Toutefois, les personnes intéressées pourront les consulter au dépôt légal de la bibliothèque nationale du Canada à Ottawa ainsi qu'à la bibliothèque nationale du Québec à Québec. Tous nos bulletins sont également accessibles en France aux Archives Départementales du Calvados, 61 rue de Lion-sur-Mer à Caen (Normandie).

Compte tenu de la demande croissante de la part de nos nouveaux membres pour les éditions précédentes du bulletin, il est permis d'espérer que l'Association procédera à une réédition des numéros dont la réserve est actuelle-

ment épuisée. On pourra alors se les procurer lors de nos rassemblements annuels, au kiosque de l'AFS lors des salons de généalogie ou en remplissant le bon de commande ci-joint.

L'ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY FAIT UNE PLACE À SES ARTISTES

L'AFS veut faire une place privilégiée à nos talents artistiques en leur réservant la page couleur au dos de notre bulletin ainsi qu'un encart pour que l'auteur de l'oeuvre puisse se faire connaître à nos lecteurs. Cette page est réservée aux Soucy qui désirent exposer leur talent en photographie, en peinture, en dessin, en gravure ou en toute autre forme d'art que l'on peut transposer dans une illustration en couleurs dans notre bulletin.

Vous pouvez poser votre candidature pour une publication dans les prochains numéros de *La Source* en communiquant avec l'éditeur par courrier postal adressé au siège social de l'Association ou par courrier électronique à l'adresse présentées à l'endos de la page couverture. Il n'est pas requis que l'auteur de l'oeuvre soit membre de l'Association des familles Soucy. L'offre de publication, et éventuellement d'exposition lors de nos rassemblements annuels, est ouverte aux Soucy de tous pays et origines. La sélection de l'oeuvre sera faite lors de la dernière réunion annuelle (décembre 2006) du conseil d'administration de l'AFS. Nous invitons nos membres à encourager nos artistes.

MISSION 2005 EN FRANCE

OBJECTIFS DE LA MISSION

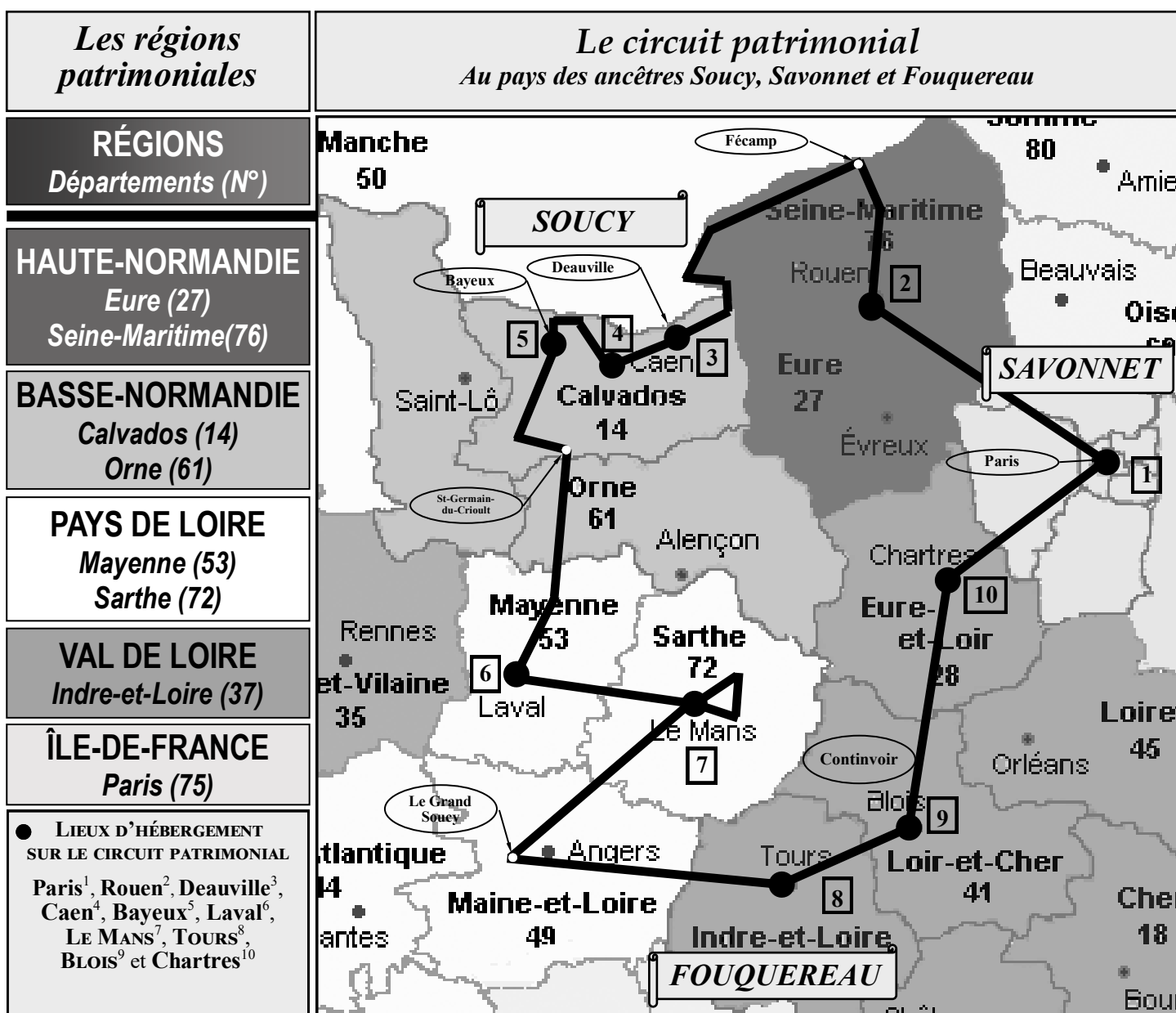
La Mission 2005 en France avait pour principaux objectifs de rencontrer nos cousins Soucy dans les départements de la Normandie et de visiter les sites patrimoniaux où ont vécu nos ancêtres Soucy, Savonnet et Fouquereau aussi loin que nous avons pu remonter dans l'histoire de France, c'est-à-dire jusqu'en l'an 1238. Nous vous rapportons les images d'un voyage historique au pays des ancêtres.

Alain L. Soucy

ITINÉRAIRE DE LA MISSION

La Mission a débuté dans le quartier du Marais du Temple à Paris où nous sommes installés les premiers jours pour découvrir à pieds les vieilles rues, les vieilles ruelles et le patrimoine bâti au temps de Jeanne Savonnet. À la suite de trois jours de découvertes dans l'ancien quartier et dans les Archives de Paris, nous sommes partis en tournée au pays des Soucy dans les régions de la Haute et de la Basse Normandie, dans le Pays de Loire et dans le Val de

Loire. Nous avons eu le bonheur de renouer contact avec nos cousins Soucy dans l'Eure, la Seine-Maritime et le Calvados. Le voyage de découvertes s'est poursuivi dans le Val-de-Loire au pays des châteaux de nos ancêtres Fouquereau. Nous vous présentons un bref aperçu du pays de nos ancêtres dans les pages qui suivent. Vous pourrez vous procurer auprès de l'AFS un diaporama complet en format Powerpoint offrant plus de 300 photos haute résolution incluant plus de 30 cartes et plans.



MISSION 2005 EN FRANCE

SOUVENIRS DE LA MISSION 2005

🌀 15 mai 2005 🌀

1. Les Missionnaires à Paris sur le quai des Tuileries en bordure de Seine avec, en arrière plan, l'obélisque de la Place de la Concorde. La journée du dimanche 15 mai 2005 fut consacrée à la découverte du IV^e arrondissement (Église N.-D. des Blancs-Manteaux, St-Gervais et St-Protais, N.-D. de Paris), du quartier Latin (St-Germain-des-Prés) et du quartier Les Halles (Église St-Eustache) où naquit Pierre Bécard de Grandville, le seigneur de l'Isle-aux-Grues. La grande tournée dans le Nord-Ouest de la France a débuté le 17 mai 2005. Le programme chargé de la Mission qui devait être réalisé en deux semaines a obligé les Missionnaires à adopter un rythme de croisière soutenu au pays des Soucy dans les départements de l'Eure, de la Seine-Maritime, du Calvados, de l'Orne, de la Mayenne et de la Sarthe avant de se diriger au pays des Fouquereau dans la vallée de la Loire. Dans l'ordre habituel; Rhéaume, Jules, François-Régis et Alain Soucy;

🌀 19 mai 2005 🌀

2. Les Missionnaires font une pose dans le *Vieux Bassin* du port de Honfleur qui fut créé en 1681 sur l'ordre de Colbert. Ce bassin fut créé tout juste 2 ans après le remariage de Jeanne Savonnet avec Damien Bérubé, le 22 août 1679. C'est du port de Honfleur que Champlain parti en 1608 pour fonder Québec. De gauche à droite; Normand, François-Régis, Alain et Rhéaume Soucy;

🌀 25 mai 2005 🌀

3. Les Missionnaires sur une terrasse à Tours à la fin d'une autre journée bien remplie au pays des ancêtres de Élisabeth Ursule Fouquereau dite Urbain dans l'arrondissement de Chinon en Touraine.

🌀 26 mai 2005 🌀

4. Jules, François-Régis et Rhéaume Soucy au château de Versailles dans les jardins de Louis XIV, souverain de nos ancêtres Soucy-Savonnet

🌀 28 mai 2005 🌀

5. Les Missionnaires à l'aéroport de Orly chargés de souvenirs.



VOYAGE

MISSION 2005



AU PAYS

EN FRANCE



DES ANCÊTRES

MISSION 2005 EN FRANCE



SUR LES PAS



SOUVENIRS DE LA MISSION 2005

1. Plan de Paris dressé en 1620, 30 ans avant la naissance de Jeanne Savonnet, avec délimitation de l'ancien quartier du Marais du Temple (triangle) et de l'Enclos du Temple (médaillon) construit par l'Ordre des *Pauvres Soldats du Christ et du Temple de Salomon* (*Pauperes Commilitones Christi Templique Salomonici*) mieux connus sous l'appellation Ordre du Temple. Ainsi, notre ancêtre Jeanne Savonnet est née dans le quartier des Templiers ;

La Source-Édition spéciale, août 2004, p.6 à 13

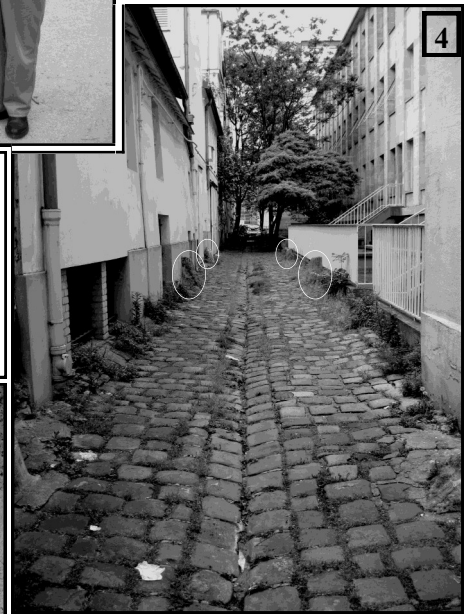
2. L'Enclos du Temple extrait du plan de Paris—1620 avec sa grosse tour donjon dont il ne reste qu'un bassin à canards de forme arrondie qui rappelle l'emplacement de la tourelle d'angle du N-O. Deux grands cercles tracés dans la rue Eugène-Spuller en face de la Mairie du IIIe marque l'emplacement des tourelles N-E et S-E;
3. Les missionnaires devant le Palais des Vosges (1620) en visite guidée du quartier du Marais du Temple avec Mme Françoise Poincaré, Secrétaire général du Centre d'Entraide Généalogique de France;
4. La vieille ruelle du Sourdis à l'intersection de la rue Charlot avec son dallage de pierres polies, son caniveau central pour l'écoulement des eaux pluviales et des eaux usées domestiques, et ses garde-corps (en médaillons) qui protégeaient les piétons au passage des charrettes à l'époque de Jeanne Savonnet;
5. Panneau de rue identifiant la rue du Temple dans le IIIe arrondissement. C'est par cette rue qu'on accédait à l'entrée de l'Enclos du Temple.

DE JEANNE SAVONNET



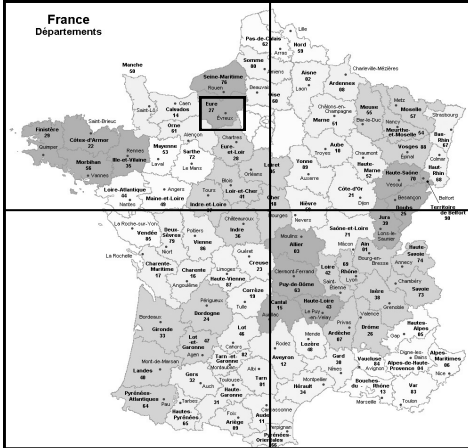
DANS L'ANCIEN QUARTIER

MARAIS DU TEMPLE



A PARIS

MISSION 2005 EN FRANCE



**NOS
COUSINS**

SOUVENIRS DE LA MISSION 2005

1. Les Missionnaires en compagnie de Serge et Éliane Soucy à La Chapelle-Réanville dans le Canton de Vernon Nord au Département de l'Eure (Haute-Normandie);
2. Serge Soucy posant avec joie pour la postérité de la première rencontre entre la délégation de l'AFS et les Soucy de France. C'était le 17 mai 2005;
3. Les Missionnaires font la rencontre de Joseph Soucy à sa résidence à colombage de type normand située dans la commune de Cottévrard dans le Pays de Bray au Département de Seine-Maritime (Haute-Normandie);
4. Joseph Soucy en avait long à raconter à Normand et à Jules sur les misères subies durant la dernière grande guerre alors que les Allemands avaient pris sa famille pour des Juifs en raison de la terminaison en Y du nom Soucy;
5. Les Missionnaires attentifs aux récits de Joseph Soucy. Nous avons surpris Joseph, alors âgé de 89 ans, dans son jardin, la fourche à la main, au lendemain, disait-il, des Saintes-Glaces. Saint Mamert, Saint Pancrace et Saint Servais (et depuis la réforme du calendrier : Sainte Estelle, Saint Achille et Sainte Rolande), les 11, 12 et 13 mai, correspondent à des gelées tardives sur la France. Mais les anciens reconnaissent toujours Saint Mamert, Saint Pancrace et Saint Servais comme les Saints de glace et les jardiniers comme Joseph sont vigilants à leur approche.

SOUCY



**DANS
L'EURE**



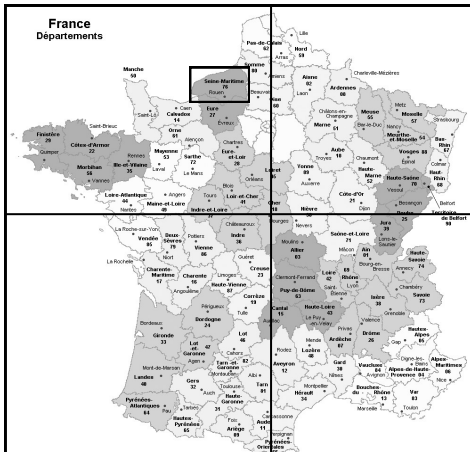
**ET DANS LA
SEINE-MARITIME**



**EN
HAUTE-NORMANDIE**



MISSION 2005 EN FRANCE



NOS COUSINS

SOUVENIRS DE LA MISSION 2005

1. Les Missionnaires accueillis par la famille de Gérard et Thérèse Soucy à leur résidence à colombage de style normand à Grainville-la-Teinturière dans le Pays du Caux Maritime au Département de Seine-Maritime (Haute-Normandie); Dans l'ordre habituel: Alain, Philippe, Gérard, Jules et Rhéaume Soucy, Mme Thérèse Soucy (épouse de Gérard Soucy), Méganne Soucy (fille de Philippe en compagnie de son ami) et François-Régis Soucy;
2. Trois générations de Soucy de la branche des Soucy du Nord de la Seine; Méganne, Philippe et Gérard Soucy de Grainville-la-Teinturière;
3. Trois générations de Soucy de la branche des Soucy du Nord de la Seine posant fièrement à la chasse; Gérard, Philippe et Romain Soucy de Grainville-la-Teinturière. Romain Soucy, fils de Philippe, a effectué un voyage d'étude dans la vallée de la Matapédia au Québec en septembre 2005. Il fut accueilli à son arrivée par une délégation de l'AFS (voir reportage en page 21);
4. Rencontre avec Raymond Soucy à sa résidence en brique et silex typique au pays de Caux, située à Senneville-sur-Fécamp dans le Pays des Hautes-Falaises au Département de Seine-Maritime (Haute-Normandie);
5. Avis de remise d'une médaille d'honneur décernée à Isabelle Soucy à Senneville-sur-Fécamp, le 27 mai 2005. En Normandie comme par ici, les Soucy sont à l'honneur.

SOUCY



DANS LE PAYS DU CAUX MARITIME

*Le Maire
et
Le Conseil Municipal*

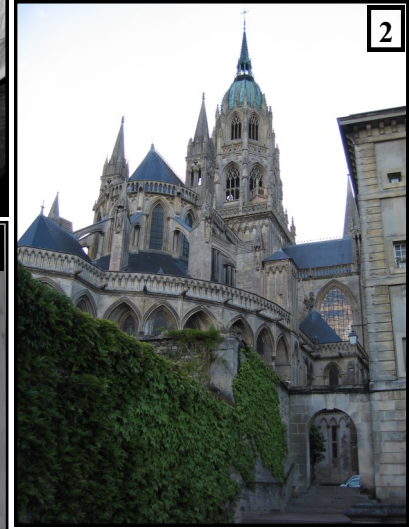
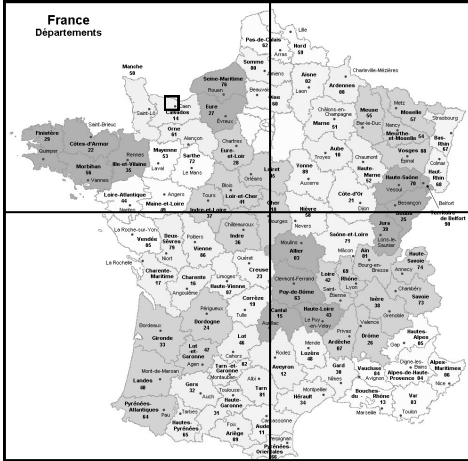
ont l'honneur de vous convier
à la cérémonie de la fête des mères
aux remises de médailles
d'honneur du travail,
de médailles d'honneur régionales
départementales et communales à
Mme Isabelle SOUCY et
Mr Jean-Claude KEROUREDAN

VENDREDI 27 MAI 2005
à 18H30
Salle " Beau Mesnil "



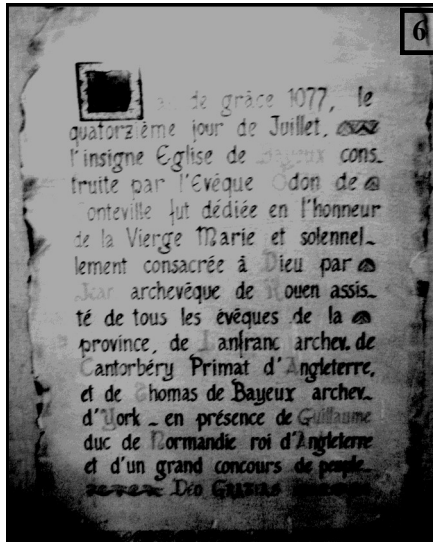
ET DANS LE PAYS DES HAUTES FALAISES EN HAUTE-NORMANDIE

MISSION 2005 EN FRANCE



SOUVENIRS DE LA MISSION 2005

1. Les Missionnaires à Caen en compagnie de Philippe Gras, *Messenger des Soucy* en Basse-Normandie. Philippe Gras est l'unique porteur du titre de membre honoraire de l'AFS ;
2. La majestueuse cathédrale de Bayeux au cœur du pays des Soucy au Département du Calvados (Basse-Normandie);
3. Témoignage de reconnaissance des habitants de Graye-sur-Mer aux Canadiens qui ont pris part au débarquement de Normandie et à la libération du Bessin. À Graye/Mer, le 20 octobre 1778, est né Michel François Soucy, fils de Jacques, Lieutenant dans les Hérils et de Marie de Lavarde, couturière de MontBertrand. Michel François deviendra Maître arpenteur et sera Maire de MontBertrand de 1843 à 1863;
4. Église St-Martin de Maisons ;
5. Les Missionnaires reçus à Caen par la famille de Jacques Soucy descendant en droite ligne de Jacques et de Marie de Lavarde. Dans l'ordre habituel: François-Régis (de Gatineau), Viviane, Françoise et son fils, Marie (veuve Marcel Soucy), Jacques (fils de Marcel et Marie), Rhéaume Soucy (d'Ottawa);
6. Consécration de la cathédrale de Bayeux, le 14 juillet 1077 en présence de Guillaume le Conquérant, Duc de Normandie et Roi d'Angleterre;
7. Ruines de l'ancien presbytère de Hérils dont on voit les pilastres du portail et une partie des murs. Un ancêtre, Michel Soucy, fut inhumé dans la nef de l'église de Hérils le 8 décembre 1713. Sa sœur, Suzanne fut inhumée dans la même église, le 28 novembre 1681.



MISSION 2005 EN FRANCE



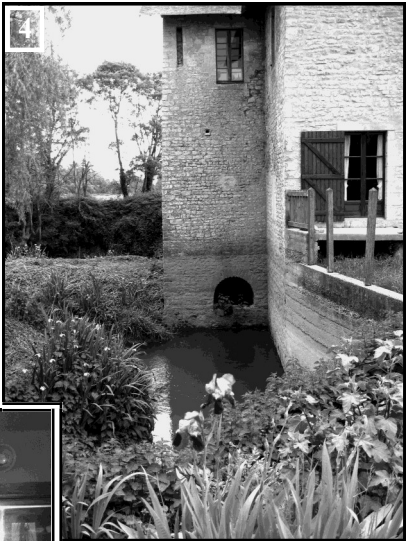
LE MOULIN



DU SOUCY

SOUVENIRS DE LA MISSION 2005

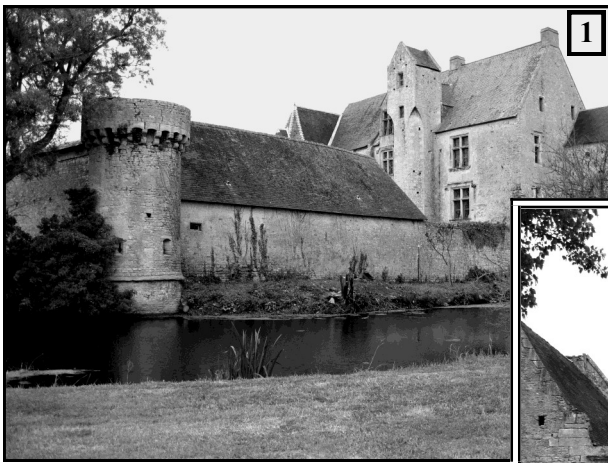
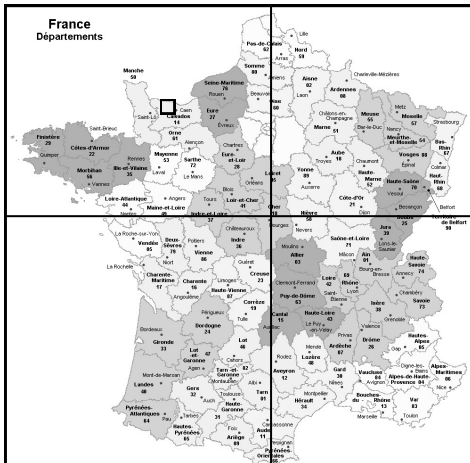
1. La Drôme coulant paresseusement dans la plaine inondable de la commune de Maisons au moment où la rivière, passant sous le ponceau de la D.153, s'en va ensuite rejoindre la rivière Aure 500 mètres plus loin. Réunies, les deux rivières serpentent un temps puis se séparent pour aller mourir et s'engouffrer dans les Fosses du Soucy qui sont au nombre de quatre au pied du Mont d'Escures et du coteau des Fosses; la *Tourneresse*, la *Grippesulais*, la *Grande-Fosse* et la *Petite-Fosse*;
2. Un petit pont au-dessus du canal d'amenée aménagé pour dévier une partie du cours de l'Aure vers le Moulin;
3. Le Moulin du Soucy avec sa prise d'eau, point de chute de l'Aure dans la turbine installée à l'intérieur du moulin. C'était au temps jadis alors que le moulin tournait encore rondement au fil de l'eau;
4. Le canal de fuite du Moulin du Soucy permettant à l'eau de regagner le cours de la rivière pour sitôt disparaître dans la Grande Fosse du Soucy «*La Source-2002, p.21*» ;
5. Évacuateur de crues du Moulin du Soucy permettant d'évacuer les trop-pleins d'orage et les crues printanières;
6. Les Missionnaires reçus par la famille Ribot au Moulin du Soucy. Le Moulin a été converti en gîte et les propriétaires invitent les familles Soucy à venir profiter du charme de la rivière et du calme de la campagne à proximité de la mer dans une région chargée d'histoire.



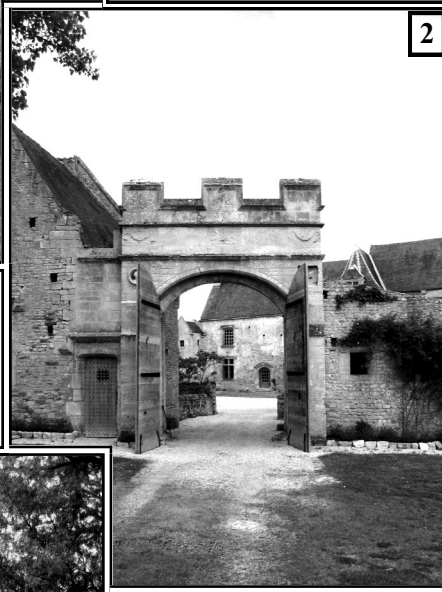
DANS LA COMMUNE DE MAISONS

Site web du gîte du Moulin du Soucy:
http://www.louer-un-gite-en-france.info/html/gite5444_1.htm

MISSION 2005 EN FRANCE



LE MANOIR



D'ARGOUGES



**ET L'ÉGLISE
DU CURÉ**

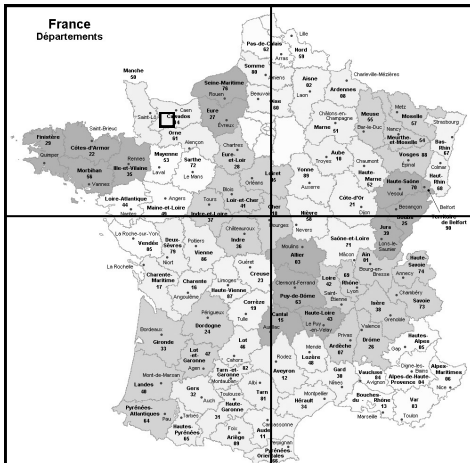
- SOUVENIRS DE LA MISSION 2005**
1. Le Manoir d'Argouges de style anglo-normand à Vaux-sur-Aure déjà cité au VIII^e siècle. L'ensemble architectural comprend le logis seigneurial avec son pigeonnier, sa boulangerie, son corps de garde et ses tours de défense sur douves ...La vie des ancêtres Soucy du Bessin a été intimement liée à celle des Seigneurs d'Argouges. «*La Source-2001; p.26 & 27*», «*La Source-2006; pages 25 à 33*» ;
 2. Le portail à créneaux du Manoir d'Argouges attendant au poste de garde assurait le contrôle de l'accès au Manoir. Les bâtiments reliés par des murs forment une enceinte comme un îlot bâti isolé par les douves;
 3. Le portail s'ouvre sur un ponceau qui enjambe les douves et qui conduit dans la cour intérieure du Manoir. Derrière le ponceau, l'imposant pigeonnier dont la paroi intérieure est couverte de bou-lins. La taille du pigeonnier est à la mesure de l'étendue du territoire sous la gouverne du seigneur d'Argouges ;
 4. Les ruines de l'église d'Argouges où Jean Soucy, un contemporain de Jeanne Savonnet, a exercé les fonctions curiales jusqu'au jour de sa mort survenu le 2 août 1657. Les murs sont pourvus de puissants contreforts en pierres de taille ce qui n'a pas empêché l'effondrement de la toiture. L'église comprenait un cœur séparé de la nef par un arc de transept. L'intérieur était jonché de ruines et de ronces au moment de notre passage. Les projets de restauration ne manquent pas à l'AFS;
 5. Entrée latérale par laquelle Jean Soucy avait accès au cœur de l'église.

JEAN SOUCY



À VAUX-SUR-AURE

MISSION 2005 EN FRANCE



**AU PAYS
CHAMPÊTRE**



SOUVENIRS DE LA MISSION 2005

1. Paysage champêtre, tout en monts et en vaux, du Bocage Virois dans le Département du Calvados en Basse-Normandie. C'est là, dans la commune de MontBertrand que vivait Michel François Soucy, en son temps, Maître arpenteur et durant vingt ans Maire de MontBertrand de 1843 à 1863. Michel François Soucy est né à Graye-sur-Mer en bord de Manche, le 20 octobre 1778. Il épousa Marie Anne Lemprière aussi nommée Lemperière à MontBertrand le 14 Prairial de l'an XIII de la République, c'est-à-dire lundi, le 3 juin 1805. Il est décédé à MontBertrand, le 9 juin 1863 à l'âge respectable de 84 ans et 7 mois ;
2. Église de MontBertrand entourée de son cimetière dont les plans ont été dressés par Michel François Soucy ;
3. Les Missionnaires accueillis par Mme Georgette Bequet, membre du Conseil communale de MontBertrand;
4. Les Missionnaires, accompagnés par Mme Bequet et par Mme Marie-Ange Eury, passionnée de l'histoire locale de MontBertrand, en visite guidée de l'église de MontBertrand;
5. L'une des trois belles demeures du domaine de L'Oiselière situé dans les limites de la commune de MontBertrand au canton Le Bénv-Bocage. Michel François Soucy demeurait au domaine de l'Oiselière au lendemain de son mariage avec Marie-Anne Lamperière et jusqu'au jour de sa mort. Marie-Anne Lemperière l'avait précédé au paradis des ancêtres en 1832.

**DE
MICHEL SOUCY**



**ARPENTEUR
GÉOMÈTRE**

**ET MAIRE DE
MONTBERTRAND**



**DANS LE
BOCAGE-VIROIS**

MISSION 2005 EN FRANCE

DÉCOUVERTE DE LA PIERRE TOMBALE DE LOUIS MICHEL SOUCY

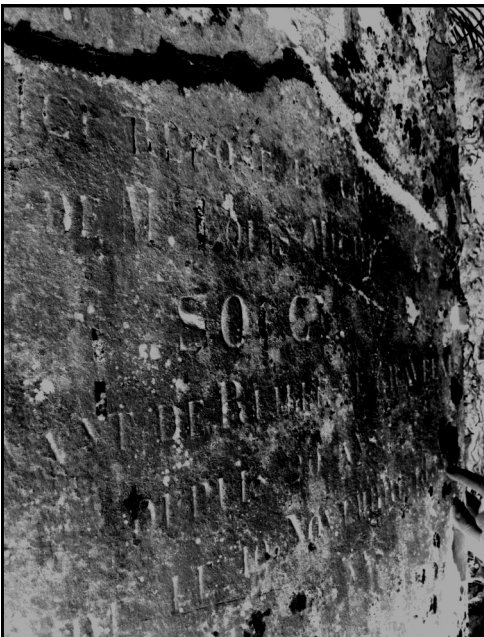
Sur la route de nos ancêtres, les voyageurs de la Mission 2005 en France se sont rendus dans la commune de Ruillé-le-Gravelais dans l'arrondissement de Laval, canton du Loiron, dans la Mayenne pour tenter de retrouver le lieu de sépulture de Louis Michel Soucy, ancien curé du lieu de 1803 à 1833. La pierre tombale fut retrouvée au bout de la grande allée qui mène à la grande croix de pierre. La pierre monumentale aura possiblement été déplacée puisque nous l'avons trouvée jointée et fixée au mur d'enceinte du cimetière. L'histoire de Louis Michel Soucy a été racontée dans l'édition 2005 de La Source. L'épithaphe a été décrypté et il a pu être entièrement reconstitué malgré l'usure du temps. Nous en reproduisons l'intégralité dans cette page.

DÉCOUVERTE DANS LA MAYENNE



PIERRE TOMBALE À LA MÉMOIRE DU CURÉ SOUCY

Jules, Alain, Rhéaume et François-Régis Soucy posant fièrement devant la pierre tombale retrouvée de Louis Michel Soucy, ancien curé de Ruillé-le-Gravelais dans le département de la Mayenne



Gros plan en traitement d'image inversée permettant de distinguer les mots

ICI REPOSE LE CORPS
DE M. LOUIS MICHEL
SOUCY
DESSERVANT DE RUILLE LE GRAVELAIS
DEPUIS 30 ANS
DÉCÉDÉ LE 19 NOVEMBRE 1833
AGÉ DE 74 ANS

IL FUT TOUJOURS BON PASTEUR
ET BIENFAITEUR DE CETTE PAROISSE.
IL EST GÉNÉRALEMENT REGRETTÉ.

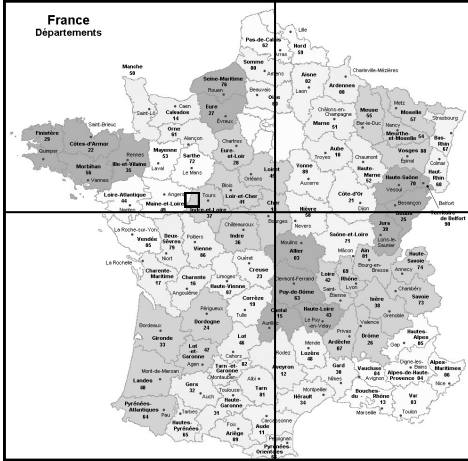
PRIEZ DIEU
POUR LE REPOS DE SON ÂME.

Transcription intégrale de l'épithaphe à la mémoire du curé Louis Michel Soucy



Rhéaume et Alain Soucy décryptant l'épithaphe sur la pierre tombale vieille de 173 ans.

MISSION 2005 EN FRANCE



**RETOUR
AUX SOURCES**



SOUVENIRS DE LA MISSION 2005

1. Petite maison rurale de la commune de Continvoir dans le canton de Bourgueil, arrondissement de Chinon en Touraine d'où était originaire Urbain Fouquereau (1642-1700), fils de Jean et de Renée Bataille. Urbain épousa Jeanne Rossignol dite Grossonneau à Neuville, près de Québec, le 28 décembre 1676 et il établit sa famille à la Pointe-aux-Trembles de Neuville. De cette union naquit Élizabéth Ursule Fouquereau dite Urbain le 22 août 1679, le jour même où, d'autre part, Jeanne Savonnet, sa future belle-mère, convola en secondes noces avec Damien Bérubé. Ce n'est que 20 ans plus tard, le 13 janvier 1699, que la jeune Élizabéth Ursule, alors domestique auprès du Sieur Jacques Pinguet de Vaucour, bourgeois de la ville de Québec, entre dans la famille Soucy en épousant Pierre, le fils aîné de Jean Soucy dit La Vigne et de Jeanne Savonnet. Élizabéth Ursule Fouquereau allait devenir par sa descendance, l'ancêtre maternelle canadienne de tous les Soucy d'Amérique.
2. Mairie de Continvoir;
3. Mairie de Continvoir (vue arrière);
4. Église de Continvoir dédiée à Saint-Martin avec son portail à arc en berceau typique de l'architecture romane. On notera que les églises de Maisons, de Graye-sur-Mer et de Continvoir étaient sous le vocable de Saint-Martin.
5. Vue latérale de l'église de Continvoir;
6. Vue sur la rue principale de Continvoir depuis le parvis de l'église;

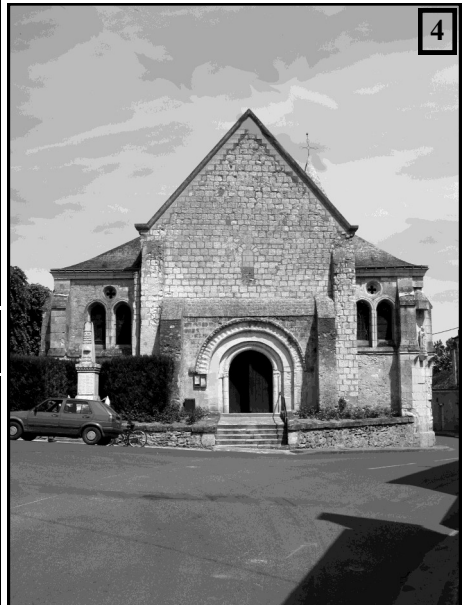
A CONTINVOIR



PAYS DES ANCÊTRES DE



ÉLIZABETH URSULE FOUQUEREAU

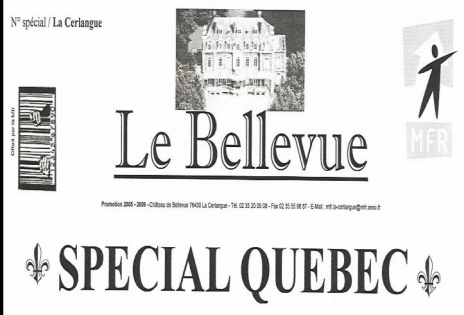


**AU DÉPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE**

MISSION 2005 EN FRANCE

RENCONTRE HISTORIQUE À MONTRÉAL, LE 24 SEPTEMBRE 2005

L'année de la Mission en France, l'AFS a eu le plaisir d'accueillir à Montréal un groupe d'étudiants accompagnés de leurs formateurs de l'école de la Cerlangue en Seine-Maritime. Parmi eux, Romain Soucy remontant en droite ligne de Philippe à Gérard, à Albert, à Joseph Léon, à Victorin Auguste, à Jean-Baptiste Frédéric, à Pierre Toussaint, à Jean Soucy... du pays de Caux. 2005 fut une année de rencontres historiques pour les Soucy du Québec et de France. Nous vous présentons le mémoire de voyage des étudiants Normands.



LE BELLEVUE, journal de l'école La Cerlangue a publié un numéro spécial retraçant le voyage de vingt élèves Normands venus au Québec pour une stage pratique en septembre 2005 QUEBEC".



Romain Soucy de Grainville-la-Teinturière dans le pays de Caux (Haute-Normandie) accueilli à Montréal par Jules et Alain Soucy de l'Association des familles Soucy

RENCONTRE

« Mes cousins les canadiens »



Romain : « c'est mon père qui leur a dit que j'allais aller au Québec »

Ce sera bien la preuve pour ceux qui auront du mal à le croire, il y a bien eu rencontre entre des Soucy de Normandie et des Soucy du Canada.

C'est en 1670 que l'histoire commença. Jean Soucy épousa Jeanne Savonnet, une parisienne originaire du quartier du Temple (III arrondissement de Paris). Tous deux décidèrent de s'établir à l'Isle aux Oyes dans l'archipel de Montmagny en Nouvelle France. Ils venaient de donner le point de départ d'une lignée canadienne, aujourd'hui répandue jusqu'aux confins des États Unis.

335 ans plus tard, après une recherche généalogique, « ces cousins canadiens », décidèrent de venir découvrir la Normandie et de rencontrer leur famille française. Lors de cette visite, ils firent la rencontre de Philippe Soucy, le père de Romain, élève de BEPA 2, qui leur annonce que son fils doit faire un voyage d'étude au Québec, le rendez vous était pris.

Afin de l'aider à découvrir ce beau pays, « ses cousins » lui envoyèrent des cartes et des documents pour préparer son périple.

Une fois sur place, c'est au Biodôme qu'il rencontra enfin un de ses cousins « lointain ». Alain Soucy, fondateur de ce regroupement familial, lui a fait la surprise de le décorer du Pin's des Soucy.



Remise du Pin's familial

Depuis, Romain est rentré au pays, ils lui ont demandé d'écrire son expérience afin d'intégrer photo et écrits dans le livre de famille.

Actuellement, une québécoise se prénommant Martine Soucy (cousine lointaine ou pas), tente d'implanter une MFR au Québec.

Romain était le 1er Soucy normand à être allé au Québec depuis des années.

Le journal tient à remercier Romain d'avoir partagé cette histoire de famille, nous lui avons demandé s'il désirait aller s'installer là bas, « Non, j'aime trop ma Normandie ». Enfin, s'il veut partir en vacances, « qu'il n'y ait pas de gêne, nous somme de la famille ».

Une rencontre inattendue

Quand on dit que les Québécois sont nos cousins !!! Pour un élève c'est vrai.

L'histoire de Romain et de ses cousins « Canadiens »



Nous avons également rencontré une faune peu courante dans notre pays et très imposante, chez eux tout est démesuré.



Romain Soucy a eu raison d'un sanglier de 98 kg Lors d'une chasse à la ferme en Normandie

UN VOYAGE AU QUEBEC

Vingt jeunes à la découverte des grands espaces



Le projet de faire découvrir le Québec aux jeunes scolarisés en BEPA 2 section agricole et élevage de gibier a abouti. Vingt élèves de la Maison Familiale Rurale sont partis quinze jours au pays des grands espaces. Pour certains, dans la Municipalité Régionale de Conté (M.R.C) du Maskinongé près de Trois Rivières, les autres ont découvert la M.R.C de la Matapédia. Ils ont été accueillis en stage pratique dans des entreprises agricoles ou autres, selon leur cycle d'étude, encadré par leurs formateurs - accompagnateurs, Virginie Dodelin et Arnaud Vigneron.

Au travers de diverses balades, ils ont découvert les joies du canot dans la réserve indienne Huronne, se sont réjouis d'emprunter un typique bus jaune, « comme à la télé » et se sont émerveillés d'une faune et d'une flore qu'ils ne connaissaient pas.

Même si les cousins d'Amérique parlent la même langue que nous autres Français, certains ont mis deux jours pour s'adapter au patois et à l'accent local. « Ils utilisent des mots qu'on connaît pas forcément mais que l'on comprend. Ça fait bizarre », explique un élève à son retour.



Romain Soucy accompagné de ses formateurs Virginie Dodelin et Arnaud Vigneron

MISSION 2005 EN FRANCE

UN VOYAGE VIRTUEL AU PAYS DE NOS ANCÊTRES

D'ici à ce que l'AFS organise un voyage en France, vous pourrez effectuer un voyage virtuel fort réaliste au pays des ancêtres grâce à Google Earth. Vous pourrez à loisir visiter Paris, la vallée de l'Andelle dans l'Eure, la vallée de la Durdent en Seine-Maritime, la vallée de l'Aure Inférieure dans le Calvados et bien d'autres sites patrimoniaux déjà mentionnés dans les pages précédentes. Pour attiser votre désir de visiter la patrie de nos ancêtres, laissez-moi vous guider en Basse-Normandie où nous nous sommes rendus au printemps 2005. C'est là, mieux qu'à Paris, la Haute-Normandie, l'Eure ou la Sarthe que la résolution des images est la meilleure comme un don du ciel. Vous survolerez en haute résolution et en rase-mottes le territoire compris entre la ville de Bayeux au cœur du Bessin et la ville de Port-en-Bessin-Huppain sur la Manche et vous y découvrirez le Manoir d'Argouges et le Moulin du Soucy. Ce sont là deux des plus beaux sites patrimoniaux dans l'histoire de notre famille, par surcroît millénaires. Je vous y conduirez en suivant le cours de l'Aure inférieure, une rivière qui arrose le territoire agricole au nord de la vieille ville de Bayeux jusqu'à la Fosse du Soucy dans laquelle la rivière va s'engouffrer. Avec Google Earth, vous pourrez faire le voyage de la Mission 2005. Je vous décris mon voyage virtuel et je vous indique ensuite comment vous pourrez faire le même voyage:

VOYAGE AU CŒUR DU BESSIN

Depuis une vue de la terre par satellite au-dessus de l'Amérique du Nord, j'ai commandé une recherche sur Google Earth en tapant: «BAYEUX, FRANCE». Le survol de la planète a débuté par la traversée de l'Atlantique Nord en direction de la France et de la Basse-

Normandie jusqu'au droit de la ville de Bayeux, mon port d'ancrage cartographique dans le paysage du Bessin. Je voyais la ville à très haute altitude, à 19,79 milles d'altitude précisément, tel qu'indiqué au compteur. La ville est apparue entourée d'un assemblage de champs magnifiques aux couleurs contrastées du blond au noir en passant par le vert pomme et le vert forêt. Je n'avais plus qu'à plonger vers le sol avec la fonctionnalité «Zoom In» pour descendre jusqu'à 6 000 pieds d'altitude. La plongée vertigineuse aboutissait comme par enchantement dans l'Aure Inférieure (rivière) au sud de la ville. Là, je suis passé en mode «Tilt down» qui m'a permis de survoler la ville comme si j'étais passé du satellite à bord d'un avion léger me donnant cette fois une vue en 3D du paysage avec plongée vers le nord à une altitude surbaissée à 3 000 pieds toujours inscrite au compteur.

AU FIL DE L'AURE

Je suis reparti ainsi en survolant la ville de Bayeux en direction nord tel qu'indiqué sur la rose des vents, passant au-dessus de la cathédrale, et poursuivant ainsi jusqu'à l'endroit où l'Aure quitte la ville (au-nord-est de la ville). J'ai maintenu le cap en direction nord selon la rose des vents jusqu'au premier grand tournant à 90° de l'Aure. À cet endroit, j'ai opéré un virage avec la fonction «Rotate Right» au Nord-Nord-Ouest (direction située entre le Nord et le Nord-ouest) enregistrée sur la rose des vents et j'ai poursuivi ainsi le vol sur pilote automatique en suivant la rivière qui dessine alors plusieurs méandres dans la vallée. Puis, la Départementale 153 est apparue sur la rive gauche de la rivière. La petite route nationale D153 et l'Aure inférieure conduisent toutes deux au pays des Soucy sur le territoire de Maisons. Mais avant d'atteindre Maisons, au bout d'une déviation de la D153, vous apercevrez le vieux Ma-

noir d'Argouges au point de coordonnées 49° 19' 17,46" N et 0° 43' 12,43" W. Les coordonnées géographiques défilent sous nos yeux tout au long du voyage. Je me suis redressé au-dessus du Manoir avec la fonction «Reset tilt» pour voir le site à la verticale du lieu, puis j'ai replongé vers le sol jusqu'à 900 pieds d'altitude pour mieux apercevoir les détails du Manoir, vu des airs, avec son gros pigeonnier de la taille d'une tour donjon, ses douves et sa chapelle hors les murs au toit effondré où Jean Soucy a exercé les fonctions curiales jusqu'au jour de sa mort le 2 août 1657. J'ai ensuite poursuivi le voyage en suivant le cours sinueux de la rivière jusqu'au Moulin du Soucy qui se trouve au point de coordonnées 49° 19' 26,81" N et 0° 45' 39,91" W. De cet endroit, on voit l'Aure inférieure qui se butte au Mont d'Escures et qui se ramifie en tous sens comme des mèches de cheveux bouclées avant de disparaître dans la Fosse du Soucy en bord de route et dans ses fosses soeurs.

Vous avez le goût de faire ce voyage dans le Bessin, vous découvrirez le site Google Earth en bas-de-page.

Vous me direz si, comme Ulysse ou Alain, Normand, Jules, Rhéaume et François-Régis Soucy au printemps 2005, vous avez fait un beau voyage au pays de mes ancêtres.

Alain L. Soucy

N.B.: Au moment d'écrire ces lignes, les régions de Paris (Le Marais), de l'Eure et de la Seine-Maritime qui intéressent aussi nos origines ne sont pas encore disponibles en haute-résolution.

<http://earth.google.com>

Minimum System Configuration

OS: Windows 2000, XP, or Mac OS X (10.3.9 +)
CPU: 500MHz
Free Hard Disk Space: 400 MB
System RAM: 128 MB (PC), 256 MB (Mac)
Video RAM: 16 MB
Screen Resolution: 1024x768, 32-bit color

NOS ANCÊTRES EN FRANCE

ANDRÉ DES SOSSIZ L'ANCÊTRE DE NOS ANCÊTRES

Au fil d'une lecture, voilà que j'ai fait une découverte, très intéressante, dans un volume sur l'histoire du Bessin. Cette découverte ouvre une nouvelle piste de recherche sur les origines de notre famille. Il y a eu en effet, dans le Bessin au département du Calvados, une vieille famille du nom de « *Des Sossiz* » qui vivait déjà à Maisons au XIII^e siècle et qui a perduré à cet endroit jusqu'au XVII^e siècle. À la lumière de l'article paru dans le bulletin «La Source» de décembre 2002, page 19, sur l'origine du nom Soucy, il est tout à fait possible qu'à l'origine du nom Soucy, au XIII^e siècle, on retrouve le nom d'une famille déjà établie au terroir de Maisons, celle d'André **DES SOSSIZ**.

« *En 1238, André DES SOSSIZ, de Maisons, faisait donation à la chapelle Notre-Dame fondée en la cathédrale de Bayeux d'un quartier de froment de rente annuelle à prendre sur le champs de la FESSELE au territoire de Maisons* » (Source: Bibliothèque nationale, Latin Nouv. Acq., 926, f° 14). Je présume, par son nom de famille, que ce personnage était peut-être en possession de la terre où se trouve actuellement le moulin et les FOSSES DU SOUCY, d'où le nom André **DES SOSSIZ**. Il faut ici entendre un nom issu du Moyen-Âge désignant le dit André habitant au lieu-dit DES SOURCES, d'où son nom: André **DES SOSSIZ**, l'ancêtre probable des familles Soucy du Bessin. Nous sommes alors au Moyen-âge sous le règne (1226-1270) de Louis IX de France aussi appelé Saint-Louis.

Dans cet article sur l'origine du nom Soucy (La Source, édition 2002), on pourra lire en page 19 qu'en l'an 1405 on désignait les fosses du terroir de Maisons comme étant des SOURSIZ

qu'on appelait également des SOUS-SIZ. De là à ce que deux (2) siècles auparavant, en 1238, on ait appelé les fosses des SOSSIZ, il n'y manque plus qu'un "U" qui a très peu de résonance dans la prononciation du mot et cela à une époque où l'orthographe de la langue française n'était pas encore fixée. Dès lors, il y a tout lieu de penser que cet André Des SOSSIZ pourrait être l'ancêtre de nos ancêtres, le plus ancien porteur connu du nom à l'origine du patronyme SOUCY. Il est probable que le nom Des SOSSIZ a continué d'évoluer tant et si bien qu'au tournant du XVII^e siècle, tel que mentionné dans La Source, ce nom avait laissé sa place à une forme plus récente « SOUCY » avec toutes les variantes orthographiques connues à cette époque et par la suite tant en France qu'en Nouvelle-France. Et il n'est pas impossible que la forme Des Sossiz ait survécu un temps encore en Normandie au XVII^e siècle.

ÉTYMOLOGIE DU NOM «LA FESSELLE»

En Français, le mot Faisselle décrit un récipient à parois percées de trous dans lequel on fait égoutter le fromage d'où l'expression *Fromage en faisselle*. Etymologiquement parlant, à la fin du XII^e siècle, le mot «*fissele*» signifiait un petit panier en osier pour faire égoutter les fromages (*Raoul de Cambrai*, 1187). On notera qu'à cette époque, le mot ne prend qu'un seul L. À la fin du XIV^e siècle on écrivait *faisselle* (*Gloss. lat.-gall.*, ms. B. N. lat. 7684 ds GDF). Le mot vient du Latin *fuscilla* «petite corbeille, petit panier» en particulier «forme d'osier pour faire égoutter les fromages». Le nom sied très bien pour la terre d'André Des Sossiz sur laquelle il produisait du fromage et dont il avait fait dont d'un quartier en guise de rente annuelle à la chapelle Notre-Dame fondée à la cathédrale de Bayeux.

LOCALISATION DE LA PARCELLE «LA FESSELLE» AU FIEF DE VAULAVILLE

Depuis la découverte de l'existence de cette parcelle au terroir de Maisons il y a quelques années, des recherches ont été menées dans les Archives du Calvados pour localiser cette terre ancestrale. Nous ne pouvions pas ignorer son emplacement entendu que cette terre est la plus ancienne que nous connaissions dans le Bessin ayant appartenu à un individu dont le patronyme se décline à la même source que le nôtre. Cette mission a été confiée à madame Bernadette Victor, une institutrice du Bocage que vous connaissez déjà pour les recherches exhaustives qu'elle a menées sur la descendance de Nicolas Michel Soucy de Saint-Germain-du-Crioult (La Source - édition 2005). Or, madame Victor est parvenue à retrouver la terre de «La Fesselle» dans le cadastre napoléonien de Maisons. La terre a été localisée dans le fief de Vulaville au terroir de Maisons au sud de l'ancien chemin qui conduisait d'Etreham à Maisons. De nos jours, ce chemin est devenu la Départementale 153. Si, depuis le carrefour de la D.100, vous parcourez une distance routière de 767 mètres en direction ouest sur la D.153 et, de ce point, 120 mètres en direction franc sud, vous retrouverez alors au milieu du champs de La Fesselle. Lors de la Mission 2005 en France, nous nous sommes rendus sur les lieux guidés par madame Victor et par monsieur Jean-Louis Ribot, le propriétaire du gîte champêtre du Moulin du Soucy. Nous vous rapportons une vue panoramique du champs de La Fesselle tel qu'il peut être vu depuis la D.153. De plus, nous vous présentons en page 24 une image satellite de la commune de Maisons sur laquelle nous avons inscrit les points d'intérêt.

Alain L. Soucy

NOS ANCÊTRES EN FRANCE



LA TERRE ANCESTRALE DE ANDRÉ DES SOSSIZ EN L'AN 1238
UNE PARCELLE DU FIEF DE VAULAVILLE AU TERROIR DE MAISONS DÉSIGNÉE SOUS L'APPELLATION « LA FESSELE »
(PHOTOGRAPHIES PAR ALAIN L. SOUCY, LE 21 MAI 2005)

Vue panoramique de la terre de «La Fesselle» depuis le chemin d'Etream à Maisons. Les photographies ont été prises depuis le point marqué d'un astérisque * sur la vue satellite ci-dessous. Il s'agit d'une terre de 280 mètres de front sur la D.153 par 240 mètres de profondeur qui n'atteignait pas la haie d'arbres visible que l'on peut apercevoir à l'arrière plan de la photo ainsi que sur l'image satellite. La parcelle faisait une superficie totale de 68 400 mètres carrés qui équivalent à 6,84 hectares ou 16,9 acres.



IMAGE SATELLITE DE LA COMMUNE DE MAISONS
AU CANTON DE TRÉVIÈRES, ARRONDISSEMENT DE BAYEUX (CALVADOS)

Cette image satellite montre le terroir ancestral des Soucy du Calvados qui s'étend ici du fief de Vulaville à l'ouest au fief de Brandel à l'est. Nous avons marqué l'emplacement de la parcelle identifiée sous le nom de «La Fesselle» au sud du chemin qui mène d'Etream à Maisons. Ce chemin est devenu la Départementale 153 (D.153). La parcelle est attestée depuis l'an 1238. Elle appartenait alors à André Des Sossiz. Elle se trouvait alors dans le fief de Vulaville au terroir de Maisons. On remarquera que la terre d'André Des Sossiz est située à seulement 1,2 km à vol d'oiseau du Moulin du Soucy et à 2,5 km du terroir des Soucy de Hérils.

HISTOIRE DES SOUCY DU BESSIN

TENEMENT DE JEAN SOUCY AU TERROIR DE MAISONS 26 DÉCEMBRE 1663

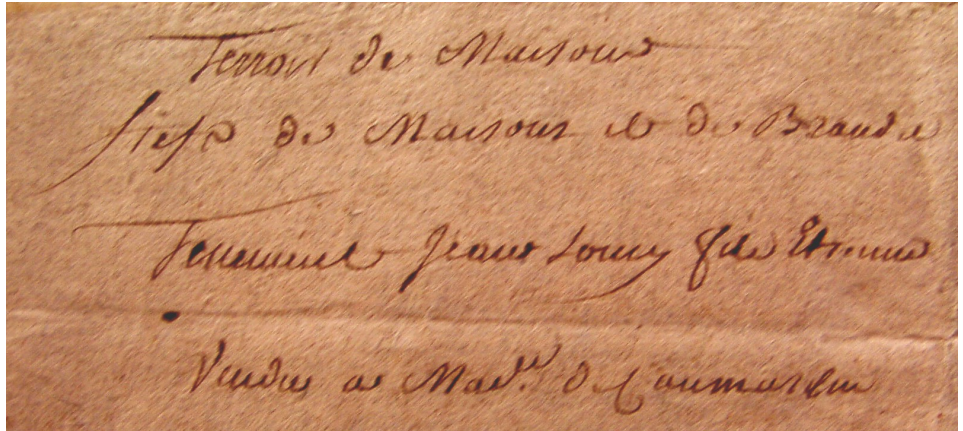
Le sujet de cet article est résumé dans une note marginale d'un acte sous seing privé qui se lit comme suit: «*Reconnaissance d'un acte sousseing du 26 décembre 1663 contenant vente par Jean Soucy fils d'Estienne à Noble Dame Magdelaine de Choisy veuve du Sieur Lefebvre de Caumartin*». Dans cet acte, ledit Jean Soucy de la paroisse de Hérils reconnaît être en défaut de paiement d'une somme due à la dame d'Argouges, veuve du sieur de Caumartin, en son vivant Conseiller du Roy en ses conseils. L'affaire est sérieuse, la somme due considérable, et Jean se trouve dans l'incapacité d'honorer le remboursement de sa dette. Afin de se tirer de cette situation embarrassante, Jean Soucy accepte d'hypothéquer les « *piesse de terre* » qu'il possède au terroir de Maisons. Mais qui sont ces gens ?

JEAN SOUCY

Les parties en présence sont d'une part le dénommé Jean Soucy de la paroisse de Hérils un hameau voisin d'Argouges aujourd'hui rattaché à la commune de Maisons. On le dit fils d'Étienne sans autre identification personnelle ou familiale. Toutefois, il inscrit au bas du document une signature si typée qu'elle permettra d'identifier le personnage dans les registres de l'ancienne paroisse de Hérils. Il s'agit de Jean Soucy, époux de Jacqueline Herbeline. Ce couple est contemporain de notre ancêtre Jean Soucy dit La Vigne et de son épouse Jeanne Savonnet. Nous connaissons trois enfants au couple de Hérils;

- **MARIE SOUCY**

Marie a été baptisée un dimanche de mai de l'an de grâce 1652. Elle fut baptisée dans l'église de Hérils



Tenement de Jean Soucy, fils d'Etienne
Vendu à Magdelaine de Choisy, veuve du sieur Lefebvre de Caumartin
Fiefs de Maisons et de Brandel
Au terroir de Maisons

Photo: Philippe Gras, Messenger des Soucy en Basse-Normandie
Source: Archives Départementales De Saint-Lô, pièce 5E 13525. Notariat de Cormolain

par Jean Soucy, curé d'Argouges, sans doute son grand oncle, ce dernier, pour l'occasion, ayant obtenu une permission spéciale de Jacques Fromond, curé de Hérils. Marie épouse Michel Cauvin, Maréchal de profession. Elle meurt le 29 novembre 1713 à l'âge déclaré d'environ 58 ans et elle est inhumée le lendemain à Hérils;

- **MICHEL SOUCY**

Michel est né le 3 novembre 1655 et il est baptisé le 12 du même mois. Michel épouse Renne Le Terrier, fille de Jacques et de Jacqueline Herbeline, le 26 août 1693. Les époux de même que leurs parents signent l'acte de mariage déposé aux registres de la paroisse de Hérils. Michel est décédé le 7 décembre 1713 et il fut inhumé le lendemain dans la nef de l'église de Hérils.

- **SUZANNE SOUCY**

Nous savons que Marie et Michel avaient une sœur, Suzanne, sans doute leur aînée, qui fut inhumée dans l'église de Hérils le 28 novembre 1681.

LA DAME D'ARGOUGES

D'autre part, la Dame bailleresse se nomme Magdelaine de Choisy. Elle est châtelaine au manoir d'Argouges à Vaux-sur-Aure dans l'actuel canton de Ryes au Département du Calvados. À la date du 26 décembre 1663 et de l'échéance des frais de « *fermage dherittages et maison* » de Jean Soucy, Magdelaine de Choisy était veuve de Louis Lefebvre, Sieur de Caumartin. Le personnage est illustre et puissant. Il avait été Conseiller du Roi et Maître des requêtes ordinaires du palais à Paris. Les conseillers d'État étaient parmi les plus hauts dignitaires de la monarchie française. Ils étaient nommés par le Roi par lettres patentes dans une charge de dignité. Ils pouvaient être consultés sur quelque matière et en quelque occasion que le Roi le juge à propos. En outre, les Maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi étaient des officiers propriétaires d'une charge extrêmement prestigieuse. Il présidait le tribunal des requêtes du palais à Paris. Il fut sans doute heureux que Monsieur de Caumartin soit décédé à l'échéance du bail de Jean Soucy.

HISTOIRE DES SOUCY DU BESSIN

La Dame d'Argouges n'en demeure pas moins puissante comme héritière de Monsieur de Caumartin. Elle est la Dame patronnesse du fief de Marigny près de Longues-sur-Mer et de Vaux-sur-Aure où se trouvait le château de la famille d'Argouges. Elle possédait également un Hôtel particulier avec pignon sur la Grand-Rue dans la paroisse Saint-Malo de Bayeux. La Dame seigneurresse avait pouvoir sur son censitaire Jean Soucy. Mais Jean Soucy n'est pas un censitaire ordinaire. Il est instruit, de bonne famille et qui plus est, l'un de ses parents, son homonyme, probablement un oncle paternel ou un cousin germain, est curé d'Argouges. Or, le curé Jean Soucy exerce ses fonctions curiales dans l'église située tout juste hors les murs du château d'Argouges. En outre, la petite paroisse d'Argouges, qui était sous l'invocation de Saint-Pierre, relevait du Seigneur d'Argouges qui avait le privilège de nommer à la cure. Puisque Jean Soucy fut curé d'Argouges jusqu'à sa mort le 2 août 1657 et que le bail dont il est ici question date du 17 octobre de la même année 1657, nous sommes à même de conclure que Jean Soucy fut nommé à la cure par la Dame de Choisy ou par le seigneur de Caumartin son mari. Nous sommes donc en pays d'intimes relations d'affaires seigneuriale, familiale et paroissiale. Dans ce contexte, on comprend que la seigneurresse d'Argouges avait tout intérêt à exercer ses droits avec délicatesse sans pour autant négliger ses intérêts.

En ces temps-là, il y avait plusieurs fiefs à Vaux-sur-Aure. Il est possible que Jean Soucy ait été en possession de l'un de ces fiefs quand on considère le montant des redevances rattachées au bail qu'il avait contracté avec les seigneurs d'Argouges. L'acte de vente du 26 décembre 1663 pourrait laisser à penser que Jean Soucy



Photo: Alain L. Soucy (21 mai 2005)

RUINES DE L'ÉGLISE PAROISSIALE D'ARGOUGES

Cette église d'architecture romane est située hors les murs d'enceinte du Manoir d'Argouges. La nef et le chevet sont séparés par un puissant arc d'ogive de style roman qui prend appui à la hauteur du transept sur de solides contreforts qui n'ont pas empêché l'effondrement du toit. C'est dans cette église que Jean Soucy (~1582-1657) exerçait ses fonctions curiales

était en possession d'un franc-fief à l'intérieur de la seigneurie d'Argouges. Le franc-fief était constitué de terres dites d'héritage roturier ou noble souvent dénommées sieurie par les historiens parce qu'elles étaient exploitées par « le sieur de... ». Le franc-fief, avec son petit manoir et ses exploitations agricoles, constituait un domaine rural. Or, dans l'acte de 1663, Jean Soucy déclare : « *je feray mon proffit des levées estantes de present sur lesdictz heritages pour l'année presente* ». Il déclare également devoir : « *la somme de quatorze cents quatre vingt dix sept livres deux sols donc je luy suis redevable pour arrearage de fermage dherittages et maison...* ». Quoiqu'il en soit de ses titres de vassal ou de censitaire, les sommes impliquées indiquent que Jean Soucy avait sous bail une grande exploitation rurale.

Les archives du Calvados nous apportent un autre indice sur la stature de cet ancêtre et de sa famille. En effet, il faut savoir qu'au moins deux des enfants de Jean Soucy et de Jacqueline Herbeline, à savoir Michel et Suzanne, ont été inhumés dans la nef de l'église de Hérils. Il s'agit là d'une faveur accordée aux personnes bien nées et ayant bonne réputation dans le milieu. Il faut aussi savoir que Jean Soucy, curé d'Argouges, fut également inhumé dans la nef de la même église, sous le crucifix. Nous ne savons pas encore pour le moment où furent inhumés Jean Soucy et son épouse Jacqueline Herbeline. Mais l'étude des archives microfilmées de la paroisse de Hérils actuellement entre nos mains devraient permettre d'apporter davantage d'éclairage sur la situation et le devenir de cette famille du Bessin.

Alain L. Soucy

HISTOIRE DES SOUCY DU BESSIN

LE FERMAGE DE JEAN SOUCY

Jean Soucy était un homme entreprenant. Il exploitait une plantation d'arbres fruitiers sur ses propres terres en plus d'exploiter des terres d'héritages en fermage appartenant à la Seigneuresse d'Argouges. Jean possédait une pommeraie et il produisait du vin dans des champs bornés de fossés de drainage et de haies de protection à la manière bas-normande. Les fossés permettaient de contrôler la nappe phréatique dans la plaine inondable de la vallée de l'Aure alors que les haies protégeaient les pommiers contre les gelées printanières et les vents desséchants. Les fossés et les haies font partie des constructions sur les champs et ils contribuent à leur valeur et cela, sans compter la valeur même de la plantation fruitière. Aussi, Jean ne manque-t-il pas de tout signaler dans le contrat de vente.

L'acte de 1693 nous apprend que Jean Soucy faisait une exploitation à bail pour une durée déterminée et moyennant un loyer annuel ou « rente foncière » payable en argent et en nature. À cet égard, Jean avait passé un bail auprès du fils Caumartin qui était « *maître des requestes devant le lieutenant du Sénéchal de la dicte terre et seigneurie d'argouges* ». Le bail fut enregistré à la date du 17 octobre de l'année 1657. Le fermage, c'est-à-dire le loyer annuel du contrat qu'il avait passé (affermage), dont le montant avait été convenu à l'avance, était indépendant des résultats de l'exploitation. Qu'advienne une bonne ou une mauvaise récolte, le fermage demeurait payable à la veuve de Caumartin à la Toussaint, c'est-à-dire à la date du 2 novembre, jour des morts, à chaque année et ce, pour la durée du bail. Il suffit que surviennent de mauvaises récoltes pour que Jean Soucy soit dans l'incapacité d'honorer le paiement du fermage à la Toussaint venue. À la



LE MANOIR D'ARGOUGES À VAUX-SUR-AURE

Le bâtiment principal en pierre présente deux tourelles en saillie, l'une terminée par un toit pyramidal et l'autre par un corps quadrangulaire avec fronton et toit à double égout. Les fenêtres ont conservé leurs croisées de pierre. Le manoir évoque le Moyen-Âge

Photo: Alain L. Soucy (21 mai 2005)

date du 2 novembre 1663, soit 5 ans après la passation du bail à ferme, Jean Soucy avait accumulé des redevances pour la somme de mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept Livres et deux sols qu'il devait à la Dame seigneuresse d'Argouges. Et qui plus est, une redevance additionnelle constituant le dernier terme du fermage au montant de huit cent cinquante Livres arrivera à échéance au jour de la Chandeleur. Les redevances atteindront alors la somme de deux mille trois cent quarante sept Livres et deux sols. Il s'agit bien sûr d'une dette considérable que Jean Soucy n'est pas en mesure d'honorer. La Dame seigneuresse d'Argouges, par la voie de Messire Marin Pichard, curé de Balleroy, prend alors en garantie des parcelles de terres que Jean Soucy exploite dans le fief de Maisons et de Brandel. Il met donc en garantie une « *piessse de terre* » de neuf vergées et demi (2,375

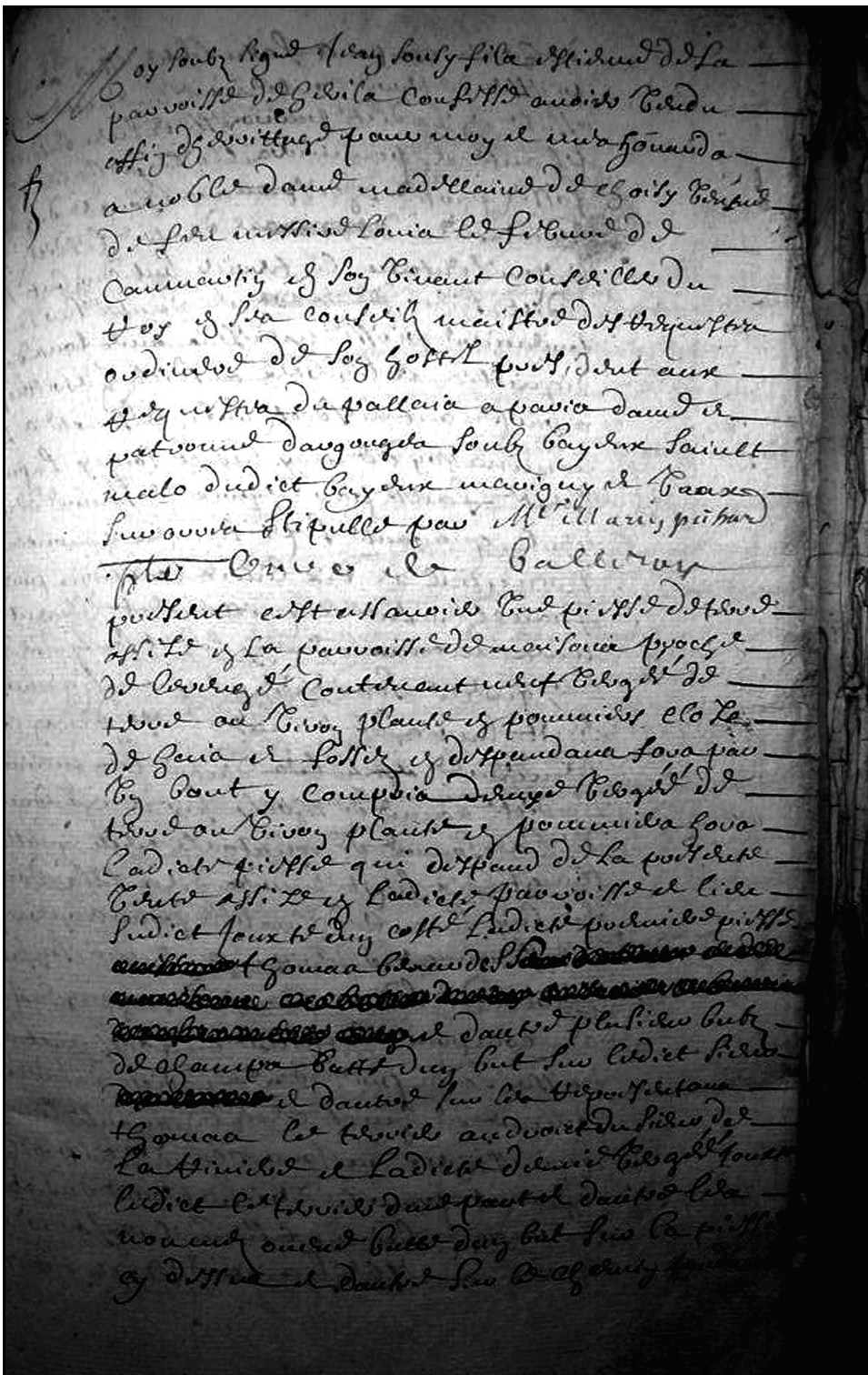
acres ou ~748 m²) toutes plantées en pommiers ainsi qu'une autre « *piessse de terre* » d'un acre également plantée en pommiers. La valeur de ces parcelles est estimée à 947 Livres. À l'effet de cette garantie, Jean Soucy procède à la vente des parcelles mentionnées avec droit de rachat dans deux ans s'il parvient à rembourser les 947 Livres incluant les frais légaux. La vente a lieu le 26 décembre 1663. Nonostante cette garantie, Jean Soucy devra encore mille quatre Livres et 2 sols à la Chandeleur suivante, c'est-à-dire le 2 février 1664. La redevance restante excèdera la valeur des parcelles déjà données en garantie. Pour le moment, nous ne savons pas encore si Jean Soucy a pu acquitter sa dette et conserver ses terres au lendemain du jour de Noël de l'année 1665. Le devenir de Jean Soucy revêt un intérêt tout particulier.

Alain L. Soucy

HISTOIRE DES SOUCY DU BESSIN

TRANSCRIPTION DE L'ACTE DE VENTE DU 26 DÉCEMBRE 1663

Moy soubz signe Jean Soucy fils es-
tienne de la parroisse de herils con-
fesse avoir vendu affin dherritage
pour moy et mes houards a noble dame
madellaine de choisy veufve de feu
messire Louis le febvre de Caumartin
en son vivant Conseiller du Roy en ses
conseils maistre des Requestes ordi-
nere de son hostel president aux re-
questes du pallais a paris, dame et pa-
tronne dargouges soubz bayeux saint
malo dudict bayeux marigny et Vaaxy
sur aures stipulle par Me Marin pi-
chard ptre cure de balleroy present cest
assavoir une piessse de terre assise en la
parroisse de maisons proche de Cere-
vene contenant neuf vergée de terre ou
viron plante en pommiers cloze de haie
et fossez en despendans fors par un
bout y compris demye vergée de terre
ou viron plante en pommiers hors la-
dicte piessse qui despend de la presente
vente assize en ladicte parroisse et lieu
sudict jouxte d'un costé ladicte pre-
miere piessse thomas benardes et dautre
plusieurs butz de champs butte dun but
sur ledict Sieur et dautre sur les repre-
sentans thomas le terrier au droict du
Sieur de la Riviere et ladicte demie
vergée jouxte ledict le terrier dune part
et dautre les nommez ovred (Auvray ?)
butte dun but sur la piessse cy dessus
et dautre sur le chemin tendant de herils
au ponct Faslu. Item une autre piessse
de terre contenant une acre ou viron
assise en ladicte parroisse et lieu sus-
dict plante en pommiers cloze de haies
et fossez partie en despendans jouxte
dun costé ledict Sieur et dautre lesdictz
representans le terrier but dun but sur
ledict sieur et dautre sur la premiere
piessse cy dessus avec tous droictz di-
gnittes et libertes ausdicts herrittages
appartenant lesdictz butez et jouxte a
la nomination de moy ledict soucy la
presente vente faicte par le prix et



TENEMENT DE JEAN SOUCY—PREMIER FEUILLET

Document numérisé dans la Série 5E 13525 du Notariat de Cormolain,
conservé aux Archives Départementales de Saint Lô (2 feuillets recto-verso)
dont un double exemplaire est gardé aux Archives Départementales du Calvados à Caen
Recherche aux Archives et photo: Philippe Gras, Membre honoraire de l'AFS
Source: Archives Départementales du Calvados, 61 Route de Lion 14000 Caen

HISTOIRE DES SOUCY DU BESSIN

somme de neuf centz quarante sept livres tournois de principal et dix livres tournois pour vin franchement et quittement venant nets en mes mains de moy ledict Soucy vendeur la quelle somme de neuf centz quarante sept livres de principal est de mon consentement demeurée entre les mains de ladicte dame de choisy sur et en deduction de la somme de quatorze cents quatre vingt dix sept livres deux sols donc je luy suis redevable pour arriage de fermage dherittages et maison faisant partie de la dicte terre dargouges jusque et compris le terme de toussaint dernier passey sans prejudice a ladicte dame de la somme de huict centz cinquante livres qui eschera au jour chandeleur prochain venant pour le dernier terme dudict fermage suivant le bail en forme qui en a este fait desdictes maison et herittages par ladicte dame a la stipulation de monseigneur de Commartin son fils maistre des requestes devant le lieutenant du senechal de ladicte terre et seigneurie dargouges datte du dix septiesme doctobre et autres jours suivant de lannée mil six centz cinquante sept laquelle est demeurée entre les mains de ladicte dame en sa force et vertu comme du jour et datte quelle porte sans novation dobligation tant en cas de trouble au present conquest que pour soy faire payer toultes foies et quantes de la somme de quatorze centz livres deux sols restant dudict fermage en outre lesdictz neuf centz quarante sept livres contenues au present contract de vente que pour les autres charges dudict bail et pour lesdictz dix livres pour ledict vin ilz montz este presentement este paye comptant par led stipullant en louis dargent desquelz herittages cy dessus vendus elle sen va en possession comme de ce jour promettant moy ledict Soucy a ladicte dame luy garantir la presente vente quitte et exante de toutes rentes et charges fors droictz et devoir sieuriaux allans partie a maison et autre partie ^{fief de brandel} con-

dition retenue par moy ledict sousy et qui ma este accorde par ladicte dame de pouvoir avoir et rettirer la presente vente dans ^{deux ans} de ce jour en rendant et remboursant ladicte somme de neuf centz quarante sept livres et tous autres fraictz et loyaux coustages et dautant que je feray mon proffit des levées estantes de present sur lesdictz herittages pour lannée presente icy payée a ladicte dame ou entre les mains de son procureur recepveur a bayeux au jour saint michel prochain la somme de trente six livres pour la jouissance desdictz herittage jusques audict jour saint michel prochain que lesdictes levées seront appoffittée **fait aujourd huy vingt six de decembre mil six centz soixante et trois.**

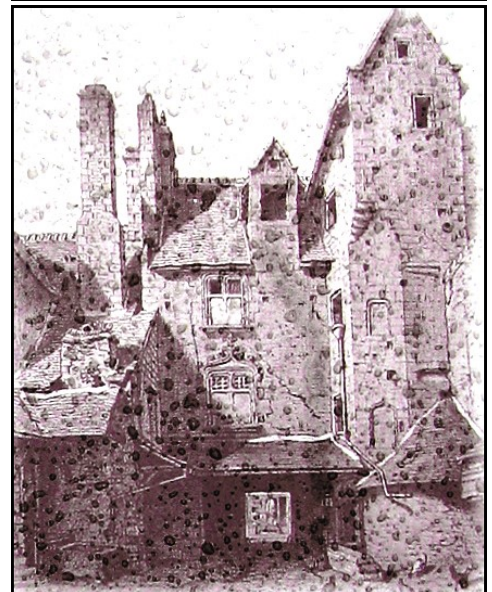
Signé : J. Soucy Pichard

Aujourdhuy lundy dix et huit jour de novembre seize cents soixante et quatre devant les tabellions royaux à Cormolin fut present led. Jean Soucy desnomé en lautre part le quel instance de lad. dame de choisy stipulée par led. Me marin pichard pbre curé de balleroy present a recogneu son fr... signe cy dessus apposé et le contenu apres lecture en estre son fe (fait ?) promesse submission etc. promettant etc. sur lobligation recor... etc. sans prejudice a lad dame de ce quil luy est deub a lad dame de ce qui luy est deub par led Soucy et a soy en faire paye quand elle advisera bien elle deument reservée - Ce quil a signe presence dudit Sieur de commartain et en presence de guillaume et george dictz youf (?) de Corrurier (?) tesmoins - fief de braudel, deux ans, en gloze bonne et viron trois lignes en ratures de nulle vailleur.

Signatures : Pichard Soucy
Postel G youf G youf



LE GRAND HÔTEL D'ARGOUGES
(Façade à pans de bois sur la Grand-Rue)
Construit dans la seconde moitié du XVe
Propriété de la famille d'Argouges
Dans la paroisse St-Malo de Bayeux
Tel que mentionné à l'acte de vente
(Photo: Alain L. Soucy—22 mai 2005)



LE GRAND HÔTEL D'ARGOUGES
(Façade en pierre côté cour)
Les fenêtres, la lucarne et la tour d'escalier adossée (à droite) rappellent l'architecture du Manoir d'Argouges à Vaux-sur-Aure
Fief principal de la famille d'Argouges

HISTOIRE DES SOUCY DU BESSIN

TENEMENT DE JEAN SOUCY AU TERROIR DE MAISONS 26 DÉCEMBRE 1663

LES DESSOUS DE LA VENTE

Christian Lecomte, un expert sans conteste en matière de paléographie et d'analyse d'actes anciens à qui nous devons la transcription de cet acte nous donne ici son interprétation des dessous de cette vente :

Il s'agit d'une vente « à réméré », c'est-à-dire avec droit de rachat, précisé dans deux ans, au même prix plus les « loyaux coutages », c'est-à-dire les frais légaux notariés. Le sieur Soucy, ayant du retard de paiement envers la dame d'Argouges pour le loyer d'un bien qu'elle lui loue, lui vend un de ses biens propres à prix réduit, pour la valeur d'une partie de ce qu'il lui doit. En attendant de le lui racheter, il le garde à bail, moyennant 36 £ de loyer par an. Ceci est tout simplement un prêt sur gage : si l'emprunteur ne peut pas rembourser la somme ainsi prêtée dans le délai de 2 ans, il perd définitivement son bien au profit de la prêteuse, qui fait alors une bonne affaire, puisque la vente est sous-évaluée, condition sans laquelle le prêt n'aurait pas eu lieu. D'où l'expression : on ne prête qu'aux riches !

Si le sieur Soucy parvient à effectuer son remboursement, la dame prêteuse rentrera dans les fonds qui lui sont dus et aura touché au surplus les 36 £ de loyer par an de la terre acquise, ce qui en fera l'intérêt.

On peut remarquer que la dame est accommodante, d'abord parce que ces intérêts ne représenteront pas 4 %, alors que le taux usuel est de 5 % (le denier vingt). Ensuite parce qu'elle aurait pu exiger la vente définitive, au vrai prix, de cette terre, puisque celle-ci ne couvre pas tout le prix de la dette. Elle laisse donc le temps à son débiteur de se redresser.



Jeton de 1622 à l'effigie du Sieur Louis Lefevre de Caumartin
Garde des sceaux de France

Le temps, voilà bien la donnée essentielle de cette époque : c'est de l'argent (les intérêts), ce sont les saisons et les termes des loyers (agriculture), c'est l'espoir pour Soucy de se redresser, et c'est gagnant sur les deux tableaux pour la dame : s'il se redresse, elle conserve un locataire intéressant et solvable, sans avoir besoin d'en chercher un autre ; s'il chute, elle garde définitivement la terre pour pas cher et s'enrichit.

Voilà pourquoi, à cette époque, pour faire de bonnes affaires, on laisse le temps faire son œuvre.

Christian Lecompte

QU'ADVIENT-IL DE JEAN SOUCY APRÈS LE 26 DÉCEMBRE 1665

La redevance de Jean Soucy à la Seigneuresse D'Argouges représente une somme énorme pour l'époque. Il est possible qu'à l'échéance du sursis de deux ans inscrit au contrat du 26 décembre 1663, Jean n'ait pas été en mesure de rembourser la Dame prêteuse. Dans une telle éventualité qui n'a pas encore été démontrée, la seigneuresse d'Argouges aurait certainement exercé ses droits et pris possession des terres de Jean dans les fiefs de Maisons et de Brandel.

Infortune et déshonneur, il n'en faut pas davantage pour qu'un fermier normand appauvri, sans doute ruiné, veuille refaire sa vie ailleurs, loin de Maisons, voire même au Nouveau-Monde. Or, en ces temps-là on promettait des terres en Nouvelle-France à qui avait le cœur de les mettre en valeur. Le sursis accordé à Jean Soucy arrivait à échéance le 26 décembre 1665. Or, en cette même année 1665, la France misait sur la colonisation du Canada. Un nouvel intendant en la personne de Jean Talon avait été nommé le 23 mars 1665 et le 18 juin 1665 Louis XIV avait envoyé un corps expéditionnaire en Nouvelle-France pour pacifier les «sauvages du Canada». Voilà qui aurait pu inciter le dit Jean Soucy, alors âgé d'environ 33 ans, pommiculteur et vigneron, à émigrer en Amérique. Mais Jean avait des enfants qui sont demeurés à Hérils et une épouse, Jacqueline Herbeline. Nous n'avons pas encore trouvé l'acte de décès de Jean et de Jacqueline. Mais par ailleurs, c'est le 21 septembre 1671 qu'un dénommé Jean Soucy dit La Vigne s'inscrivait pour la première fois au registre des baptêmes de la paroisse Ste-Famille de l'Île d'Orléans. Celui-là deviendra l'ancêtre d'une nouvelle branche de la famille.

Alain L. Soucy

HISTOIRE DES SOUCY DU BESSIN

LOCALISATION DES TERRES DE JEAN SOUCY AU TERROIR DE MAISONS

L'acte de vente du 26 décembre 1663 nous indique que les parcelles de terre mises en vente par Jean Soucy se trouvaient sur « le chemin tendant de hérils au pont Faslu ». Sur la Grande Route de Port (Port-en-Bessin) à Bayeux, nous avons identifié trois parcelles de même superficie que celles indiquées au contrat. Elles sont identifiées sur l'image satellite (ci-dessous) et reportées sur la carte du cadastre napoléonien de 1823 (ci-contre). Par ailleurs, il existait un ancien chemin qui allait du Bas-de-Hérils au pont Faslu (devenu Fâtu). Ce chemin est indiqué par des flèches blanches. Quant au pont, il s'agit ici de l'ancien pont Fâtu datant du Moyen-Âge avant la dérivation de l'Aure selon les plans de 1841 pour le réaménagement de la Grande Route devenue la D.6. En 1823, il y avait de plus vastes plantations de pommiers le long de ce chemin mais c'était 160 ans plus tard.

CARTE DU FIEF DE BRANDEL AU TERROIR DE MAISONS D'après le plan du cadastre parcellaire de la commune de Maisons (1823)

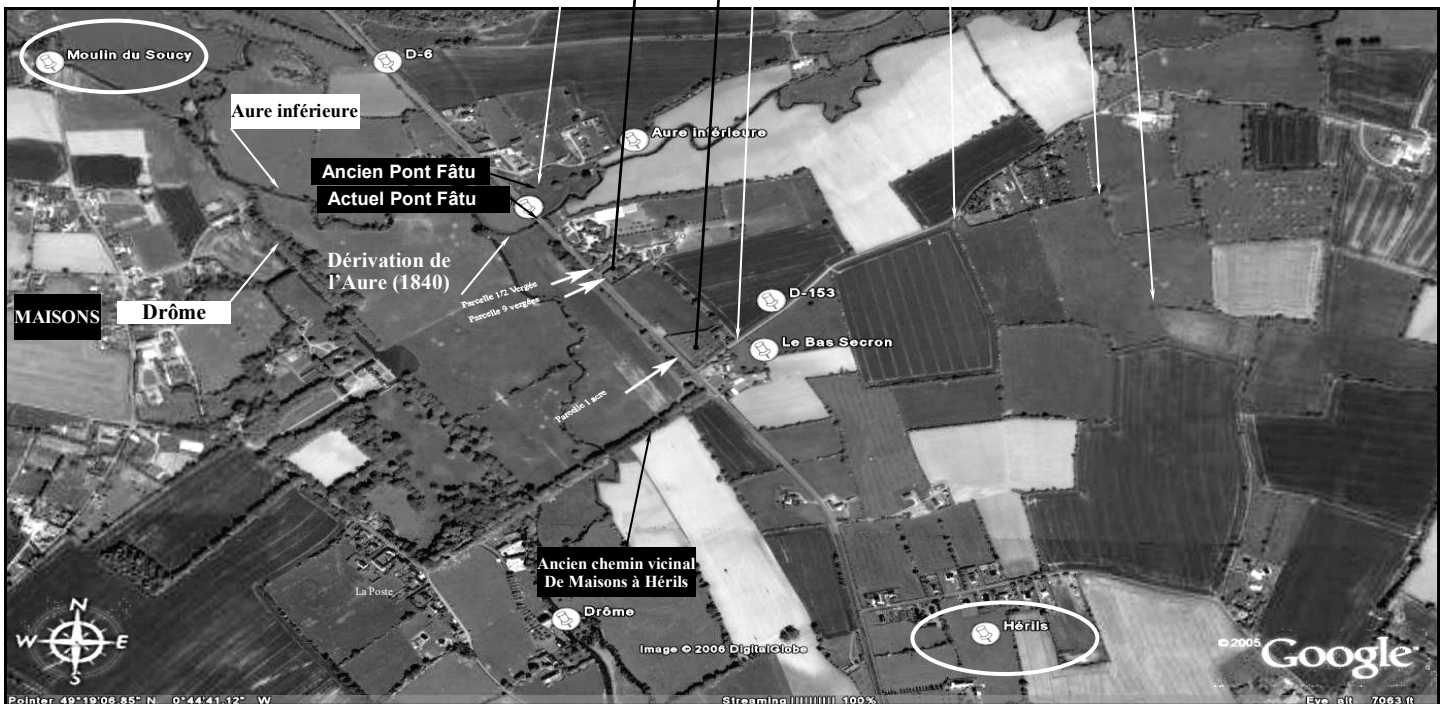
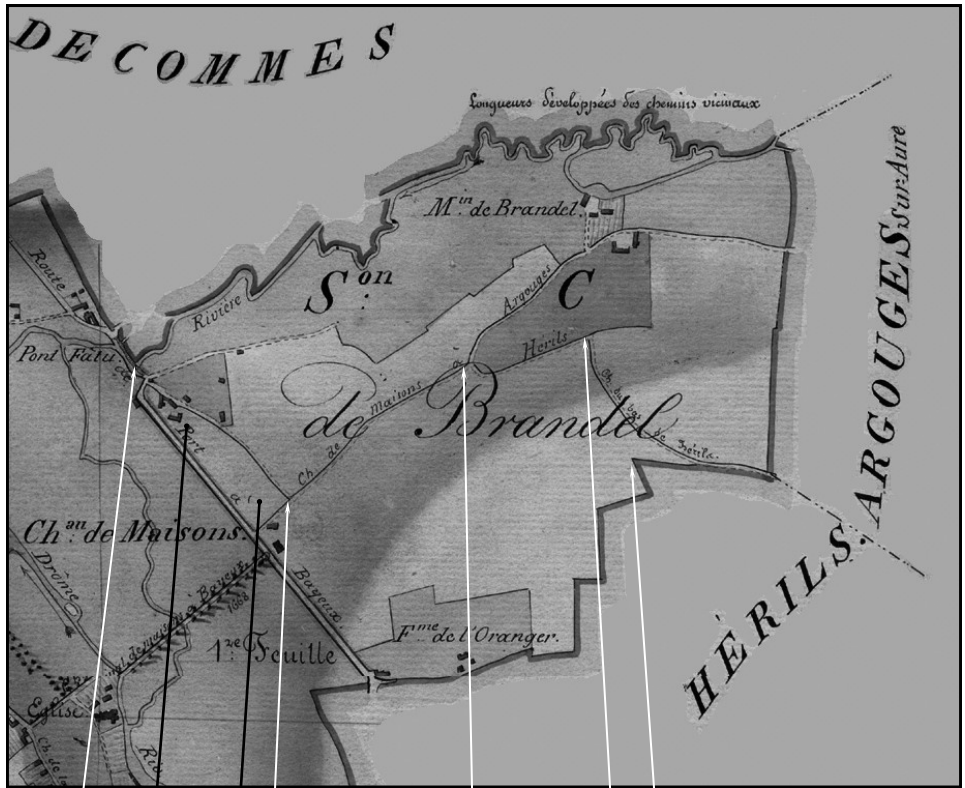


IMAGE SATELLITE DU TERROIR DE MAISONS

L'image satellite montre le terroir de maisons traversé par l'Aure et la Drôme qui se rejoignent en amont du Moulin du Soucy
Les terres mises en vente par Jean Soucy le 26 décembre 1663 se trouvaient le long du chemin de Hérils à l'ancien pont Fâtu

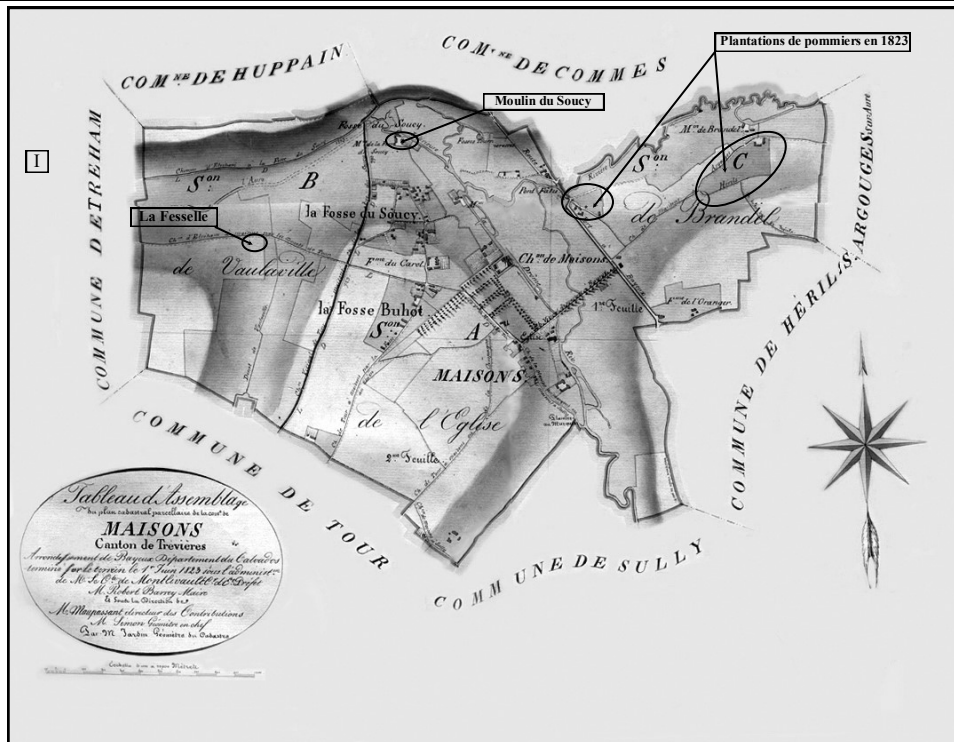
NOS ANCÊTRES EN FRANCE

LE BERCEAU DES SOUCY DU BESSIN

La carte ci-contre montre ce qui semble être le berceau des Soucy du Bessin. Il s'agit du plan cadastral parcellaire, de la commune de Maisons qui englobe les anciens fiefs de Vaulaville, de Maisons et de Brandel. C'est dans l'ancienne commune de Hérils aujourd'hui rattachée à la commune de Maisons qu'ont été faites les plus importantes découvertes à ce jour. Non pas un Soucy mais plusieurs groupes familiaux tous porteurs du patronyme de notre famille. Des gens de bon rang social, sachant signer, les uns avec une calligraphie d'une telle élégance qu'elle ne peut appartenir qu'à des gens ayant eu une excellente maîtrise de l'écriture et ce, à une époque où le plus grand nombre étaient illettrés. Ces Soucy ont laissé maintes traces dans les registres, les uns sont signataires à plusieurs événements de baptême, mariage et sépulture alors que les autres sont munis de charges avec pouvoir de réquisitionner les personnes « pour élire un collecteur pour le sel de l'année » ou « pour la taille et les baillages des bois ». L'un d'eux fut même curé de la paroisse d'Argouges. Des découvertes ont aussi été faites à Étréham, à Vaux-sur-Aure et à Graye-sur-mer. À vrai dire, nous avons découvert ce qui pourrait bien être non seulement le Royaume des Soucy en France au XVII^e siècle mais aussi son berceau car faut-il le rappeler, la terre du sieur André Des Sossiz qui se trouve aussi au terroir de Maisons dans l'ancien fief de Vaulaville est attestée depuis le XIII^e siècle.

La transcription des registres de la paroisse de Hérils est ardue mais nul doute que nous parviendrons à en soustraire bien des secrets. Nous aurons l'occasion de revenir sur les ancêtres du terroir de Maisons dans les prochains numéros de La Source.

Alain L. Soucy



CARTE DU PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE DE LA COMMUNE DE MAISOUS DANS LE CANTON DE TRÉVIÈRES, ARRONDISSEMENT DE BAYEUX, DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Cette carte de la Commune de Maisons montre la subdivision du cadastre Napoléonien en trois sections distinctes identifiées comme suit: La Section «A» comprise entre la Départementale 100 anciennement appelée le chemin vicinal de Tour à Maisons et la Départementale 6 anciennement appelée la Grande Route de Port (Port-en-Bessin) à Bayeux. Cette partie centrale du cadastre qui englobe le cœur de la commune est aussi appelée la section de l'Église. Le Moulin de la fosse du Soucy se trouve dans la section de l'Église. À l'est de la D.6 se trouve la section dite de Brandel. C'est la section «C» par ailleurs délimitée par les communes de Commes, de Hérils et de Argouges-sur-Aure. Ce territoire était accessible par deux anciens chemins de desserte que sont le chemin de Maisons à Argouges devenu la D.153 et par le chemin de Maisons à Hérils. Au moyen-âge, on pouvait ainsi passer du Bas-de-Hérils au pont Fâtu à travers champs et plantations. Jean Soucy exploitait des parcelles plantées en pommiers qui pourraient se trouver le long de cet ancien chemin qui va de Hérils au pont Fâtu. La carte cadastrale montre d'ailleurs deux vergers d'importance (en médaillon sur la carte) dans la section de Brandel. Cependant, le plan cadastral de Maisons est fondé sur des relevés terminés le 1er juin 1823, soit 160 ans plus tard. À l'ouest de la D.100 se trouve la section dite de Vaulaville. C'est la section «B» par ailleurs délimitée par le territoire des communes de Huppain, d'Étréham et de Tour. Le cadastre napoléonien commencé sous le premier Empire permet de localiser le lieu précis du domicile d'un ancêtre à partir de 1823 car chaque parcelle est identifiée à son propriétaire. Il permet en outre de connaître leur richesse et leur condition de vie puisqu'on y trouve leurs biens immobiliers: maison, écurie, terre labourable, pré, plantation...

HISTOIRE DES SOUCY DU BESSIN



Photo: Alain L. Soucy

GRANDE ALLÉE BORDÉE DE PLATANES, LE CHEMIN VICINAL CONDUISAIT DE MAISONS AU BAS-SECRON ET À HÉRILS

Photo: Jean-Louis Ribot, Gîte du Moulin de la Fosse Soucy



ANCIENNE VOIE D'ACCÈS AU VIEUX PONT FATU (AU CENTRE). VUE SUR LE HAMEAU DU PONT FATU ET LE MONT D'ESCURES

RUINES DE L'ANCIEN PONT FATU À ARCHES DU MOYEN-ÂGE AVEC VUE SUR LE NOUVEAU PONT FATU SUR LA GRANDE ROUTE DE PORT-EN-BESSIN. LE COURS DE L'AURE FUT DÉVIÉ SELON LE PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA D.6 DE 1841

Photo: Jean-Louis Ribot, Gîte du Moulin de la Fosse Soucy

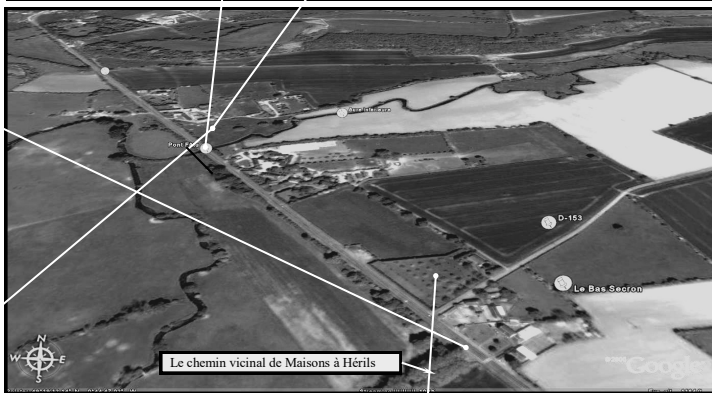


Photo: Jean-Louis Ribot, Gîte du Moulin de la Fosse Soucy



PARCELLE TYPE PLANTÉE EN POMMIERS DANS LE BAS-SECRON D'UNE SUPERFICIE DE 1 ACRE BORDÉE DE HAIES ET DE FOSSÉS

GÉNÉALOGIE DES SOUCY DE NORMANDIE

COMPLÉMENT À LA DESCENDANCE DE NICOLAS MICHEL SOUCY DANS LA LIGNÉE DE SON FILS JACQUES AUGUSTIN MICHEL SOUCY PARUE DANS LA SOURCE, ÉDITION 2005

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES ET COMPILATION: MME BERNADETTE VICTOR, PÉRIGNY (FRANCE)

- 2.4 JACQUES AUGUSTIN MICHEL SOUCY N. 17 novembre 1769, D. 10 juin 1828. Époux de Rose Marie Madeleine FERRAND. Cordonnier à Rouen puis cultivateur en 1821 et en 1828 à St-Vigor des Mézerets (cf- Recensements de St-Vigor des Mézerets)
- 2.4.1 Louis Alexis SOUCY N vers 1801. Tisserand à St-Vigor des Mézerets. D 4 décembre 1821 (son père est nommé SOUCY Jacques Auguste Michel et il signe seulement SOUCY)
- 2.4.2 Marie Anne Félicité SOUCY N. 12 février 1805 (23 pluviôse an 13 de la République) D. 12 novembre 1811
- 2.4.3 Jean Jacques Théodore SOUCY N 11 mai 1811 (père à Rouen)
Épouse Catherine Louise Elizabeth FERRAND (N. 21 novembre 1811 à Lassy) le 26 octobre 1836 à St-Vigor des Mézerets
- 2.4.3.1 Élie Armand SOUCY N. le 19 juin 1837
Époux en premières noces de Zélie Prudence FERRAND
Époux en secondes noces de Adèle Augustine DURAND (21 septembre 1890)
- 2.4.3.1.1 Clémence Léa SOUCY N 15 janvier 1866 (mère : Zélie FERRAND),
Épouse Léon BUREL le 21 juin 1882,
- 2.4.3.1.2 Élie SOUCY N 12 juillet 1890 (mère Augustine DURAND) D. le 4 mars 1980 Bobigny (Seine St Denis),
Époux de Aimée BLANCHET (née Quibou 50)
- 2.4.3.1.2.1 Juliette Victoire SOUCY N 11 mars 1921, épouse Jaime BORT à Flers le 29 mai 1954
2.4.3.1.2.1.1 fils SOUCY N 1946 à Paris
- 2.4.4 Pierre Hippolyte SOUCY N 19 octobre 1815 (père à Rouen) (cordonnier à St-Vigor des Mézerets en 1837)
Époux de Marie Anne Victoire FERRAND (N le 20 mai 1814 à St-Vigor des Mézerets le 2 février 1837. D. le 1er octobre 1887)
- 2.4.4.1 Rose Pulchérie SOUCY N. le 27 janvier 1838, épouse Pierre Auguste TIRARD le 16 novembre 1859
- 2.4.4.1.1 TIRARD Marie Thérèse N. le 21 février 1860
- 2.4.4.1.2 TIRARD Amand Auguste N. le 11 janvier 1862
- 2.4.4.2 Lucien Aristide SOUCY N. le 30 décembre 1844, épouse Félicité JOURDAIN le 20 novembre 1871, métier: charron
- 2.4.4.2.1 Catherine Lucile SOUCY N. le 6 décembre 1872. Épouse Albert DORENLOT (D en 1934)
- 2.4.4.2.1.1 Alice DORENLOT, épouse Gaston CHAUFFRAY
- 2.4.4.2.1.1.1 Roger CHAUFFRAY
2.4.4.2.1.1.1.1 Bruno CHAUFFRAY
2.4.4.2.1.1.1.1.1 Nicolas CHAUFFRAY
2.4.4.2.1.1.1.1.2 Magali CHAUFFRAY
- 2.4.4.2.1.1.2 Julien CHAUFFRAY
2.4.4.2.1.1.2.1 Monique CHAUFFRAY épouse Bernard MALHERBE
2.4.4.2.1.1.2.1.1 fille MALHERBE
2.4.4.2.1.1.2.1.2 fille MALHERBE
2.4.4.2.1.1.2.2 Gilles CHAUFFRAY décédé à 20 ans en 1976
2.4.4.2.1.1.2.3 Lydie CHAUFFRAY, maire à St-Vigor des Mézerets
- 2.4.4.2.1.2 René DORENLOT épouse Alice GOSSELIN (N. à Périgny, maison voisine de Bernadette) en 1925
- 2.4.4.2.1.2.1 Thérèse DORENLOT, épouse Roland FERRAND
2.4.4.2.1.2.1.1 Claudine FERRAND, et Rémi MAUPAS
2.4.4.2.1.2.1.1.1 Vincent MAUPAS N 1991
- 2.4.4.2.1.2.1.2 Thierry FERRAND
- 2.4.4.2.1.2.2 Suzanne DORENLOT épouse André DUMONT
2.4.4.2.1.2.2.1 Françoise DUMONT épouse Raymond LECÉLLIER
2.4.4.2.1.2.2.1.1 Guillaume LECÉLLIER
2.4.4.2.1.2.2.1.2 Arnaud LECÉLLIER
2.4.4.2.1.2.2.1.3 Élise LECÉLLIER
- 2.4.4.2.1.2.2.2 Geneviève DUMONT
- 2.4.4.2.1.2.2.3 Jean DUMONT
2.4.4.2.1.2.2.3.1 Aurélie DUMONT
- 2.4.4.2.1.2.2.4 Michèle DUMONT et Christian ROUSSEL
2.4.4.2.1.2.2.4.1 Laurianne ROUSSEL
2.4.4.2.1.2.2.4.2 Anaïse ROUSSEL
- 2.4.4.2.1.2.2.5 Marc DUMONT
- 2.4.4.2.1.2.3 Georges DORENLOT
- 2.4.4.2.2 Auguste Armand Félix SOUCY N. le 12 juin 1874. D. 1917. Épouse Lucile CORNU N.1877 D.1935
Charron, épiciier, cafetier à St-Vigor des Mézerets - a fait la guerre d'Indochine
- 2.4.4.2.2.1 Alice SOUCY N.1890 D.1896
- 2.4.4.2.2.2 Alice SOUCY N. le 27 novembre 1900. D.1973. Épouse Emilien FRANÇOISE
Épicière, buraliste N.1887 D.1953
2.4.4.2.2.2.1 André FRANÇOISE D.2004.
- 2.4.4.2.3 Louise Marie Élise SOUCY N. le 22 mai 1880 D. le 26 décembre 1890

À SUIVRE DANS LA PROCHAINE ÉDITION DE LA SOURCE

HISTOIRE DES SOUCY DU BAS-SAINT-LAURENT

PRISQUE SOUCY PIONNIER DE L'ISLE VERTE

On a l'habitude de dire que l'histoire se répète et que les enfants ont tendance à reproduire les comportements reçus des parents. Il y a peut-être même des manières d'être qui sont si bien ancrées dans nos « gènes » qu'on reproduira sans le savoir les comportements des ancêtres. Notre ancêtre à nous, Soucy d'Amérique, était assurément un homme hors du commun. Quel homme peut quitter parents et patrie avec peu d'espoir de retour, risquer la traversée de l'Atlantique et affronter un climat rude et des conditions de vie adverses, et se résoudre à vivre sur une île isolée au milieu de nulle part ? On l'imagine assurément déterminé et vaillant, solitaire et indépendant, risque-tout et sans peur, intelligent et robuste, entreprenant davantage qu'aventurier, autonome et débrouillard. Voilà le type d'homme qu'on imagine capable de survivre sur une île, loin des siens, loin de tout, dans des conditions climatiques sévères et inconnues, sous la menace constante des Iroquois et des Anglais et sans secours possible.

Dans la descendance de notre ancêtre Jean Soucy dit La Vigne, il y eut Pierre qui eut Joseph et qui eut Prisque. Or, Prisque est à l'image de son arrière-grand-père, un homme hors du commun, prêt aux plus grands défis. Voici l'histoire de Prisque.

PRISQUE SOUCY DE LA MAISON DE JOSEPH

Prisque est né à La Pocatière le 3 juillet 1741. Il est le neuvième enfant de Joseph Soucy et de Marie Madeleine Mignier dite Lagacé. Il est donc de la Maison de Joseph Soucy¹. L'enfant n'aura pas la chance de faire ses apprentissages auprès de son père puisque Joseph va décéder le 21 juillet



Paysage champêtre de L'Isle Verte en bordure du Saint-Laurent

1745 à l'âge de 41 ans et 2 jours. Prisque n'a que 4 ans et 18 jours lorsque sa mère devient veuve avec onze (11) enfants à charge. Dans la Maison de Joseph, les anniversaires étaient suivis d'un drame. Au jour du décès de Joseph, l'âge des garçons varie de 6 mois à 17 ans alors que l'âge des filles varie de 6 ans à 14 ans. Le veuvage de Marie Madeleine durera plus de 5 ans, presque 6 ans. Il faudra attendre un brave homme pour prendre à charge une veuve et une ribambelle de jeunes enfants et d'adolescents. Le protecteur de la veuve et des orphelins se présente enfin en la personne d'Antoine Michaud. Faut-il se surprendre que le protecteur soit un Michaud, et en l'occurrence le petit-fils de Pierre Michel et de Marie Ancelin, les anciens voisins de Jean Soucy et de Jeanne Savonnet sur l'Isle-aux-Grues ? L'histoire se répète. Le mystère demeure².

Marie Madeleine Mignier dite Lagacé convolera en secondes noces avec Antoine Michaud le 14 juin 1751. Au jour de son remariage, Marie Madeleine était âgée de 45 ans et 1 mois. Antoine, fils de François et de Marie Dionne dite Sansoucy est née en 1727, l'année même au cours de laquelle Marie Madeleine avait épousé Joseph Soucy. Il avait tout juste 24 ans, à peine plus vieux que Joseph, le fils aîné de Marie Madeleine qui avait alors 23 ans et 5 mois. La situation étonnerait de nos jours. Cependant, les mœurs de nos ancêtres ne peuvent pas être jugés avec les yeux du présent.

PRISQUE SOUCY PASSE LA GUERRE DE SEPT ANS...

La guerre de sept (7) ans (1754-1763) va débuter trois (3) ans seulement après le remariage de Marie Madeleine et d'Antoine. Mais les Français du Canada et leurs alliés amérindiens préparent déjà la guerre dans les postes avancés situés dans la région des grands lacs. Plusieurs jeunes hommes de Ste-Anne de La Pocatière sont déjà engagés dans cette guerre coloniale. Au printemps de 1753, un détachement de 400 volontaires comprenant plusieurs jeunes hommes de Ste-Anne de La Pocatière se rend dans la région des grands lacs pour y construire des forts et pour y chasser les Anglais. Prisque n'a que douze (12) ans lorsque son oncle Charles-François Soucy (31 ans), Jean-Baptiste Morin (21 ans) et Joseph Ouellette (23 ans), tous de Ste-Anne, ainsi que 31 autres jeunes hommes sont tués au fort de La Presqu'île sur le bord du lac Érié. Cette guerre, on le sait, va s'étendre dans la vallée du Saint-Laurent et prendra fin avec la signature du traité de Paris, le 10 février 1763. À la fin de la guerre, Prisque a 21 ans. Il va entreprendre sa vie d'adulte sous le Régime anglais.

¹ : Voir La Source, édition d'avril 2005: «Les quatre Maisons ancestrales», P. 46 à 48.

² : Voir l'article paru dans La Source, édition d'avril 2005, pages 37 à 40: « Les Michel et les Soucy en Nouvelle-France »

HISTOIRE DES SOUCY DU BAS-SAINT-LAURENT

PRISQUE SOUCY

QUI PREND FEMME PREND PAYS...

À la suite de la publication de trois bans de mariage au prône des messes paroissiales par trois dimanches consécutifs, Prisque Soucy épouse Marie Catherine Côté le dimanche 20 juillet de l'année 1766. Marie Catherine était la « *filles de Gabriel Côté et de Marie Madeleine Le Belle ses père et mère de la paroisse St-Jean-Baptiste* ». Au jour de leur mariage, Prisque vient tout juste d'avoir 25 ans alors que Marie Catherine aura 25 ans le mois suivant.

Le mariage de Prisque Soucy et de Marie Catherine Côté marque l'ouverture du premier registre de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle Verte. Le mariage fut célébré par le révérend Père Ambroise, missionnaire desservant les paroisses de St-Germain de Rimouski, Notre-Dame-des-Anges de Trois-Pistoles et St-Jean-Baptiste de L'Isle Verte. La cérémonie a lieu en présence de plusieurs parents et amis parmi lesquels sont cités Étienne Riou (seigneur de Trois-Pistoles), Gabriel Côté (père de l'épouse), Pierre Côté (oncle de l'épouse), Jean-Baptiste Côté (demi-frère de l'épouse né du premier lit), François Le Poidevin (oncle de l'épouse) et le Père Ambroise qui signent l'acte de mariage. Il appert que ni Prisque ni Catherine ne savaient signer. Le révérend Père Amable-Ambroise Rouillard était un Récollet né en France. Il se noiera accidentellement entre Trois-Pistoles et Rimouski peu de temps après le mariage, vers 1770. Étrange destin s'il en est un autre, Marie Catherine Côté s'avère être l'arrière-petite-fille^{III} du côté maternel de Pierre Michel et de Marie Ancelin alors que Prisque Soucy est l'arrière-petit-fils^{IV} du côté paternel de Jean Soucy et de Jeanne Savonnet, ces arrières-grands-parents ayant été des voisins sur l'Isle-aux-Grues^V. Si, par leurs ancêtres Fran-



Image satellite montrant les terres de l'Isle Verte avec au-devant l'île Verte. À l'arrière-plan le confluent de la rivière Saguenay et du fleuve Saint-Laurent

çais, Prisque et Marie Catherine étaient liés par l'appartenance à la terre, ils étaient aussi apparentés par les liens du mariage. En effet, vous aurez sans doute remarqué que la mère de Marie Catherine était une Lebel. Et puisqu'en 1689 Anne Soucy avait épousé Jean Lebel, le frère de Nicolas, ladite Anne Soucy, fille aînée de Jeanne Savonnet, était donc à la fois la tante du père de Prisque du côté paternel et la tante de la mère de Marie Catherine du côté paternel. Peut-on trouver meilleure gymnastique cérébrale que la généalogie ?

Le père de Marie-Catherine, Gabriel Côté, avait obtenu en partage avec ses frères et sœurs et Étienne Riou une partie de la seigneurie de l'Isle Verte située en face de l'île du même nom. Ainsi, par ce mariage, Prisque Soucy entrait dans une famille seigneuriale dont trois des frères, Jean-Baptiste, Gabriel et Prisque avaient épousé les trois sœurs; Geneviève, Élizabeth et Ursule-Marie Bernier dite Jean-de-Paris. La famille est bourgeoise et bien tissée. Pas étonnant que Prisque Soucy soit entré de pleins pieds dans le fief de l'Isle Verte. Il faut ici distinguer le fief de L'Isle-Verte situé sur la Coste-du-Sud entre Cacouna et Trois-

Pistoles et l'Île Verte face au village. Ce sont là deux noms de lieux qui ont la même prononciation mais avec une orthographe différente. Or, Prisque Soucy n'habitait pas sur l'Île Verte mais bien à L'Isle Verte.

Le co-seigneur Gabriel Côté son beau-père avait construit en 1740 l'ancien moulin à farine du Petit-Sault devant la chute du même nom sur la rivière Verte. Le vieux moulin fut démoli et reconstruit en pierre en 1823. C'est ce dernier moulin que l'on aperçoit à l'est du village sur la route 132. Autrefois, il y avait aussi un moulin à scie, une grange et une boutique de forge tant et si bien qu'il y régnait un activité économique intense. Il est donc possible que Prisque Soucy ait été associé aux opérations de l'ancien moulin banal ou aux affaires seigneuriales de la famille Côté.

III : De Marie Catherine Côté à Marie Madeleine Lebel à Marie Madeleine Michaud à Marie Ancelin

IV : De Prisque Soucy, à Joseph Soucy à Pierre Soucy à Jean Soucy

V : Voir l'article paru dans La Source, édition d'avril 2005, pages 37 à 40: « *Les Michel et les Soucy en Nouvelle-France* »

HISTOIRE DES SOUCY DU BAS-SAINT-LAURENT

PRISQUE SOUCY DE LA JOIE À L'ATTERREMENT

☞LE 20 JUIN 1767☞

Prisque et Marie Catherine se sont installés tout naturellement à l'Isle Verte où la famille Côté menait la destinée de la seigneurie depuis déjà un demi-siècle.

Le 20 juin 1767, le jeune couple faisait baptiser leur fils premier né qui reçu le prénom de **Gabriel** de Gabriel Côté son grand-père maternel. La marraine de l'enfant fut Reine Côté.

☞LE 7 JUILLET 1767☞

À la joie de la naissance succède l'atterrement; Marie Catherine meurt le 7 juillet selon toute vraisemblance de complications survenues lors de l'accouchement. Marie Catherine meurt à l'âge déclaré de vingt-cinq (25) ans. Elle était née à Kamouraska le 13 août 1741. Le Père Ambroise qui a procédé à l'inhumation fait une rare mention de reproche à Prisque: Marie Catherine est « *morte sans sacrement faute de m'avoir averti* ». Vu la condition sociale de la famille Côté, on peut s'étonner que Prisque ait négligé d'appeler le Père Ambroise au chevet de sa femme et ce, d'autant que le Missionnaire était dans la paroisse la veille du décès alors qu'il avait administré les derniers sacrements à l'Isle Verte à Marie Angélique George, la femme de Joseph Magloire, qui venait également d'accoucher le 3 juillet précédent. On peut dès lors penser que la mort fut subite. Marie Catherine fut inhumée le 8 juillet dans le cimetière de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle Verte. L'acte de sépulture nous apprend que Prisque Soucy, à tort prénommé Gabriel, que le missionnaire aura sans doute confondu avec son beau-père, est dit « *habitant de la dite paroisse* » de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle Verte.

Extraits du premier registre de la paroisse de St-Jean-Baptiste de l'Isle Verte

Le samedi sept ceste Soirée le sept Le vingt de Juin. Le
père Ambroise Rouillard expeçant dans la paroisse de
Saint Jean de l'Isle Verte certifier au sieur baptisé
le nomme gabriel fils de gabriel Soucy et de Catherine
Côté ses père et mère. Le parrain a été gabriel Côté et
la mère Reine Côté qui ont été de l'ancien Signeur
en foy de quoy j'ay signé le jour et an que dessus
père Ambroise Rouillard expeçant

Acte de baptême de Gabriel Soucy, fils de Prisque et de Marie Catherine Côté
Gabriel fut baptisé par le Missionnaire Amable Ambroise Rouillard le 20 juin 1767

Le samedi sept Soirée et sept Le septième de Juillet
est décédée dans cette paroisse la femme Catherine
Côté âgée de vingt cinq ans femme de gabriel Soucy
habitant de la dite paroisse laquelle femme est
morte sans sacrement faute de m'avoir averti
avant son corps a été inhumé avec les cérémonies
accoutumées dans le cimetière de cette paroisse le
jour et an que dessus par Ambroise Rouillard

Acte de sépulture de Marie Catherine Côté, épouse de Prisque Soucy
Inhumée dans le cimetière de St-Jean-Baptiste de l'Isle Verte, le 8 juillet 1767

DU VEUVAGE AU MARIAGE

☞LE 28 JANVIER 1768☞

Voilà qui pour le moins étonne, Prisque Soucy convole en secondes noces le 28 janvier 1768 et ce, après seulement six mois de veuvage. Prisque ne tarde pas à se consoler de son affliction à moins qu'il ne réalise ses ambitions. Prisque a un parti pris pour les filles issues de familles bien établies. Voilà qui est à son honneur puisque n'entre pas qui veut dans ces familles tissées serrées. Voilà qu'il épouse Marie Madeleine Rioux, la fille de feu Nicolas Rioux et de défunte Marie Catherine Gerbert dite Fontaine née le 20 février 1750. À peine sa première épouse issue de la famille seigneuriale de l'Isle Verte fut-elle inhumée qu'il épouse la petite-

filles du seigneur primitif de Trois-Pistoles. En effet, Nicolas Rioux père était le fils aîné de Marie Louise Asselin et de Nicolas Rioux, le seigneur primitif de Trois-Pistoles. À la mort de Nicolas Rioux père et fils survenue le même jour, le 6 janvier 1756, la seigneurie passa dans les mains d'Étienne Rioux, l'oncle et parrain de Marie Madeleine et sans doute le protecteur de l'orpheline. On ne s'étonne pas qu'Étienne ait été signataire de l'acte de mariage. En l'absence du Père Ambroise, le mariage fut célébré par le curé Trutault de Kamouraska dans la première église de Trois-Pistoles qui avait été érigée sous le vocable de Notre-Dame-des-Anges. L'acte fait état que Prisque Soucy est « *habitant de cette paroisse* ».

HISTOIRE DES SOUCY DU BAS-SAINT-LAURENT

PRISQUE SOUCY
LA VIE CONTINUE À TROIS-PISTOLES

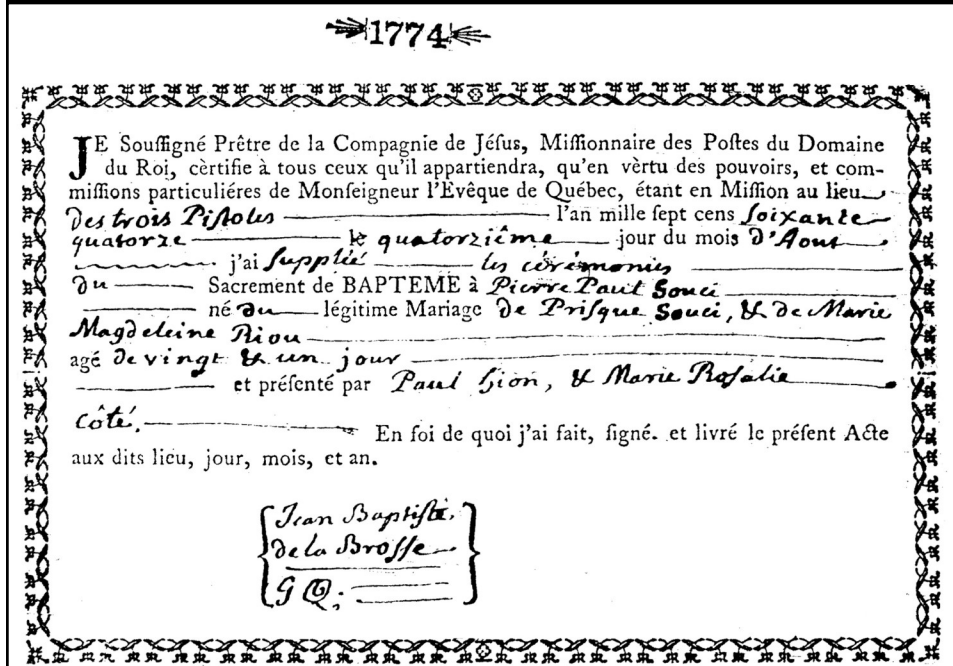
LE 24 JUILLET 1774

Le 24 juillet 1774 naît un fils de Prisque Soucy et de Marie Madeleine Rioux. Depuis la mort du Père Ambroise (Récollet) vers 1770, c'est le Révérend Père Jean-Baptiste de La Brosse, Missionnaire Jésuite, qui dessert la paroisse de Notre-Dame-des-Anges. De 1771 à 1782, il a parcouru les postes du domaine du Roi depuis Cacouna sur la Coste du Sud jusqu'à Richibouctou en Acadie. Or, le 14 août 1774, le Missionnaire est de passage à Trois-Pistoles pour y administrer les sacrements. Ce jour-là, le fils dernier né de Prisque Soucy est présenté au Missionnaire par Paul Rioux son parrain et par Marie Rosalie Côté sa marraine pour y être baptisé du nom de **Pierre Paul Souci**. La marraine et le parrain étaient la tante et le neveu, mère et fils, de feu la première épouse de Prisque Soucy. La famille Côté semble donc avoir approuvé le second mariage de Prisque. La bonne relation avec la famille Côté sera attestée dans le parrainage d'autres enfants du couple.

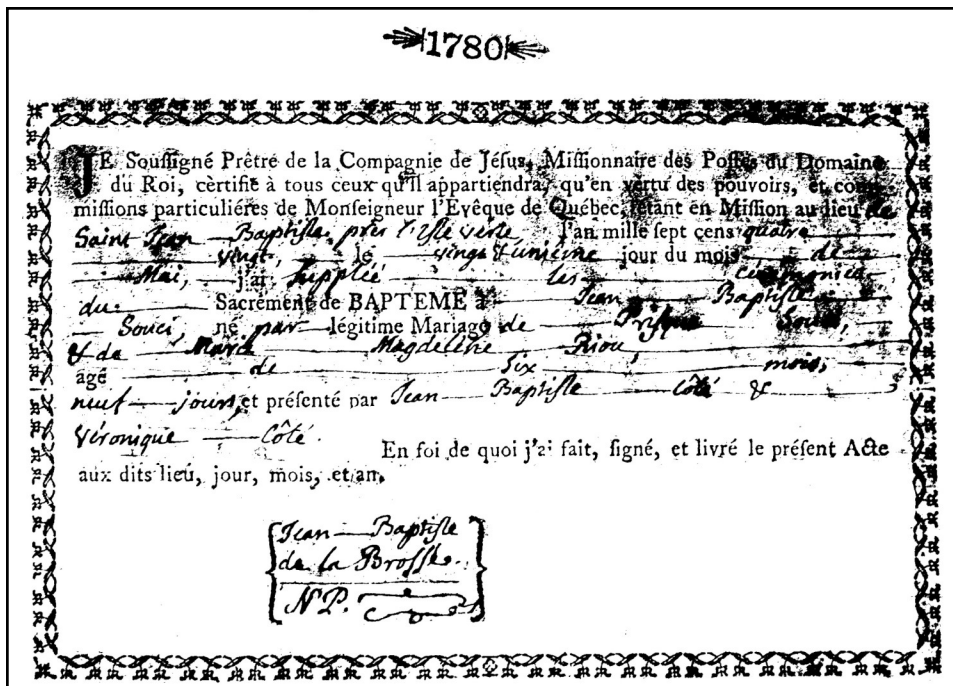
Le baptême de Pierre-Paul est attesté par un certificat enjolivé d'une bordure à motif fleuri et libellé en caractères d'imprimerie avec des espaces réservés au Missionnaire. Le document porte la signature du prêtre de la Compagnie de Jésus. Nous le reproduisons ci-contre nettoyé des scories du temps.

Les archives qui concernent les cérémonies de baptême des enfants de Prisque Soucy et de Marie Madeleine Rioux sont pour le moins inusitées. On observe en effet que les enfants naissent et sont, contre toute attente, baptisés plusieurs mois plus tard, voire même une année après la naissance. La preuve nous en est d'abord donnée le 11 novembre 1779.

Certificats de baptême du Révérend Père Jésuite Jean-Baptiste de La Brosse



Certificat en date du 14 août 1774 attestant du baptême de Pierre Paul Souci
Extrait du premier registre de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle Verte



Certificat en date du 21 mai 1780 attestant du baptême de Jean Baptiste Souci
Extrait du premier registre de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle Verte

HISTOIRE DES SOUCY DU BAS-SAINT-LAURENT

✧LE 11 NOVEMBRE 1779✧

Le 11 novembre 1779, un autre garçon voit le jour. Les parents devront attendre six mois et 9 jours avant de revoir le Missionnaire Jésuite. Ce dernier fait un arrêt « *au lieu de Saint-Jean-Baptiste, près l'Isle Verte l'an mille sept cens quatre vingt, le vingt et unième jour du mois de Mai* ». D'aucun pourrait penser que Prisque est retourné à l'Isle Verte. Jean Baptiste Côté et Véronique Côté, à titre de parrain et marraine, présentent l'enfant au Missionnaire qui supplée « *les cérémonies du Sacrement de Baptême à Jean Baptiste Souci, né par légitime Mariage de Prisque Souci, et de Marie Magdelène Riou* ». Le baptême est attesté par un certificat portant la signature du Révérend Père Jean-Baptiste de La Brosse. Le certificat est de même facture que celui qui fut préparé pour Pierre-Paul Souci. L'année inscrite en tête des certificats n'est pas contemporaine des événements puisqu'on retrouve aussi les années imprimées en tête des feuillets du registre.

Les certificats retrouvés dans le premier registre de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle Verte sont des pièces rares dans les archives de la Côte-du-Sud pour cette époque et ce, d'autant qu'il s'agit de certificats en caractères d'imprimerie, sans doute imprimés en France, et déjà libellés pour divers sacrements y compris la communion. Ces documents imprimés semblent avoir été utilisés uniquement par les prêtres de la Compagnie de Jésus. Puisque les Missionnaires Jésuites étaient en perpétuels déplacements dans la colonie pour desservir les postes éloignés, il leur était certainement plus commode de rédiger des certificats qu'ils pouvaient ensuite déposer dans les registres des paroisses établies. Un tel certificat a d'ailleurs été déposé par le Père La Brosse dans les registres de la paroisse Notre-Dame-des-Anges de Trois-Pistoles pour l'année 1781.

Le Révérend Père de La Brosse qui a parcouru les Postes du Domaine du Roi était né en France, à Magnac dans l'Angoumois, le 30 avril 1724. Il venait tout juste d'avoir 56 ans lorsqu'il baptisa Jean-Baptiste Souci, le 21 mai 1780. Ce prêtre Français qui a fait ses études à Angoulême sera trouvé mort sur le marche-pied de l'autel dans la chapelle de Tadoussac, le 11 avril 1782. La paroisse de l'Isle Verte souffrira ensuite d'un manque de prêtre.

✧LE 2 JANVIER 1782 ✧

Si Prisque Soucy et Marie Madeleine Rioux ont dû attendre six (6) mois pour faire baptiser leur fils Jean-Baptiste, ils devront attendre une année entière pour faire baptiser Joseph. Nous sommes alors à l'Isle Verte, en l'an 1783, le 12 du mois de janvier. L'abbé Joseph Amable Trutault, alors curé de la paroisse de Saint-Louis-de-Kamouraska (de 1755 à 1800) et desservant de la paroisse de l'Isle Verte lors de cette année 1783, est appelé auprès de l'enfant pour le baptiser sous condition. L'abbé inscrit au registre que l'enfant est « *né du deux de janvier* », ce ne peut être que de l'année 1782, et le curé confirme la situation embarrassante en ajoutant « *de l'année passé* ». Cela traduit bien l'isolement des colons.

Nous connaissons pour le moins quatre autres enfants nés de Prisque et de Marie Madeleine Rioux dont les baptêmes ont été enregistrés à Trois-Pistoles. Ce sont **Marie-Brigitte** née le 18 août 1769 et **Pierre** né le 25 août 1772, les aînés, et **Catherine** née le 25 janvier 1784 et **Marie Raine** née le 29 octobre 1785 qui ne sont pas les cadettes car deux autres enfants sont nés hors Trois-Pistoles. Ce sont **Marie Magdelaine** qui est née à Rivière-Ouelle le 26 juin 1790 et Marie Rose qui est née à Saint-André-de-Kamouraska le 14 mai 1793. Voilà qui étonne, Prisque ne tient pas en place.

ARRIVÉE D'AUTRES SOUCY DANS LA PAROISSE ST-JEAN-BAPTISTE

Avant que s'achève le XVIII^e siècle, trois autres Soucy vont venir s'établir dans la paroisse de l'Isle Verte à la suite de Prisque. Ce sont Joseph-François communément appelé Joseph, Alexandre et Marie Rose.

Joseph-François et Alexandre étaient de la descendance de Joseph Soucy et de Marie Rose Guéret dite Dumont de Rivière-Ouelle. Joseph père était de la Maison de Pierre Soucy et de Marie Jeanne Michaud ^{VI}. Joseph père était donc le cousin germain de Prisque. À l'instar de Prisque, Marie Rose était de la Maisons de Joseph et de Marie Madeleine Mignier dite Lagacé ^{IV}. Fille d'André de Marie Catherine Nadeau, elle était la nièce de Prisque.

✧Joseph-François Soucy✧

Joseph-François épousa Marie Madeleine Thibeau à Kamouraska, le 24 août 1778. Le couple ne tarda pas à s'établir à l'Isle-Verte puisque le 12 janvier 1783, ils faisaient baptiser sous condition leur fille Marie Françoise née du 14 juin de l'année précédente.

✧Alexandre Soucy✧

Alexandre épousa Marie Phocas dite Raymond à Kamouraska, le 27 février 1786. Le couple est à l'Isle Verte le 2 juillet 1798 alors que l'abbé Charles-Jean-Baptiste Genest, curé de l'Isle Verte depuis 1794, baptise leur fils Gabriel né du même jour. Alexandre est dit laboureur.

Verte

✧Marie Rose Soucy✧

Marie Rose a épousé Jean-François Bergeron dit Amboise à Kamouraska, le 31 janvier 1791. Le couple est établi à l'Isle Verte le 22 octobre 1799 lorsque le curé Genest baptise leur fille Marie Victoire. Le père absent est dit « *cultivateur de cette paroisse* ».

HISTOIRE DES SOUCY DU BAS-SAINT-LAURENT

L'AVENTURE DES DEUX FRÈRES PRISQUE ET JEAN GERMAIN SOUCY

En fouillant, acte par acte, dans le premier registre de la paroisse primitive de Notre-Dame-des-Anges de Trois-Pistoles, il m'a été donné de retrouver un Soucy qui ne figurait pas dans la Maison de Joseph Soucy^{VI} et de Marie Madeleine Mignier dite Lagacé. Il s'agit de **Jean Germain Soucy** communément appelé Germain, un huitième fils du couple. L'acte de baptême de Jean Germain a été retrouvé dans les registres de la paroisse de Ste-Anne-de-la-Pocatière à la date du 13 février 1743. Jean Germain était le frère cadet de Prisque. Or voilà que Jean Germain, plutôt discret, refait surface 27 ans plus tard à Trois-Pistoles. Il est alors marié à Louise Le Page dont il vient d'avoir un fils qui sera baptisé Germain le 6 septembre 1770. Le baptême est célébré par nul autre que le Missionnaire Jésuite Jean-Baptiste de La Brosse. Et pour ajouter à la surprise, le parrain est Étienne Rioux, le seigneur de Trois-Pistoles et la marraine est Marie Magdeleine Rioux, la sœur du Seigneur qui, tous les deux, avec le prêtre de la compagnie de Jésus, signent l'acte de baptême.

Cette découverte fortuite révèle que les deux frères cadets Prisque et Jean Germain ont quitté parents et amis à La Pocatière pour aller s'établir dans les nouvelles paroisses de colonisation du Bas-du-Fleuve. C'était vers 1768, un siècle après la grande aventure de leur ancêtre Français. Les terres situées dans le deuxième Rang de La Pocatière ayant toutes été concédées, il fallait, aux plus jeunes, repousser les frontières et s'établir plus loin. Puisque nous retrouvons les deux frères à Trois-Pistoles au tournant de 1770, il est probable qu'ils se soient concertés pour réaliser ce projet d'établissement dans la seigneurie des Rioux. En fait, d'autres indices viennent appuyer cette hypothèse. Jean Germain Soucy a épousé Marie Louise Lepage De Sainte Claire, la fille de Nicolas Dominique Lepage De Sainte Claire et de Marie Madeleine Rioux. Marie Louise était donc la petite-fille de René Lepage^{VII}, le seigneur primitif de Rimouski et la petite-fille de Nicolas Rioux, le seigneur primitif de Trois-Pistoles^{VIII}. En somme, l'épouse de Jean Germain était la cousine germaine de l'épouse de Prisque^{VII}.

Il est intéressant de noter que les deux frères Soucy ont fait des mariages «princiers» en quittant la Grande Anse. Prisque et Jean Germain sont tous deux entrés dans les familles seigneuriales de l'Isle Verte, de Trois-Pistoles et de Rimouski; les Côté, les Rioux et les Lepage. Or, ces familles gouvernantes étaient déjà tricotées serrées entre elles notamment pour assurer le maintien du rang social. Qu'il suffise de mentionner que cinq des neuf enfants du seigneur Rioux de Trois-Pistoles ont épousé des Lepage de Rimouski. Par ailleurs, les Côté de l'Isle Verte affectionnaient les Lepage, les Rioux mais aussi les Bernier dites Jean-de-Paris avec lesquelles ils ont conclu trois mariages. On s'étonnera alors que Prisque et Jean Germain aient pu joindre les rangs de ces trois familles seigneuriales par trois mariages en moins de trois ans. Peu de princes couronnés peuvent prétendre avoir réalisé tant de conquêtes en si peu de temps. De toutes évidences, Prisque et Jean Germain devaient être des hommes d'envergure tout autant que des hommes séduisants et entreprenants dans tous les sens du terme, qui savaient attirer les faveurs des «princesses» et les bons offices des seigneurs.

Certes les alliances de Prisque avec la bourgeoisie locale étonnent mais ses migrations sur la Coste du Sud intriguent davantage. Une chose est sûre, dans les années d'après guerre (d'après la conquête de 1763), Prisque ne tient pas en place et nous avons peine à le suivre sur la Coste du Sud. En premier lieu, il quitte La Pocatière pour aller prendre épouse à l'Isle Verte où il a vécu depuis son mariage à l'été 1766 jusqu'au décès de Marie Catherine Côté à l'été 1767. Le Père Ambroise déclare que Prisque Soucy habitait à l'Isle Verte le 7 juillet 1767. Tout juste six mois plus tard, le curé Trutault de Kamouraska affirme que Prisque habite à Trois-Pistoles au jour de son remariage avec Marie Madeleine Rioux le 8 janvier 1768. La raison de la nouvelle alliance avec la famille Rioux pourrait justifier la relocalisation à Trois-Pistoles. Il y reste semble-t-il jusqu'à l'été 1774 et au-delà. On fait ensuite mention de

Prisque et de Marie Madeleine à l'Isle Verte le 21 mai 1780 et le 12 janvier 1783 où sont baptisés Jean-Baptiste et Joseph. Il pourrait n'y avoir ici qu'apparence d'un retour à l'Isle Verte car il est intéressant de noter qu'à ces deux occasions, les parrains et marraines étaient des Côté de l'Isle-Verte. Dès lors, les parrains et marraines auraient pu faire baptiser les enfants dans le fief familial de l'Isle Verte alors même que les parents demeuraient à Trois-Pistoles. Cette hypothèse est plausible puisque les parents sont signalés à Trois-Pistoles au baptême de Catherine le 7 février 1784 et à celui de Marie Raine le 13 novembre 1785. Prisque se rapproche ensuite de sa famille. On le retrouve à Rivière-Ouelle le 26 juin 1790 où naît Marie Magdeleine. Puis au baptême de Marie Rose à Kamouraska le 14 mai 1793, le curé Trutault qui connaît bien la famille affirme que «*cette enfant est de la paroisse de St-André*». La dernière mention nous vient à l'inhumation de Marie Madeleine à Trois-Pistoles le 2 septembre 1840. L'épouse qui vient de décéder le 31 août à l'âge respectable de 90 ans est dite «*veuve de Prisque Soucy, en son vivant cultivateur du lieu*». Elle fut inhumée dans le cimetière N.-D.-des-Anges devenu N.-D.-des-Neiges en 1814. Quant à Prisque, à l'instar de son grand-père Français, sa sépulture est demeurée introuvable à Trois-Pistoles. Inutile de la chercher, les ancêtres de la trempe de Prisque ne meurent pas.

Alain L. Soucy

^{VI} : Voir La Source, édition d'avril 2005: «Les quatre Maisons ancestrales», P. 46 à 48.

^{VII}: Ascendance de l'épouse de Jean Germain:
De Marie Louise Lepage à Marie Madeleine Rioux à Nicolas Rioux père (seigneur de Trois-Pistoles):

^{VIII}: Ascendance de l'épouse de Prisque:
De Marie Madeleine Rioux à Nicolas Rioux fils à Nicolas Rioux père (seigneur de Trois-Pistoles)

HISTOIRE DES SOUCY DE LOTBINIÈRE

SEIGNEURIE DE LOTBINIÈRE DES PREMIERS ARRIVANTS À MES ANCÊTRES

Le texte est présenté en quatre parties dont la première partie raconte « la naissance » de la Seigneurie de Lotbinière qui est indissociable de celle de la venue de mes ancêtres dans ce coin de pays. Du début au milieu du XXI^{ème} siècle, la famille Joly de Lotbinière fut un acteur économique important dans le milieu.

PREMIÈRE PARTIE FORMATION DE LA SEIGNEURIE (1672-1693)

☞ LE 6 NOVEMBRE 1672 ☞

Une seigneurie voit le jour dans le territoire qu'on appelle aujourd'hui LOTBINIÈRE. À cette époque, vit à Québec un jeune magistrat de noble origine, RENÉ-LOUIS CHARTIER DE LOTBINIÈRE. Il est fort bien vu par les autorités et sur sa requête, l'intendant Talon lui concède une première seigneurie de 2 lieues et 1/4 de front par 2 lieues de profondeur. Cette concession commence au fief Ste-Croix, à la Pointe-Platon, et se termine une demi-lieue plus bas que la Rivière du Chêne.

☞ LE 1^{ER} AVRIL 1685 ☞

Treize ans plus tard, RENÉ-LOUIS adresse une seconde requête aux sieurs Le Febvre de la Barre, gouverneur général de l'époque et De Meulles, intendant, pour l'obtention d'un ajout à sa seigneurie dont la description se lit comme suit sur l'acte de concession.

Trois quart de lieue ou environ de terre non concédée, à prendre d'un bout, le long du fleuve St. Laurent à la grande Rivière Duchêne joignant le commencement de la demie lieue de concession de Charles D'Amours Sr.

De Louvière; et de l'autre (en remontant vers la petite Rivière Duchêne) aux terres du sieur St. De Ours, avec deux lieues de profondeur dans les dites terres

☞ LE 22 FÉVRIER 1686 ☞

M. de Lotbinière achète une troisième partie de concession pour la modique somme de 600 livres. Ce nouveau territoire de trois quarts de lieue de front par deux lieues de profondeur se situe entre la rivière du Chêne et le fief St-Ours. (Lotbinière achète le fief Marsollet du seigneur De Louvière qui l'avait acquit lors du décès de Nicolas Marsollet).

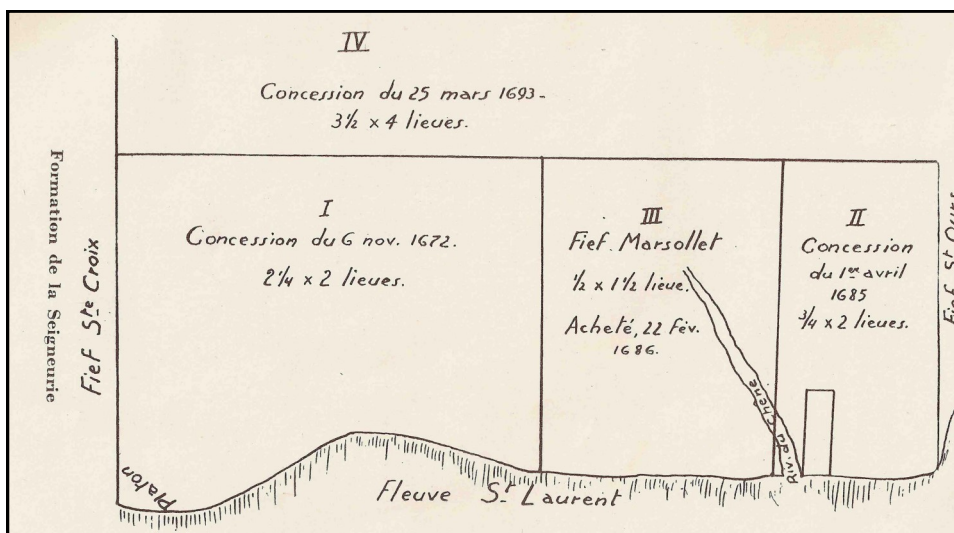
☞ LE 25 MARS 1693 ☞

La quatrième et dernière concession comprend *trois lieues et demie de front sur quatre lieues de profondeur, au bout et à la fin de la profondeur de son fief de Lotbinière et de celui appelé la Petite Rivière du Chesne qu'il a acquis du sieur Louviers et qui ont ensemble le dit front de trois lieues et demy, avec les prèz, bois, isles, rivières et lacs*

Cette dernière requête de Lotbinière est adressée à Frontenac. L'étendue totale de la Seigneurie est de douze arpents de large, sur six lieues de profondeur. Elle est délimitée par les fiefs de Ste-Croix et St-Ours. (Dimensions données sur l'aveu et dénombrement de l'année 1724).

LES CHARTIER DE LOTBINIÈRE

De toutes les familles qui s'établirent en Nouvelle-France, la famille Chartier de Lotbinière est celle dont la lignée est la plus ancienne. Anoblée par le roi de France au début du 15^{ème} siècle, la famille Chartier ajoute « de Lotbinière » à son nom vers le milieu du 16^{ème} siècle. Comme il y a ambiguïté entre deux propriétés dont l'une située dans le Dijonnais se nomme Bignièrès, tandis que l'autre, sise dans le bas Maine, porte le nom de BINIÈRE, son propriétaire, Clément Chartier, décide d'ajouter le suffixe « LOT » à sa propriété du bas Maine, parce qu'il y a plein de petits poissons de ce nom qui abondent dans les fossés autour du château. Le premier propriétaire se nomme RENÉ-LOUIS CHARTIER DE LOTBINIÈRE (1672-1709).



Carte – Formation de la Seigneurie de Lotbinière

Source : Les Annales de Lotbinière (1672-1933). Abbé Louis L. Paradis

HISTOIRE DES SOUCY DE LOTBINIÈRE

René-Louis se marie à Marie-Madeleine Lambert, à Québec, le 24 janvier 1687, à l'âge de 37 ans. Le couple aura dix enfants. Après son décès le 3 juin 1709 et son inhumation dans la Cathédrale de Québec, c'est son fils Louis-Eustache qui hérite de la Seigneurie le 5 mai 1710.

LOUIS-EUSTACHE CHARTIER DE LOTBINIÈRE, 2^{ième} seigneur (1709-1749), se marie le 14 avril 1711 à Marie-Françoise Renaud d'Avesnes des Méloises. Veuf avec 5 enfants depuis le 15 avril 1723, il décide de poursuivre une carrière ecclésiastique. À la suite d'une carrière très mouvementée, Louis-Eustache Chartier de Lotbinière vieillit prématurément et décède le 14 février 1749.

MICHEL CHARTIER DE LOTBINIÈRE, le plus jeune des enfants de Louis-Eustache, devient le troisième seigneur de Lotbinière (1749-1770). Il a 26 ans. Sa femme Louise-Madeleine Chaussegros de Léry est la fille de l'ingénieur en chef de la Nouvelle-France, et c'est probablement ce qui va orienter la carrière de Michel Chartier de Lotbinière vers cette branche du service militaire. Il acquiert les seigneuries de Rigaud, Vaudreuil et Rigaud-Vaudreuil (Beauce), de même que celle de Beauharnois. Comme il possède déjà les Seigneuries de Lotbinière, de Hocquart et d'Alainville sur le lac Champlain, il se trouve le plus important propriétaire des anciennes possessions françaises de l'Amérique du Nord. Il meurt en 1799 emporté par la fièvre jaune. (Détails tirés du journal intime du marquis de Lotbinière.) Archives de la famille Joly de Lotbinière

GASPARD ALAIN CHARTIER DE LOTBINIÈRE, fils unique du Marquis de Lotbinière, devient le quatrième seigneur du domaine (1770-1821). Tout comme ses prédécesseurs il n'a pas de manoir à Lotbinière mais,

lorsqu'il est de passage à la seigneurie, il loge habituellement chez son chargé d'affaires, et les censitaires ne tardent pas à s'apercevoir que leur seigneur est bien décidé à s'occuper par lui-même de tout ce qui concerne son domaine.

Gaspard Alain se fixe à Vaudreuil avec une seconde résidence à Montréal. Il décède à Montréal, le premier janvier 1822, dans sa maison de la rue du Sacrement, ancien château de la famille Rigaud de Vaudreuil. Par son testament, il lègue les seigneuries de Rigaud, Vaudreuil et Lotbinière à ses trois filles, Marie-Charlotte, Louise-Joseph et Marie-Julie-Christine.

Comme Julie-Christine n'a que 11 ans, il est bien sûr hors de question de lui demander de gérer une seigneurie et c'est donc M. Papineau (Louis-Joseph ou Joseph, son père, ça reste à confirmer) qui est nommé pour assurer la tutelle de la seigneurie. À 18 ans, Julie-Christine prend possession de son bien. Elle vient justement de se marier avec Pierre-Gustave, mais comme ils se sont mariés en séparation de biens, Julie-Christine est la seigneresse de Lotbinière et son mari...le mari de la seigneresse.

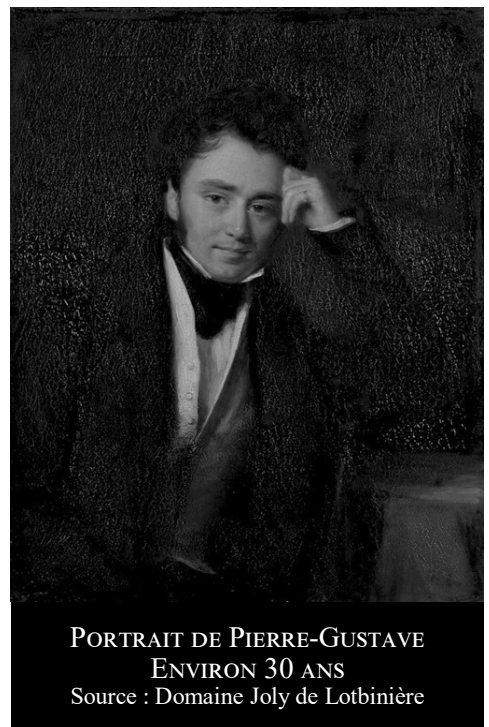
LES JOLY DE LOTBINIÈRE LE DOMAINE

MARIE-JULIE-CHRISTINE CHARTIER DE LOTBINIÈRE devient la cinquième Seigneresse (1828-1860) et se marie en 1828 à PIERRE-GUSTAVE JOLY, homme d'affaires français, né en Suisse.

Les portraits de Julie-Christine et de Pierre ont dû être peints vers 1828, époque à laquelle ils se sont rendus en France.



PORTRAIT DE JULIE-CHRISTINE
ENVIRON 18 ANS
Source : Domaine Joly de Lotbinière



PORTRAIT DE PIERRE-GUSTAVE
ENVIRON 30 ANS
Source : Domaine Joly de Lotbinière

Comme il n'y a pas encore de manoir au Domaine, les **JOLY DE LOTBINIÈRE** fixent leur choix sur une maison en pierre louée d'un de leurs censitaires. À la même époque, le couple possède aussi une résidence dans la ville de Québec.

HISTOIRE DES SOUCY DE LOTBINIÈRE

En 1839, avant un de ses départs coutumiers pour la France puisqu'il y a des intérêts, Pierre-Gustave charge son intendant de lui bâtir une maison convenable dans le voisinage du moulin à scie de la rivière du Chêne. À son retour, la vaste habitation bâtie au fond d'un ravin le déçoit et il se met en devoir de chercher ailleurs.

Après une quinzaine d'années de négociations, le couple fait l'acquisition en 1846 de la Pointe-Platon, dont une partie du terrain est située sur le fief de Ste-Croix. La Pointe-Platon possède une topographie particulière. Il s'agit d'une avancée rocheuse composée de trois terrasses ou plateaux, appelés « platons » en vieux français.

Le sixième seigneur, HENRI-GUSTAVE, fils aîné de Pierre-Gustave et de Julie-Christine, occupe le domaine de 1860 à 1908. Leur petit-fils EDMOND-GUSTAVE hérite du domaine en 1908 puis le domaine passe aux mains d'ALAIN JOLY DE LOTBINIÈRE. À son décès en 1954, c'est son fils EDMOND qui devient le dernier seigneur de Lotbinière.

En 1967, désireux d'étendre son administration sur la seigneurie et le Domaine, le gouvernement du Québec en acquiert les titres de propriété par expropriation. Ce passage des terres seigneuriales à la propriété publique met fin à un régime en vigueur pendant près de trois cents ans. C'est ainsi que s'éteint l'une des dernières seigneuries du Québec.

En 1997, le gouvernement se départit du Domaine et les gens de la région créent la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière. Le 30 mars 1998, la Fondation devient propriétaire du Domaine.



POINTE PLATON

Photographie noir et blanc d'une peinture à l'huile sur carton de Sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière
Source : Domaine Joly de Lotbinière



LA MAISON SUR LE DOMAINE

Louise Tanguay, reproduit avec la permission du Domaine Joly-De Lotbinière
Source : Domaine Joly-De Lotbinière.
Les Guides Des Jardins Du Québec. Madame Hélène Leclerc.

HISTOIRE DES SOUCY DE LOTBINIÈRE

DEUXIÈME PARTIE L'ARRIVÉE DE MES ANCÊTRES

C'est au début des années 1820 qu'arrivent à Lotbinière les trois fils de Germain Soucy et de Marie-Anne Dessaint dite St-Pierre : **GERMAIN, FRANÇOIS ET AUGUSTIN**. Marie-Anne Dessaint dite St-Pierre aura vécu avec quatre hommes à la maison puisque le premier enfant du couple, décèdera à moins d'un mois. C'était une petite fille prénommée Marie-Anne comme sa mère.

Pourquoi retrouve-t-on les trois frères à St-Louis de Lotbinière et sont-ils arrivés ensemble ?

Ce ne sont pas les épidémies qui les éloignent de St-Roch des Aulnaies puisqu'il n'y en a pas à cette époque.

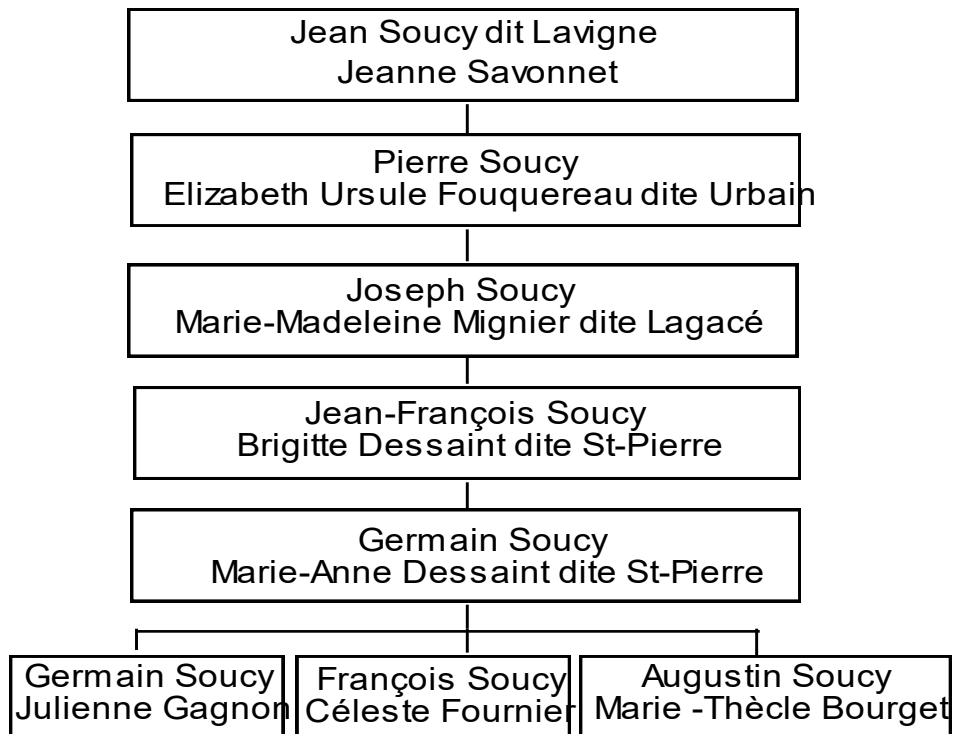
C'est vrai que la plupart des terres qui longent le fleuve le long de la Côte-du-Sud ont été défrichées depuis déjà quelques générations et que les jeunes, s'ils veulent fonder une famille, doivent chercher du terrain dans l'arrière pays ou bien s'exiler.

Des noms familiers occupent déjà des terres à Lotbinière. Jean Minier Lagacé, originaire de Ste-Anne de la Pocatière, se marie à Geneviève Lemay en 1782. Le mariage a lieu à Lotbinière où Jean était déjà établi. Louis Minier Lagacé, son frère, marié à Rosalie Michaud, vit aussi à Lotbinière.

Au début des années 1800, quatre familles venant de St-Roch des Aulnaies sont établies dans le rang St-Charles, Pierre Lord, Ambroise Blanchet, Pierre Blanchet et Joseph Gagnier.

Germain Soucy (père) possède déjà une terre en 1815, laquelle lui provient de son travail et industrie. Est-ce

GÉNÉALOGIE LINÉAIRE



que Lotbinière s'annonce comme le Klondike du temps ? Pourtant la colonisation de la seigneurie s'est faite lentement vue l'absence de voies de pénétration à partir du fleuve, un réseau routier déficient et une rivière du Chêne non navigable.

Est-ce que ce serait le fait que toute une série d'évènements se succèdent dans la famille ? Un malheur n'attend pas l'autre. Marie-Anne, leur mère décède le 9 janvier 1819 et l'acte de décès se lit ainsi...

« Le 9 janvier 1819 à été inhumée Marie-anne dessein dite St-Pierre, femme de germain Soussis, laboureur, âgée de 60 ans. furent présents Michel Parent, bedeau. Jean Bénoni Tremblay, Germain Soussis, Jean-Baptiste Soussis, Joseph Caron, beau-frère et amis de la décédée qui ont tous déclaré ne savoir signer. »

Germain, identifié maintenant comme forgeron, trouve l'âme sœur une seconde fois et se marie à Julie Larouche le 11 janvier 1820, soit un an après le décès de Marie-Anne. Mais une autre épreuve l'attend. Un enfant mort-né le 27 août 1823, dont voici un extrait de l'acte...« Le 28 août 1823 avons inhumé le corps d'un enfant anonyme mort en naissant le jour précédent après avoir été ondoyé seulement fils de Germain Soussi et de Julie Larouche ».

La vie bouscule aussi celle de François marié à Céleste Fournier. Le couple se marie le 24 octobre 1815. Ils ont un premier enfant en 1816 du nom de François. Le deuxième enfant, une petite fille née le 3 juillet 1817 et baptisée le lendemain sous le prénom de Céleste décède un mois plus tard le 20 août. Le troisième enfant naît le 3 septembre 1818. Il est baptisé le lendemain et décède le 28 octobre de la même année. Il s'appelait Pierre.

HISTOIRE DES SOUCY DE LOTBINIÈRE

TROISIÈME PARTIE « CROISSEZ ET MULTIPLIEZ-VOUS »

GERMAIN SOUCY ET JULIENNE GAGNON

Par devant le notaire public en la Province du Bas Canada furent présents le Sieur Germain Soussis, fils majeur de Germain Soucy et de Marie-Anne Dessaint dite Saint-Pierre, habitant demeurant en la paroisse St Louis de Lotbinière et Dame Julienne Gagnon veuve de feu Sieur Louis Job Lemai dit Poudrier demeurant en la paroisse St Louis de Lotbinière. Le contrat est daté du 9 août 1820. Germain a 27 ans au mariage puisqu'il est né le 8 août 1793. Il est l'aîné des trois garçons. De cette union naissent trois enfants : Julie-Anne, Éléonore et Jean-Baptiste.

Jean-Baptiste épouse Aurélie Roberge à Gentilly et l'on perd aussitôt sa trace dans les actes notariés qui concernent Lotbinière.

AUGUSTIN SOUCY ET MARIE-THÈCLE BOURGETTE

Le contrat de mariage entre Augustin, majeur au mariage, et Marie Thècle Bourgette, fille majeure de Jean Baptiste Bourgette et de Marie Charlotte Filteau, passé devant le notaire Julien Demers le 26 février 1821, précise que Augustin demeure en la paroisse St-Louis de Lotbinière. Augustin est le cadet des trois frères, il est né le 13 octobre 1796.

De cette union naissent 6 enfants : François, Marie-Luce, Nathalie, Julie, Joseph Néré (qui décède à l'âge de deux ans) et Joseph Néré.

François épouse Françoise Simard à Ste-Luce le 4 novembre 1840 et l'on perd aussitôt sa trace dans les actes notariés de Lotbinière.

FRANÇOIS SOUCY ET CÉLESTE FOURNIER

Le contrat de mariage est passé devant le notaire Amable Morin le 21 octobre 1815. Le notaire Morin pratique à St-Roch des Aulnaies.

Le Sieur François Soucy est dit fils mineur de Germain Soucy et Marie Anne Dessaint dit St-Pierre Ses père et mère de la Paroisse St Roch comté de Devon (nom donné lors de la conquête par les Anglais pour leur rappeler la Grande-Bretagne). Céleste Fournier est fille mineure du Sieur Pierre Fournier et de Dame Marie Joseph Fortier. Céleste Fournier demeure elle aussi à St-Roch des Aulnaies (comté de Devon).

Dans ce contrat il y a une description des biens du dit futur époux qui consistent « *en le tiers d'une charrue grées, douze cuillères, six assiettes, six fourchettes, un pot de fer, une hache et une pioche, lesquels articles de meubles lui seront délivrés par son père aussitôt après la célébration du dit futur mariage, avec en outre le tiers de deux grands chaudrons de cinquante pots et le tiers d'un lit, lesquels derniers articles seront délivrés aux futurs époux qu'après le décès du Sieur son père, avec encore le tiers des outils à menuiserie et Charpentier que le Sieur son père a actuellement Lequel tiers d'outils le futur époux en jouira et s'en servira tant qu'il sera sur la terre ci après désignée, avec en outre le tiers de tous les meubles que le Sieur son père délaissera à son décès dont il n'a pas encore disposés, le tout que son dit père lui donne par ces présentes, avec encore trois arpents de terre de front sur trente arpents de profondeur, situés en le cinquième rang de la paroisse St-Charles de Lotbinière laquelle terre lui provenant de son travail et industrie.*»

MA LIGNÉE



Il n'y a pas de paroisse St-Charles à Lotbinière. Par contre, il y a le rang St-Charles dans la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière. Devant quel notaire Germain (le père) a-t-il passé un contrat de vente pour l'acquisition de cette terre mentionnée dans le contrat de mariage de François Soucy ? De qui l'a-t-il acquise ? Difficile à dire. J'ai passé en revue tous les contrats notariés des études de notaires qui pratiquaient à Lotbinière pour cette époque, j'ai aussi consulté les notaires fixés à St-Roch des Aulnaies... aucune trace d'un tel contrat. Chaque citoyen est libre de consulter le notaire de son choix, et, de St-Roch des Aulnaies à Lotbinière en passant par Québec, il y a plusieurs études de notaire. Ce qui me laisse à penser que le contrat pour cette vente de terre n'a pas été fait à l'étude d'un notaire de Lotbinière c'est qu'il y a erreur sur le lieu où est située la dite terre. Il aurait été intéressant de savoir de qui Germain l'avait acquise et pour quel montant.

Toujours devant le notaire Amable Morin, (notaire à St-Roch des Aulnaies) en date du 12 novembre 1815, trois semaines après le précédent contrat de mariage, on trouve un acte notarié, soit une quittance dans laquelle,

HISTOIRE DES SOUCY DE LOTBINIÈRE

« François Souci cultivateur demeurant en la Paroisse St Roch comté de Devon, reconnaît avoir reçu du Sieur Jean Bte Dubé une somme de cent piastres d'espargne, avec en outre une taure d'un an et un poulin aussi d'un an.»

De cette union naissent 6 enfants : François, Céleste, Pierre, Charles, Marie-Louise et Joseph.

François épouse Rosalie Demers le 23 janvier 1844 à St-Louis de Lotbinière. De cette union naissent 5 enfants : Marie-Alvina, Edmond, Marie-Déméris, Marie-Alvina et Marie-Emma

Céleste et Pierre meurent en bas âge.

Charles épouse Thersile Lemay le 15 octobre 1844 à Ste-Croix de Lotbinière. De cette union naissent 12 enfants : Délima, Joseph, Louis-George, Pierre, Démazille, Polycarpe, Marie-Octavie, Marie-Joséphine, François-Xavier, Téléspore, Joseph-Stanislas et Stanislas.

Joseph épouse Adéline Poulin, la sœur de Delvina, le 3 octobre 1871 à St-Édouard. De cette union naissent 3 enfants.

Louis-George épouse Adéline Hamel le 23 juillet 1877 à St-Louis de Lotbinière. De cette union naissent 5 enfants.

Pierre épouse Marie Delvina Poulin le 1^{er} septembre 1874 à St-Édouard de Lotbinière. De cette union naissent 5 enfants. (recensement 1891 pour St-Édouard).

Polycarpe épouse Aurélie Boisvert le 9 juillet 1877 à Ste-Croix de Lotbinière. De cette union naissent 8 enfants. (Au recensement de 1891 Charles et Thersile Lemay demeurent chez leur fils Polycarpe).

François-Xavier épouse Octavie St-Laurent le 2 juillet 1888 à Matane. De cette union naissent 8 enfants.

Marie-Louise

Joseph épouse Marie-Odile Hamel, fille adoptive de Louis Hamel et de Marguerite Lemay, le 23 juillet 1844 à St-Louis de Lotbinière. Le mariage a lieu en présence de Charles et François, père et frère du marié. Charles signe. De cette union naissent 3 enfants : Napoléon, Joachim-Henri et Marie-Obéline. À noter que chez François et Céleste la maison se vide en 1844. Entre janvier et octobre, François, Charles et Joseph se marient.



Quai de Lotbinière
Photo Linsay Dairy

Charles Soucy

Polycarpe Soucy

Signatures de Charles et Polycarpe
Extraites d'un acte de donation d'une
terre de Charles Soucy à son frère
Polycarpe par devant le notaire
Garneau, le 19 avril 1887

Joseph Soucy

Signature de Joseph Soucy
Extraites d'un acte de vente d'une terre
de Joseph Soucy à Jules Leclerc
par devant le notaire Garneau,
le 13 octobre 1887

QUATRIÈME PARTIE SUR LE TERRAIN

Pour reconstituer la vie des pionniers de Lotbinière j'ai consulté la correspondance laissée par Pierre-Gustave Joly qui comprend des carnets de voyage, des plans ainsi que des actes notariés. Bien des actes notariés concernant les notaires qui ont pratiqué dans Lotbinière n'ont pas encore été microfilmés et pour cette raison j'ai travaillé avec les originaux. Pour ce qui touche les archives religieuses, elles ont été déposées au Centre de Conservation du Québec en raison de leur état de dégradation causé par l'humidité dans laquelle elles étaient conservées. C'est une consigne sans retour puisqu'il faudrait investir beaucoup de temps et surtout beaucoup d'argent.

∞ 1818 ∞

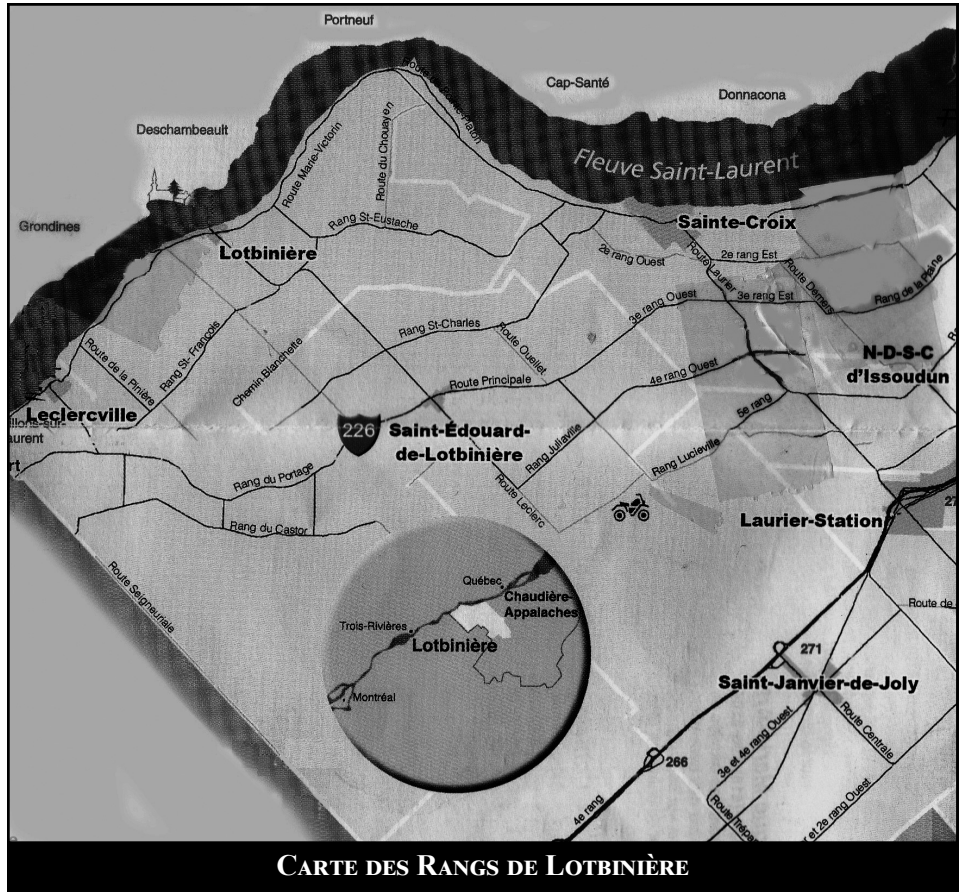
En raison de la construction de l'église, le curé Daveluy fait préparer une liste des paroissiens de St-Louis de Lotbinière. Le système adopté divise la paroisse en treize arrondissements. Ce moyen permet de localiser parfaitement les censitaires dont voici les noms de ceux qui habitent dans le Rang de la Rivière Boisclair, rang considéré comme le dixième arrondissement : Jean-Luc Brown, Abraham Normand, Louis Boucher, François-Xavier Boucher, Augustin Boucher, Joseph Déry (père), Charles-Marcel Labbé, Jean-Baptiste Labbé, Antoine Normand, Henri Trébert, François Blais, **Augustin Soucy, Germain Soucy, François Soucy**, Pierre Castonguay, Louis Caron, Jean-Marie Dubé, Joseph Blais, Michel Blais, Jean-Baptiste Blais, Joseph Thérien, Michel Collet, Jean Maillot, Pascal Tanguay, Jean-Baptiste Ouellet, Joseph Croteau, Joseph Gagnon, Louis Lord, Pierre Dubé, Charles Blanchet, fils, Pierre Bélanger.

HISTOIRE DES SOUCY DE LOTBINIÈRE

LE 14 JUILLET 1830

À la lecture du contrat qui suit on comprend que Augustin vit dans la paroisse de Ste-Croix de Lotbinière. La Seigneurie de Ste-Croix fut concédée aux Ursulines de Québec, le 15 janvier 1637, par la compagnie des Cent Associés. Le 12 septembre 1647, le Père Lalemant, Jésuite, en prend possession au nom des Ursulines et en pose les bornes prescrites par la loi et lui donne le nom de Ste-Croix.

ABANDON D'UNE JOUISSANCE 14 JUILLET 1830 PAR DEVANT LE NOTAIRE PUBLIC, en la Province du Bas Canada, résidant en la paroisse St.Louis de Lotbinière soussigné et les témoins ci-après nommés et soussignés. Fut présent, Monsieur Pierre Legendre, senior, cultivateur, demeurant en la paroisse Ste.Croix ; Lequel a, par ces présentes, volontairement cédé et abandonné dès maintenant avec garantie de tous troubles et autres empêchements quelconques, au Sieur Augustin Soucy, aussi cultivateur demeurant en la dite paroisse Ste.Croix, à ce présent et acceptant, la jouissance et usufruit sa vie durant et celle de sa femme actuelle seulement, d'un certain morceau de terre de forme irrégulière, enclavé en une plus grande partie de terre que le dit Sieur Legendre possède au dit lieu, borné par devant au Nord au sommet de la seconde côte du fleuve St.Laurent et cette côte allant en droite ligne vers le Sud vis-à-vis de la seconde borne en pierre de taille qui sépare la Seigneurie de Ste.Croix d'avec celle de Lotbinière, joignant au Nord-Est partie à la ligne Seigneuriale des dites paroisses Ste.Croix et Lotbinière et partie au dit Sieur Legendre, circonstances et dépendances sans aucune réserve en façon quelconque. (voir carte formation de la Seigneurie)



CARTE DES RANGS DE LOTBINIÈRE

Etant le dit morceau de terre en la Censirie et Mouvance du Domaine de la Seigneurie des Révérendes Dames Religieuses des Ursulines de Québec, et envers lui chargé de tels cens, et autres droits Seigneuriaux, quitte d'iceux du passé jusqu'à ce jour.

Cette cession de la jouissance et usufruit du dit terrain fait à la charge par le dit Soucy et sa femme de payer la juste moitié des dits cens et autres droits seigneuriaux envers les Seigneures du dit lieu, leur vie durant seulement. En outre à la charge par le dit Soucy et son épouse d'entretenir et réparer deux côtes, dont l'une est contiguë au dit terrain et l'autre sur icelui, ensuite le chemin qui est vis-à-vis du dit terrain, aussi longtemps qu'il aura la dite jouissance et à chaque fois qu'il sera jugé nécessaire.

Le dit Soucy promet et s'engage par ces mêmes présentes, de travailler au service du dit Sr. Legendre, en toutes saisons chaque fois qu'il en aura besoin, en plus le dit Mr, Legendre lui payant raisonnablement le prix de son labeur.

De plus à la charge par le dit Soucy d'enclorre et faire les fossés qui seront jugés à propos d'être faits de même que de les entretenir pendant la dite jouissance. Car ainsi a été arrêté entre les dites parties. Et pour l'exécution des présentes, les dites parties ont chacune élu leur domicile respectif et irrévocable au lieu ci-devant désigné. PROMETTANT, Obligeant, Renonçant. Fait et passé en la dite paroisse de Lotbinière, en l'Etude Du Notaire soussigné, l'an Mil huit cent trente le quatorze juillet, en présence des Sieurs Joseph Beaudet dit Ducap

HISTOIRE DES SOUCY DE LOTBINIÈRE

de Joseph Bergeron, tous deux témoins menuisiers, demeurant en la dite paroisse de Lotbinière, desquels le dit J. Beaudet a signé, l'autre témoin a avec les parties déclaré ne le savoir de ce requis, lecture faite.

Signé à la Minute demeurée en la dite Etude, J. Beaudet, et du Notaire sous-signé.

J. Filteau

RECENSEMENT DE 1831 AUGUSTIN SEIGNEURIE DE STE-CROIX

Les recensements sont différents dans leurs présentations et ne sont pas tous très bavards. Celui de 1831 est intéressant mais ne donne qu'une partie des familles qui vivent à Lotbinière.

Le recensement confirme la présence d'Augustin qui demeure dans une maison sise dans le PREMIER RANG. Ses voisins immédiats sont Alexis Coulombe, Pierre Legendre et Pierre Deschenes. Il est journalier. Il y a 5 personnes dans la maison dont 1 enfant en dessous de 5 ans (Julie) et 2 au-dessus de 5 ans (François et Marie-Luce). Il est précisé que la tenure de terre possédée par Augustin est à titre de cens. Le nombre de catholiques Romains dans la famille (2 personnes). Le nombre de personnes qui gagnent leur subsistance par travaux de l'agriculture (1 personne). Le nombre d'acres ou arpents occupés par la famille (185). Le nombre d'acres ou arpents cultivés (49). Le nombre de minots de blé (40). Le nombre de minots de pois (50). Le nombre de minots d'avoine (12). Le nombre de minots de patates (40). Le nombre de minots de bled Sarrazin (1). Le nombre de bêtes à cornes (4). Le nombre de chevaux (2). Le nombre de moutons (5). Le nombre de cochons (6). Une note en bas de page donne la précision suivante :

Encore du chemin à ouvrir pour se rendre au Chemin Craig environ 7 mille, ce chemin est d'une grande utilité et favorise beaucoup l'établissement des terres de cette Seigneurie Township qui l'avoisinent.

Paroisse de Lotbinière, Comté de Lotbinière, dans le cinquième rang vit **François Souci**. Ses voisins immédiats sont : P. Hébert, François Blais, Jean Treber. Nombre de Catholiques Romains dans la famille (5). Nombre de personnes qui gagnent (1). Nombre d'acres ou arpents de terre occupés par chaque famille (90). Nombre d'acres ou arpents de terre cultivés (24). Nombre de minots de bled Sarrazin (55). Nombre de minots de pois (14). Nombre de minots d'orge (11). Nombre de minots d'avoine (11). Nombre de minots de patates (50). Taux des rentes seigneuriales payées pour les terres tenues par chaque famille (15). Nombre de bêtes à cornes (4). Nombre de chevaux (1). Nombre de moutons (11). Nombre de cochons (11).

LE COMMERCE DU BOIS (1842 à 1850)

Pierre-Gustave Joly donna un vif essor au commerce du bois qui constituait la principale richesse de la région.

En consultant le microfilm des contrats notariés du notaire Julien Demers (notaire à Lotbinière), il y a toute une série d'actes qui ont trait à la vente de billots de bois entre particuliers.

Dans le « fonds Joly de Lotbinière », j'ai trouvé des actes qui concernent des ententes prises entre le sixième seigneur de Lotbinière et quelques uns de ses censitaires dont **François Soucy**, le père et le fils, ainsi que **Joseph** et **Charles** pour les années 1842 à 1850. Dans ces contrats, on appelle

ces défricheurs des entrepreneurs. Tout ce qu'ils ont pour travailler c'est une hache.

Après lecture, vous en conviendrez comme moi que l'image qui en ressort c'est que nos ancêtres étaient très robustes et surtout très vaillants. Comme il y avait une liste de noms « d'entrepreneurs » je me suis limitée à quelques inscriptions.

☞ LE 4 NOVEMBRE 1848 ☞

Marché de billots Entre Israël Lemay & Autres.....Envers le Sieur Ls. Magnenat au Nom qu'il agit

*PAR DEVANT LES NOTAIRES publics dans et pour le Bas-Canada résidents en la paroisse St.Louis de Lotbinière soussignés ; Furent présents Israël Lemay, François Xavier Lemay, François Boivin Hamel, François Daigle, **Joseph Soucy**, Valentin Bernier, Jean-Baptiste Vaillancourt, Michel Laliberté, Ambroise Lemay.....**François Soucy fils**, Docité Guimont.....**François Soucy père**, tous cultivateur demeurant en la dite paroisse de Lotbinière.*

Lesquels s'obligent et s'engagent, par ces présentes, chacun en leur propre et privé nom, envers le Sieur Louis Magnenat, demeurant en la paroisse de Lotbinière, au nom et comme fondé de la Procuration générale & spéciale de Gaspard Pierre Gustave Joly, Écuyer, seigneur de Lotbinière, à ce présent et acceptant, en sa dite qualité, de faire les différentes quantités de billots suivants, savoir :

Les dits Joseph Soucy, Valentin Bernier et Jean Baptiste Bernier, sept cents billots, à faire derrière les sucreries de Soucy sur le cordon du Township Joly. Le dit François Soucy fils, deux cents billots, à faire à la Rivière Huron, ancien chantier de

HISTOIRE DES SOUCY DE LOTBINIÈRE

Jérôme Daigle. Le dit François Soucy père, cinq cents billots à faire dans son ancien chantier, à la vieille cabane, en bas.

Tous les billots seront faits dans le Township Joly & Seigneurie de Lotbinière. Chaque entrepreneur fera des billots de douze pieds quatre pouces de longueur et de seize pieds quatre pouces aussi de longueur, de manière qu'il y ait dix billots par cent de cette dernière description. Le diamètre des billots sera de onze pouces en montant ; ceux de onze à douze pouces compteront deux pour un. Les billots seront d'épinette blanche, bien sains, droits, exempts de mauvais nœuds, givelures, gerçures, vaines, et sujets à être inspecté, ainsi que c'est l'usage dans les chantiers du pays.

Les dits entrepreneurs abattront les arbres, couperont les billots à leur longueur, et les charrieront sur le bord des diverses rivières qui leur seront indiqués, à un endroit où ils ne risqueront pas d'être emportés par les eaux, ou par les glaces, les pile-ront d'une manière régulière afin d'être facilement collés et jetés à l'eau, le tout à leur frais.

Les dits entrepreneurs seront tenus au printemps de se rendre à leurs chantiers le jour qui leur sera indiqué par le dit Sr. Magnenat, pour jeter à l'eau leurs billots avec assez de monde pour éviter tout retard pour la descente desdits billots et profiter des premières grosses eaux du printemps, sous peine de perdre leur dû et pour suivis en dommage et intérêts.

Les dits entrepreneurs s'obligent de piler au moins cent billots par pile ou la même jettée, de manière qu'ils ne soient pas épars et que l'ouvrage des calleurs soit plus facile, et ledit Sr. Magnenat ne pourra être tenu de recevoir les dits billots ailleurs que sur telles jettées.

Les dits entrepreneurs se pourvoiront à leurs frais de tout ce qui leur est nécessaire pour la confection des billots, tels que cabane, outils, traîne, chevaux et provisions, Ceux des billots qui seront trouvés défectueux par les calleurs ne seront pas payés auxdits entrepreneurs, qui ne pourront demander aucune indemnité pour cela, et ils seront laissés sur le terrain ou jetés à l'eau, à moins d'une convention particulière.

Les entrepreneurs s'obligent de couper tous les arbres propres à faire des billots dans leurs chantiers, sans qu'il soit permis de laisser les gros arbres sans prétexte qu'ils sont trop lourds à charrier.

Ceux des dits entrepreneurs qui font des billots sur les petites rivières qui se jettent dans la grande Rivière Duchêne, devront les rendre et conduire à leurs frais dans la dite grande Rivière Duchêne aux toutes premières eaux du printemps. Sous peine de perdre le tiers de leur paiement.

Il ne sera pas permis à un entrepreneur ou associé de conduire les billots d'un autre, à moins qu'il ait engagé du monde pour conduire les siens.

Chaque entrepreneur ainsi que les associés devront assister à la descente des billots ou se faire remplacer par des hommes capables pour cet ouvrage, de manière qu'un entrepreneur ou associé fournira au moins pour sa part, un homme par quatre cents billots pour la Rivière Huron et la Rivière Henry. Les autres petites Rivières devront avoir un nombre d'hommes proportionné aux billots à être descendus et assez considérables pour profiter des premières grandes eaux du printemps pour les rendre sans retard dans la grande Rivière Duchêne.

Pour les billots qui resteront dans les chantiers ou sur les jettées seront perdus pour les entrepreneurs qui n'en recevront pas la payement, quand même le dit Sr. Magnenat les ferait jeter à l'eau après le temps prescrit pour la livraison.

Les dits entrepreneurs seront tenus, si cela est demandé par les calleurs, de rouler et dépiler les billots, pour être visités et inspectés plus particulièrement, et cela à leurs frais.

Le dit Sr. Magnenat, au nom qu'il agit s'oblige de payer à chacun des dits entrepreneurs, la somme de trois livres et dix chelins courant pour chaque cent de billots de douze pieds de longueur sur douze à quinze pouces de diamètre au petit bout ; la somme de quatre livres et cinq chelins courant pour chaque cent de même longueur de seize pouces et au dessus de diamètre aussi au petit bout, et la somme de quatre livres et dix chelins courant pour chaque cent de billots de seize pieds de longueur et au dessus de douze pouces de diamètre au petit bout.

Les deux tiers du payement des dits billots se feront après la reconnaissance de chaque collage, et l'autre tiers un mois après que les billots auront été jetés à l'eau et seront flotants.

Il y aura trois collages de billots qui se feront à la fin des mois de Janvier, Février et Mars.

Dans le cas que les dits entrepreneurs ne seraient pas satisfaits des personnes que le dit Sr. Magnenat enverra pour coller et inspecter les dits billots, ils auront la faculté de faire venir des calleurs jurés à leurs frais, et le dit Sr. Magnenat sera tenu de s'en rapporter à leur collage.

HISTOIRE DES SOUCY DE LOTBINIÈRE

Le tiers du paiement qui restera ainsi en réserve servira de garantie audit Sr. Magnenat au nom qu'il agit, pour accomplissement des sus dites conventions souscrites par les dites entrepreneurs, et dans le cas ou ils ne les rempliraient pas exactement, et dans celui ou ils ne livreraient pas la quantité de billots qu'ils se sont engagés de faire avant la fin de Mars prochain, alors ledit Sr. Magnenat pourra garder le tiers de paiement comme indemnité pour non accomplissement de leurs entreprises en dehors des dommages & intérêts qui pourraient leur être réclamés.

Les dits entrepreneurs devront commencer leurs entreprises d'ici au premier Décembre prochain, sous toutes peines et dommages que de droit & sous peine de nullité de leur Marché. Convenu entre les dites parties que toutes difficultés qui pourraient s'élever entr'elles relativement à leurs chantiers, démanations, entretien des chemins, seront réglées et terminées sans appel, par trois experts qui seront nommés à cet effet.

Tous ceux des dits entrepreneurs qui mettront des billots sur la glace de la rivière Duchêne ou sus bras, sans autorisation dudit Sr. Magnenat, seront perdus pour les entrepreneurs, sans qu'ils puissent faire aucune réclamation. CAR AINSI A ÉTÉ ARRÊTÉ. Dont acte. Fait et passé en la dite paroisse de Lotbinière, au bureau de la seigneurie de Lotbinière.....

Filteau

Le contrat pour l'année 1845 stipule que : *Le dit François Soucy, quatre mille billots à faire dans son ancien chantier de 1844.*

Le contrat pour l'année 1846 stipule que : *Le dit François Soucy, douze cents billots, à faire dans son ancien chantier de 1842*

Le contrat pour l'année 1849 stipule que : *Les dits Joseph Soucy, Charles Soucy et François Castonguay associés, neuf cents billots, à faire dans la sucrerie de Soucy. Le dit François Soucy père, quatre cents billots à faire dans le chantier de la sucrerie.*

Et, c'est ainsi que les saisons passaient et qu'elles gardaient nos ancêtres très occupés. Est-ce que « c'était le bon temps »? C'était une époque où les saisons prenaient toute leur importance vu le travail spécifique occasionné par le changement de climat. Pour l'homme, la force musculaire s'imposait. L'hiver, François allait faire chantier avec ses trois fils (**François, Charles et Joseph**) pour le compte du seigneur de Lotbinière. L'abattage se faisait à la hache. Le printemps, il y avait les érables à entailler et la transformation des produits dérivés de l'eau d'érable puisque la famille Soucy possédait une sucrerie, et, dans un coin de la cabane à sucre, probablement un baril qui fermentait. C'était la fabrication de la « bagosse », pour ne pas dire de l'alcool artisanal.

Au début de l'été, comme il y avait 49 acres de terres en culture chez François, il y avait bien des graines à semer. Et, que dire de l'automne... Que la faucille et le javelier pour faire la récolte. La première moissonneuse lieuse est entrée dans la paroisse vers l'année 1886, et se fut toute une ovation quand les cultivateurs virent cette machine à faucher et lier les gerbes de grain. Avec l'arrivée de l'automne, il fallait couper, ramasser et engranger le foin. Avec les animaux qu'on ne pouvait tous garder l'hiver, il fallait aussi faire boucherie, ce qui n'était pas une mince affaire non plus.

Pour Céleste, les travaux à l'intérieur de la maison prenaient tout son temps. Avec 11 moutons, il devait y avoir des poches pleines de laine qui provenait de la tonte de ces moutons, et qui n'attendait qu'à être cardée, filée puis utilisée sur le métier à tisser pour en faire de bonnes couvertures pour les lits. Céleste coupait aussi de la guenille qu'elle passait au métier à tisser pour subvenir à tous les besoins de la maisonnée (linges à vaisselle, nappes, napperons, tapis). Il fallait rentrer les récoltes à l'automne, faire des confitures, dépecer cochons, veaux, agneaux et apprêter les différentes parties pour quelles se conservent. Il devait certainement y avoir aussi quelques poules pour la ponte ou pour la consommation immédiate. Et puis, il y avait l'ordinaire « comme on disait dans le temps ».

☞ 1846 ☞

À la même époque, Henri-Gustave Joly de Lotbinière fait construire un premier quai qui permet l'accostage des bateaux à vapeur. Le contrat pour la construction du quai de Pointe Platon est passé à Québec chez Mtre Alexandre Le Moine le 12 août 1846.

Le marché entre Le Sieur Louis Fréchette, charpentier demeurant en la Paroisse de St Joseph de la Pointe Lévy et Gaspard Pierre Gustave Joly, écuyer, Seigneur de Lotbinière se veut comme suit :

Louis Fréchette accepte à faire du dix huit du courant au premier novembre prochain, un quai qui devra avoir 30 pieds de largeur jusqu'à 8 pieds d'eau de profondeur à la plus basse marée. Le dit quai devra être partagé dans toute sa longueur en 3 parties, pièces sur pièces, lesquelles n'auront pas plus de dix pieds de largeur et il y aura des fiches de fer à toutes les jointures.

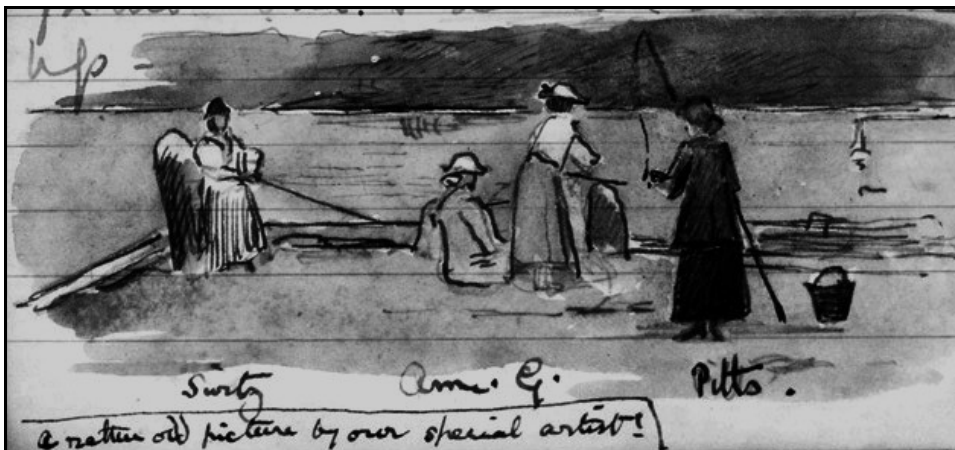
HISTOIRE DES SOUCY DE LOTBINIÈRE

Il sera mis en dehors du quai des renforts de 10 pieds qui seront d'épinette rouge ou autre bois, et seront pris avec des boulons, bolts. Il y aura des traverses d'un bord à l'autre du quai, lesquelles seront mises de 20 pieds en 20 pieds. Il y aura à l'extrémité du dit quai sur le côté nord est une Slip en descente pour faire débarquer les voitures.

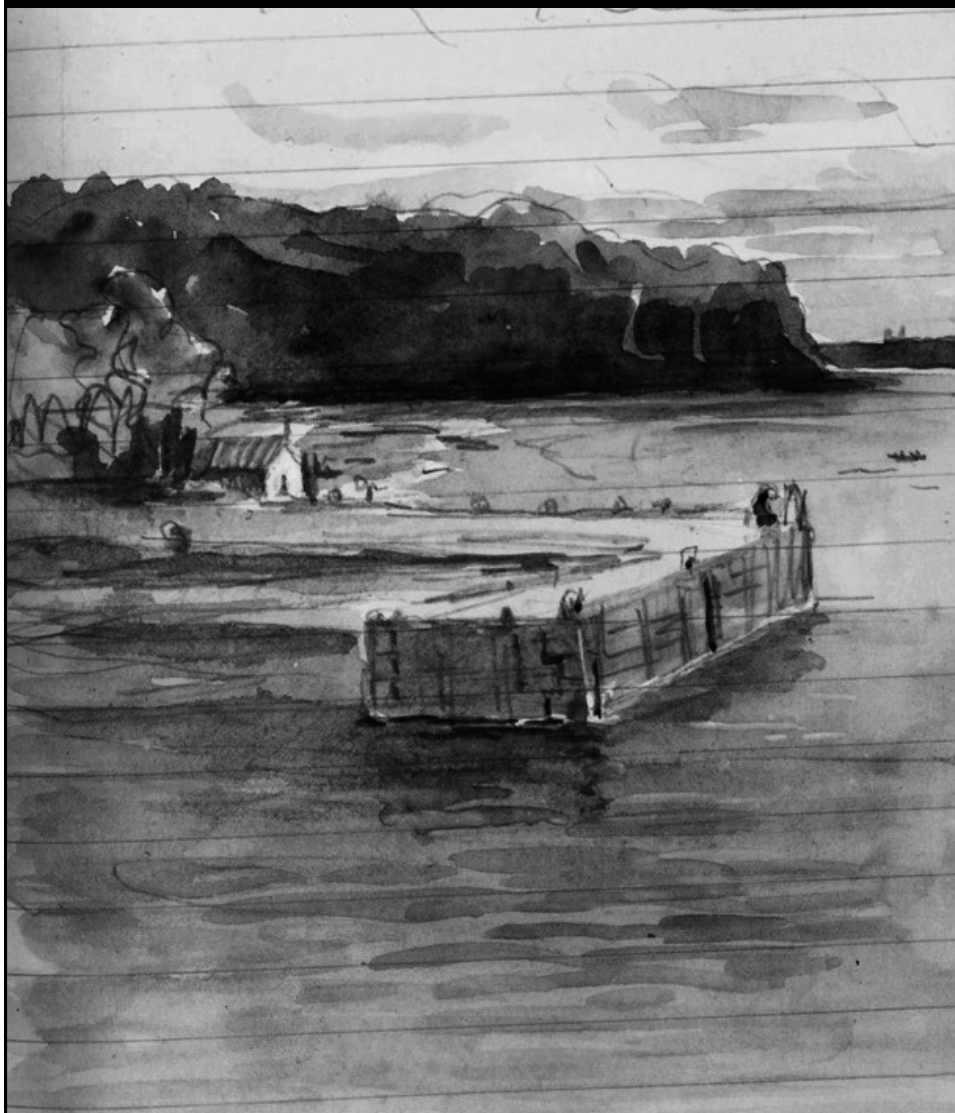
Le tout pour la somme de 300 louis courant payable comme suit : deux tiers au fur et à mesure que les ouvrages avanceront, et l'autre tiers aussitôt qu'ils seront parfaits. De plus, Fréchette promet, pour la somme de 300 autres louis courant, remplir à ses dépens, la cage de 10 pieds de largeur qui se trouvera tout autour du quai avec de la pierre. Si dans le cours de huit jours après avoir commencé l'ouvrage, il ne pense pas le faire avec profit, il doit en aviser le Sieur de Lotbinière dans le cours des dits huit jours, et faute de notice, il sera tenu de remplir son engagement.

À la suite de ce contrat, une nouvelle entente est signée le 28 août à Lotbinière. le quai aura 60 pieds sur 60 pieds à son extrémité au lieu de 30 de large, et le Slip sera fait au milieu du quai pour donner plus de place aux poteaux. Fréchette recevra 30 livres courantes de plus et devra livrer le tout pour le 18 novembre.

Ce quai apporte un changement dans les habitudes de vie puisqu'une première société régionale de navigation s'organise en 1854 et, sous l'impulsion d'Henri Bernier, le dynamique fondateur de St-Louis-de-Lotbinière, fait construire le Lotbinière qui fera la navette entre Québec et la région pendant au moins neuf ans. « Le Lotbinière » transporte de tout. Avec les années, la paroisse de Lotbinière devient un centre d'approvisionnement



QUAI DE LOTBINIÈRE (Photo Linsay Dairy)



Quai de Lotbinière (Photo Linsay Dairy)

HISTOIRE DES SOUCY DE LOTBINIÈRE

en foin pour la ville de Québec et les briqueteries expédient leur prouit vers les ports de Québec et Montréal. «L'Étoile» fait la navette entre Lotbinière et Deschaillons tandis que le «Ste-Croix» navigue de Ste-Croix à Québec; c'est sur ce dernier que les cultivateurs se rendent au marché de la basse-ville pour vendre les produits de la ferme. Des goélettes servent au transport des récoltes, du bois de pulpe vers les marchés de Québec, Trois-Rivières et Montréal.

(Informations reprises de Histoire de Lévis-Lotbinière, sous la direction de Roch Samson, Institut de recherche sur la culture, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p. 407-409).

🌀 Le 1er février 1851 🌀

Le problème pour lequel l'arpenteur se déplace et explique, à l'appui des points A B et C, dans les présentes minutes, c'est que le terrain enclavé comme susdit sera couvert d'eau à chaque fois que l'on fera emplir la dite chaussée pour faire tourner le moulin bâti au point A, et que, si le moulin eut été bâti vis a vis le nord de la grange du dit Henry Leclerc la distance n'aurait été que de 40 à 50 pieds et non pas de 360 pieds. Ce moulin avait été bâti par les trois hommes et il avait été convenu au départ qu'il serait placé sur la dite Rivière vis a vis la grange du dit Henry Leclerc.

🌀 1858 🌀

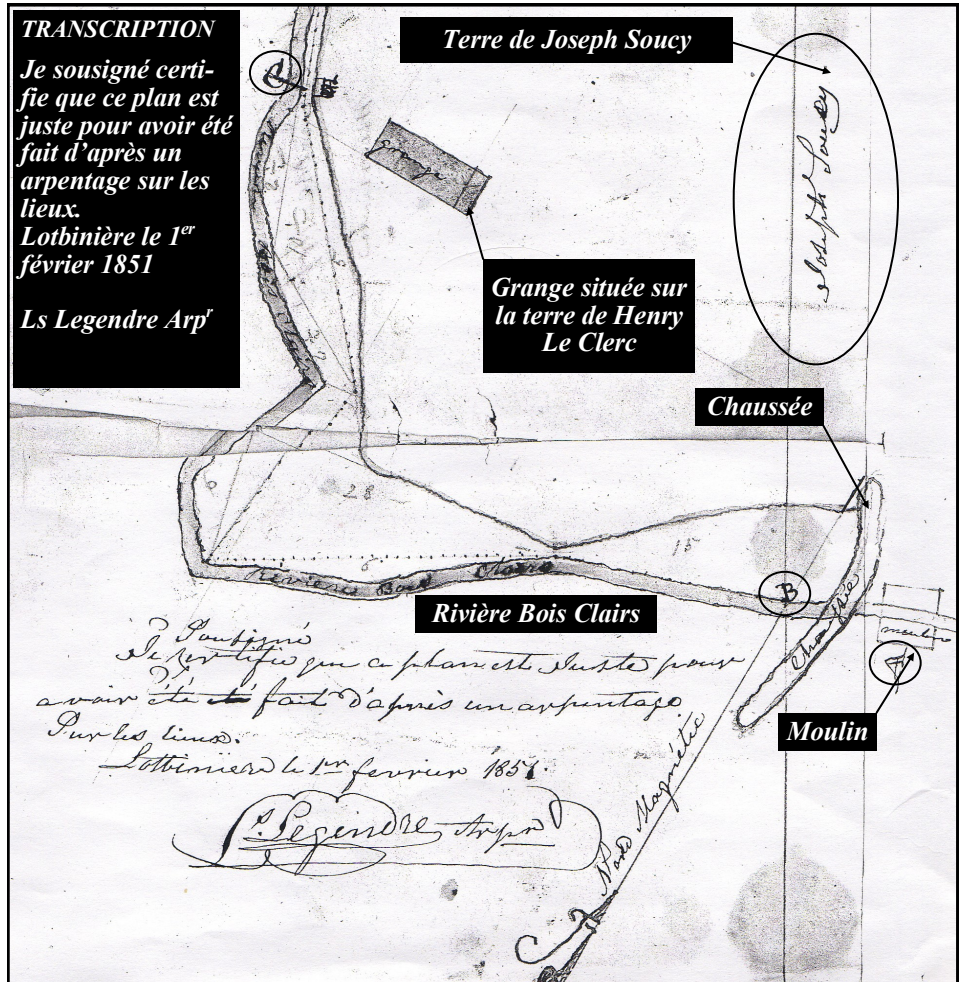
ÉRECTION DE LA PAROISSE DE ST-ÉDOUARD

En l'année 1858, les familles établies sur des terres dans les rangs 5 et 6 de la paroisse de Lotbinière se décident à faire instance auprès de l'évêque de Québec, Mgr Charles-François Bailargeon pour obtenir la permission de construire une église dans le sixième rang appelé « Rivière Bois-Clair » et

TRANSCRIPTION

*Je soussigné certifie que ce plan est juste pour avoir été fait d'après un arpentage sur les lieux.
Lotbinière le 1^{er} février 1851*

Ls Legendre Arp'



TERRE DE JOSEPH SOUCY

Plan d'arpentage de la rivière Boisclair, paroisse St-Louis, seigneurie de Lotbinière, dans le premier rang. Noms d'individus : Henri Leclerc, Isaïe Blanchette et Joseph Soucy.

Fonds Louis Legendre

d'ériger une paroisse. Cette permission leur est accordée, car CHARLES comme ses voisins devaient parcourir une distance de deux bonnes lieues pour assister aux Offices Divins.

Le site est choisi en 1859. Ce sera dans une partie de la Seigneurie. Tout le bois nécessaire à cette construction est donné par le seigneur Joly de Lotbinière. La première pierre de l'église est bénie le 25 septembre 1860

🌀 LE 22 JANVIER 1862 🌀

C'est le 22 janvier 1862 qu'à lieu la bénédiction solennelle de l'église de Rivière Bois-Clair qui est mise sous le patronage de St-Édouard, roi d'Angleterre. Mais c'est en mémoire des nombreux services rendus par l'abbé Édouard Faucher que le nom de St-Édouard est donné à la nouvelle paroisse.

HISTOIRE DES SOUCY DE LOTBINIÈRE

☞ RECENSEMENT DE 1861 ☞ COMTÉ DE LÉVIS-LOTBINIÈRE

District de Recensement #5 – comprenant le rang de la rivière Boisclair depuis la chapelle inclus jusqu'à la ligne de Ste-Croix. **Charles**, Cultivateur 39 ans. Thersile Lemay, 38 ans. Joseph, cultivateur, 14 ans. George, 11 ans. Délima, 9 ans. Pierre, 8 ans. Démazile, 7 ans, Polycarpe, 5 ans. Octavie, 3 ans. Joséphine, 2 ans. François-Xavier, 1 an.

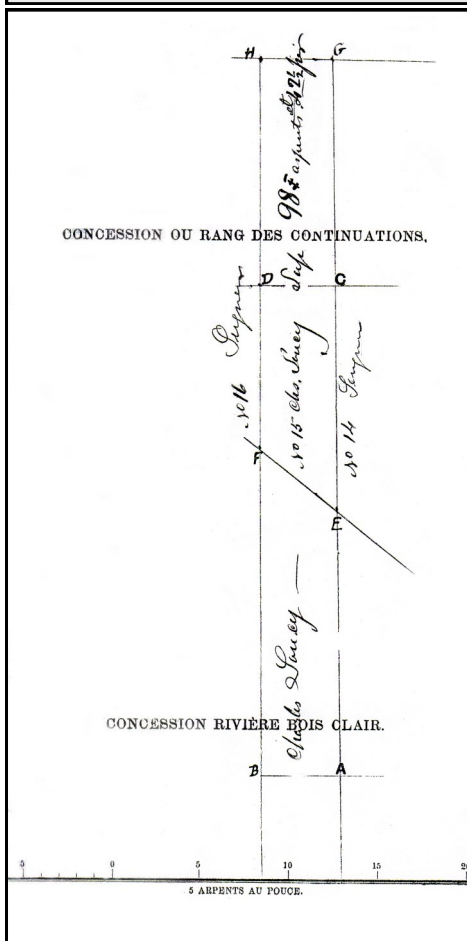
Il existe tout près d'une quarantaine d'actes notariés qui sont enregistrés au cadastre de St-Édouard de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement de Lotbinière et qui se rapportent à Charles, son fils Polycarpe et son petit-fils Roger. C'est l'histoire de la terre acquise au départ par FRANÇOIS qui se reflète à travers les générations.

Cette terre est décrite comme suit dans la donation faite par Charles à Polycarpe le 19 avril 1887:

Une terre située dans la concession de la Rivière Bois Clair de la dite paroisse St. Edouard, contenant quatre arpents de front sur environ trente arpents de profondeur, et bornée au nord, à la dite Rivière Bois Clair, au sud, aux terres de la concession St. Joseph, au nord-est, à Ambroise Lemay et au sud-ouest, partie à Louis St. Onge et partie à Édouard Blanchet avec les bâtisses dessus construites, circonstances & dépendances, sans réserve.

Donnent en outre tous leurs biens meubles, mobilier et effets mobiliers sans autre exception et réserve que leurs hardes et linges de corps. Dans la marge l'ajout suivant : de fournir une chambre chaude et éclairée aux donateurs, dans la maison qu'habitera le dit donataire, leur vie durant & du survivant d'eux, et de leur fournir

Germain
François
Augustin



TERRE DE CHARLES SOUCY

Plan du lot numéro quinze situé dans la concession de la Rivière Bois Clair, Seigneurie de Lotbinière

Fonds Téléspore Chavigny
de Lachevrotière

une vache le même temps, laquelle vache le dit donataire devra paccager & hiverner à ses dépens.

Voir photo de la maison ancestrale dans « La Source », Vol V – Numéro 1, Avril 2005, page 56.

À l'étude du notaire Lemay, il n'existe pas moins d'une quinzaine d'actes enregistrés pour les années 1859-1913. Ce sont des obligations, plusieurs quittances, un testament, une donation et des ventes. Tous ces actes concernent Charles et les enfants de Charles. D'autres actes se trouvent à l'étude du notaire Garneau et concernent Joseph, le fils de Charles. Coïncidence, ces actes sont datés de 1887, année de donation de la terre ancestrale.

CONCLUSION

D'écrire cette histoire m'a trempée dans mes racines et m'a apporté une satisfaction personnelle, celle de découvrir et de vivre l'évolution d'une lignée qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours et celle de suivre les traces de mon arrière-arrière-grand-père FRANÇOIS.

Monique Soucy-Roberge

Source :

- Les annales de Lotbinière (1672-1933) Abbé Louis L. Paradis.
- La petite histoire des paroisses de la -du- District Régional No 4. Comtés; Lévis, Bellechasse, Dorchester et Lotbinière. Fédération des Cercles de Fermières
- Domaine Joly-De Lotbinière. Les Guides Des Jardins Du Québec.
- Archives Nationales du Québec. Division « Cartes et Plans ».
- Archives Nationales du Québec. Fonds Joly de Lotbinière.

HISTOIRE DES SOUCY DE LA MATAPÉDIA

LES OCTROIS GRATUITS DE TERRE AUX FAMILLES DE 12 ENFANTS VIVANTS EN VERTU DE LA LOI DE 1890 DU PREMIER MINISTRE HONORÉ MERCIER

En 1890, le gouvernement d'Honoré Mercier observant «*qu'il convient, à l'exemple de tous les siècles, de donner des marques de considération à la fécondité du lien sacré du mariage*», fait voter une loi intitulée «*Acte portant privilège aux pères ou mères de famille ayant douze enfants vivants*» (53 Vict., chap. 26). Cette loi accorde gratuitement cent acres de terres publiques aux parents de douze enfants vivants, nés en légitime mariage. Cette mesure n'est pas sans rappeler les dispositions prises au 17^e siècle par Louis XIV pour encourager la natalité au Canada. En effet, à cette époque, les habitants qui avaient «*jusqu'au nombre de dix enfants vivants, nés en légitime mariage, non-prêtres, religieux ni religieuse*» pouvaient recevoir une pension annuelle de 300 livres. Cette pension était portée à 400 livres si le nombre d'enfants atteignait douze.

Pour se prévaloir des dispositions de la loi de 1890, tout père ou mère de famille éligible doit présenter une requête au secrétaire de la province, accompagnée de son acte de mariage, d'un extrait de naissance de chacun de ses enfants ainsi que d'un certificat devant un juge de paix, constatant le nombre de ses enfants et leurs noms.

Après examen de la requête et des certificats, le secrétaire de la province fait rapport au lieutenant-gouverneur en conseil. Si ce dernier acquiesce à la demande, un arrêté est passé à cet effet et une copie en est transmise au commissaire des terres de la Couronne qui est alors chargé de concéder au requérant les cent acres qu'il a choisis.

Le 30 décembre 1890 (54 Vict., chap. 19), le législateur change certaines dispositions. Ainsi, le ministre du culte de l'endroit où réside le requérant doit fournir un certificat attestant de l'exactitude des faits allégués par ce dernier. De plus, l'acte de naissance de chacun des enfants n'est plus requis et la requête est désormais adressée au commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation.

En 1892, on précise que les cent acres de terre doivent être choisis parmi les terres publiques propres à la culture, en vente et disponibles au moment du choix, dans le canton, la paroisse ou le territoire non organisé où le requérant demeure ou, sinon, dans celui le plus rapproché de son domicile (55-56 Vict., chap. 19). En 1895, un amendement à «*La loi des douze enfants*» indique que les terres seront concédées par billet de location aux conditions d'établissement usuelles. À partir de juin 1904, les personnes ayant droit à une terre peuvent obtenir à la place une prime de 50,00 \$. Enfin, en mai 1905, une nouvelle loi abolit les concessions de terre et les primes aux familles de douze enfants et plus (5 Ed. VII, chap.16) mettant ainsi fin à ce programme d'aide gouvernementale.

Entre 1890 et 1905, des 5 413 familles officiellement reconnues, 4 977 recevront un lot ou une prime en vertu de cette loi. Malgré certains problèmes d'application, cette loi a particulièrement profité à ceux qui n'étaient pas propriétaires de leur terre, c'est-à-dire les porteurs de billet de location et les squatters à qui on ne pouvait refuser de leur accorder la terre qu'ils occupaient déjà.

Autorisation : Rénald Lessard.
Archives Nationales du Québec

No. 6683 1894
22480

PROVINCE DE QUÉBEC

DÉPARTEMENT
Terres, Forêts et Pêcheries
TERRES DE LA COURONNE

Nom *Octave Soucy -*

Localité *St-Fabien - Minouche.*

Date de la lettre *Mai 31*
" " reception *juin 8*

*Trois documents à l'appui de
sa paternité officielle -*

Oct Soucy

CTION
Ac. Nis. 9/1/1906

Est - 111

QUELQUES FAMILLES SOUCY PARMI LES REQUÉRANTS

Parmi tous ces requérants, il y a au moins 5 familles portant le patronyme SOUCY :

- **Nil Soucy et Sophie Morin**, de Sainte-Anne-du-Sault, comté d'Arthabaska, fait application pour une prime de 50\$ (dossier # 2751);
- **Frédéric Soucy et Catherine Landry**, de Sainte-Rose-du-Dégel (Dégelis), comté de Témiscouata (dossier # 2297);
- **Louis Soucy et Marie Ouellet**, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, comté de Kamouraska (dossier # 778).

HISTOIRE DES SOUCY DE LA MATAPÉDIA

Ces trois couples font une demande d'octrois gratuits, terre et/ou prime. Il n'existe pas de référence pour ces trois couples à savoir s'ils ont eu une réponse positive à leur demande.

Pour **Stanislas Soucy et Marie Pelletier** qui sont établis à Saint-Damase, comté de l'Islet, le dossier # 2468 mentionne un octroi à Ashford (L'Islet), rang 4, lot 17, front).

Source : Centre d'archives de Québec.

OCTAVE SOUCY ET MARIE PELLETIER

Octave est le fils de Damase Soucy et de Céleste Laforest. Il naît le 4 septembre 1844 à St-André de Kamouraska et est l'aîné de treize enfants. **Marie** est la fille de Jean-Baptiste Pelletier et de Marie-Adèle Gagnon. Elle naît le 9 mai 1853 à Saint-Arsène. Elle aussi vient d'une grosse famille, treize enfants.

Les épousailles ont lieu le 5 novembre 1872 à Saint-Arsène. De cette union naissent quatorze enfants. Les trois premiers enfants naissent à Val-Brillant où la famille s'est installée à cause du travail d'Octave. Ce sont Joseph-Octave, Marie et Marie-Louise. Les quatre enfants suivants naissent à Saint-Alexandre où la famille est retournée. Ce sont Jean-Baptiste, Louis, Isidore et Eugénie.

De Saint-Alexandre, la famille se retrouve à Saint-Donat où naît Euphémie. Devenu employé de chemin de fer, Octave s'installe à Saint-Fabien où il y demeure pendant treize années. Il est chef de gare et la famille habite alors dans un logis attenant à la gare. Durant cette période, la famille s'enrichit de six nouveaux membres ; Adolphe, Marie-Anne, Antoinette, Marie-Clémence, Emile-Eugène et le dernier-né, Pierre-Antoine. Avec cette

dernière naissance nous voici en 1896, et c'est en 1897 qu'Octave présente sa demande pour un octroi de terre. **Il obtient une terre située à Casupscull dans le rang 2, lot 8, front.**

Trois documents exigés par le gouvernement ont été remis par Octave Soucy et Marie Pelletier au Département des Terres, Forêts et Pêcheries de la Province de Québec. Il s'agit de pièces justificatives pour appuyer la paternité officielle d'Octave qui réside dans la localité de St-Fabien (Rimouski). La demande est datée du 31 mai 1897. Elle a été reçue au bureau du Commissaire le 8 juin et l'accusé de réception s'est fait le lendemain soit le 9 juin. Le dossier porte le numéro 2248.

Source : Centre d'archives de Québec

La première pièce justificative, c'est le contrat de mariage. Le deuxième document c'est la requête proprement dite. Le dernier formulaire comprend l'assermentation d'Octave devant le Commissaire de la Cour Supérieure.

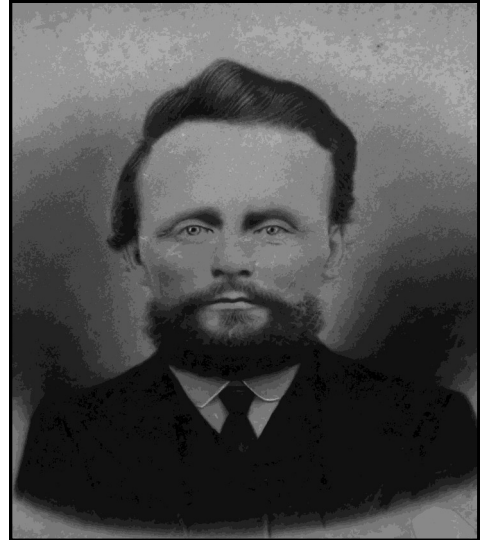
Octave et Marie Pelletier obtiennent une terre située à Casupscull dans le rang 2, lot 8, front.

Note : Merci à François Régis Soucy pour les informations concernant son arrière grand-père Octave et pour les photos de ses ancêtres paternels, OCTAVE ET MARIE PELLETIER.

Monique Soucy-Roberge



Signature de Octave Soucy
apposée sur l'acte de mariage
déposé aux registres de la paroisse
de Saint-Arsène (Rivière-du-Loup),
le 5 novembre 1872



PORTRAIT DE OCTAVE SOUCY



PORTRAIT DE MARIE PELLETIER



Famille d'Octave Soucy devant leur maison à Nouvelle en Gaspésie en 1901

HISTOIRE DES SOUCY DE LA MATAPÉDIA

EXTRAIT DE L'ACTE DE MARIAGE FOURNI PAR OCTAVE SOUCY DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN DE RIMOUSKI
POUR OBTENIR 100 ACRES DE TERRE EN VERTU DE L'ACTE AUTORISANT DES OCTROIS GRATUITS AUX PÈRES ET MÈRES DE DOUZE ENFANTS

Extrait du registre des baptêmes, mariages
et sépultures de la paroisse de St-Arsène pour Damase
1872.

Le cinq novembre mil huit cent soixante
douze, vu la dispense du quatrième degré de consan-
guinité accordée pour Québec et Rimouski; en date du
quatre du présent et la dispense de deux bans de
mariage pour St-Alexandre et cette paroisse
accordée en date du vingt-huit du mois dernier
par Révérend Messire Edmond Langevin, Vicaire Général
de Monseigneur Elzéar Alexandre Taschereau, Ar-
chevêque de Québec et de Monseigneur Jean Lan-
gevin, Evêque de St-Germain de Rimouski; vu
aussi la publication de deux autres bans faite
aux prônes des messes paroissiales de St-Alexandre
et de nos messes paroissiales entre Octave Soucy,
cultivateur, fils majeur de Damase Soucy, culti-
vateur et de Céleste Laforest de St-Alexandre
d'une part, et Marie Pelletier, fille mineure
de Jean Baptiste Pelletier, cultivateur et d'Adèle
Gagnon de cette paroisse d'autre part, me s'étant
découvert aucun autre empêchement au dit
mariage, nous prêtre, curé soussigné, de l'agrè-
ment des parents de l'épouse mineure, avons reçu
leur mutuel consentement de mariage et leur
avons donné la bénédiction nuptiale en présence
de Damase Soucy père de l'époux et de Jean Baptiste
Pelletier père de l'épouse lesquels ont signé avec nous
ainsi que les époux. Lecture faite.

Marie Pelletier
Octave Soucy

Damase Soucy

J. Baptiste Pelletier

J. O. Normandin, Ptre, Curé.

Lequel extrait nous prêtre curé soussigné
certifions être conforme au registre original déposé
dans les archives de la paroisse.

St-Arsène le 24 Mai 1894.

F. M. Fournier, Ptre, Curé.

TRANSCRIPTION DE L'ACTE DE MARIAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES BAPTÊMES,
MARIAGES ET SÉPULTURES DE LA PAROISSE DE
ST-ARSÈNE POUR L'ANNÉE 1872

Le cinq novembre mil huit cent soixante
douze, vu la dispense du quatrième degré
de consanguinité accordée pour Québec
et Rimouski; en date du quatre du pré-
sent et la dispense de d'un ban de Ma-
riage pour St-Alexandre et cette paroisse
accordée en date du vingt huit du mois
dernier par Révérend Messire Edmond
Langevin, Vicaire Général de Monsei-
gneur Elzéar Alexandre Taschereau, Ar-
chevêque de Québec et de Monseigneur
Jean Langevin, Evêque de St-Germain de
Rimouski, vu aussi la publication de deux
autres bans faite aux prônes des messes
paroissiales de St-Alexandre et de nos
messes paroissiales entre Octave Soucy,
cultivateur, fils majeur de Damase Soucy,
cultivateur et de Céleste Laforest de St-
Alexandre d'une part, et Marie Pelletier,
fille mineure de Jean Baptiste Pelletier,
cultivateur et d'Adèle Gagnon de cette
paroisse d'autre part, ne s'étant découvert
aucun autre empêchement au dit mariage,
nous prêtre, curé soussigné, de l'agrè-
ment des parents de l'épouse mineure,
avons reçu leur mutuel consentement de
mariage et leur avons donné la bénédic-
tion nuptiale en présence de Damase
Soucy père de l'époux et de Jean Baptiste
Pelletier père de l'épouse lesquels ont
signé avec nous ainsi que les époux. Lec-
ture faite.

Marie Pelletier
Octave Soucy

Damase Soucy
J. Baptiste Pelletier
J.O Normandin, Ptre, Curé.

Lequel extrait nous prêtre curé soussigné
certifions être conforme au registre origi-
nal déposé dans les archives de la pa-
roisse.

St-Arsène le 24 Mai 1894
F. M. Fournier, Ptre, Curé,

HISTOIRE DES SOUCY DE LA MATAPÉDIA

Requête déposée par Octave Soucy et certifiée par le curé de la paroisse de Saint-Fabien de Rimouski
Pour obtenir 100 acres de terre en vertu de l'Acte autorisant des octrois gratuits aux pères et mères de douze enfants

Casupscull, 2e rang de :
Municipalité : Sainte-Florence;
MRC : La Matapédia;
Région administrative: Bas-Saint-Laurent

La municipalité du village de Causapschal, créée en 1928 par suite de son détachement de la municipalité de la paroisse de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapschal (1897) à une vingtaine de kilomètres au sud-est d'Amqui et dont le statut a été modifié en celui de ville en 1965, tire sa dénomination de celle du canton de Casupscull dans la vallée de la Matapédia, proclamé en 1864. La modification graphique, attestée pour la première fois en 1845 et attribuée au bureau de poste ouvert en 1871, à l'époque des débuts du peuplement, pourrait s'expliquer par intervention du u et du a et remplacement de la lettre u par la lettre a par suite d'un phénomène d'écho phonique. Par ailleurs, les déformations graphiques sont courantes dans les mots amérindiens adaptés en français. Ce nom provient du micmac Goesôpsiag ou Gesapsigel ou encore Gesôpsigigel ayant pour sens fond pierreux et brillant, eau rapide, pointe caillouteuse, ce dernier sens convenant bien au lit de la rivière Causapschal de nature très caillouteuse. Des auteurs attribuent cependant à Causapschal et à Casupscull des significations différentes. La situation particulière de la ville, au confluent de la Causapschal et de la Matapédia qui se rejoignent pour former une fourche, lui a valu, vers 1830, le nom de : Les Fourches ou Les Fourches-de-Causapschal, par la suite modifié et qui a donné naissance au gentilé Causapschalien. Voir : Casupscull (canton).

Source: Noms et lieux du Québec, ouvrage de la Commission de toponymie paru en 1994 et 1996 sous la forme d'un dictionnaire illustré imprimé, et sous celle d'un cédérom réalisé par la société Micro-Intel, en 1997, à partir de ce dictionnaire.

Plan du site de Casupscull:
<http://www.toponymie.gouv.qc.ca/cartto.asp?Speci=11493&Latitude=48,3&Longitude=-67,16666&Zoom=1700>

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC. }



A L'HON. COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE

La requête de *Octave Soucy* de la paroisse de
de *S. Fabien* dans le comté de
Rimouski

Expose respectueusement :

Que le *cinquième* jour de *Novembre* 18*72*
a contracté mariage avec *Marie Pelletier*

tel qu'il appert au certificat de mariage produit avec la présente.

Que de ce mariage sont nés *quatorze* enfants, ~~deux~~ *tous*
~~deux~~ vivants, tel qu'il appert aux documents aussi produits avec la présente requête.

Qu'en vertu de l'acte de la Législature de la Province de Québec, 55-56 Vic., chap. XIX, intitulé : "Acte autorisant des octrois gratuits aux pères et mères de douze enfants" tel qu'amendé par la 58 Vic., chap. XVII, votre requérant a droit à cent acres des terres publiques, propres à la culture.

C'est pourquoi, votre requérant conclut à ce qu'il plaise à l'Honorable Commissaire des terres de la Couronne de vouloir prendre en considération la présente requête et les pièces qui l'accompagnent, afin que les cent acres de terre auxquels il a droit, en vertu des actes précités, lui soient accordés.

Et votre requérant ne cessera de prier.

EN FOI DE QUOI, j'ai *signé* à *S. Fabien*
ce cinquième jour de *Mai* 189*7*

Certificat du curé :

189

Je, soussigné prêtre curé, résidant à *S. Fabien*
certifie que les faits allégués ci-dessus par le requérant sont exacts.

Quelch...

N. B. Le requérant devra annexer à la requête ci-dessus son affidavit, son extrait de mariage et faire signer le présent certificat au curé, missionnaire ou ministre du culte de l'endroit où il réside.

CANTON DE CASUPSCULL

Ce canton, de forme irrégulière, est limité à l'ouest par la rivière Matapédia qui reçoit les eaux de la rivière Causapschal et de plusieurs autres ruisseaux, au sud de celle-ci. Ce territoire, plus boisé qu'agricole, comprend la ville de Causapschal, nom voisin de celui du canton, et la municipalité de Sainte-Marguerite.

Proclamation, 1864.

Source: Noms et lieux du Québec, ouvrage de la Commission de toponymie paru en 1994 et 1996 sous la forme d'un dictionnaire illustré imprimé, et sous celle d'un cédérom réalisé par la société Micro-Intel, en 1997, à partir de ce dictionnaire.

HISTOIRE DES SOUCY DE LA MATAPÉDIA

Certificat des pères et mères de famille fournit par Octave Soucy de Saint-Fabien de Rimouski
Pour obtenir 100 acres de terre en vertu de l'Acte autorisant des octrois gratuits aux pères et mères de douze enfants

FORMULE A.



Certificat des pere [ou mere] de famille a l'effet [qu'il]
ou qu'elle a douze enfants vivants.

Je soussigné, *Octave Soucy*
de *de la paroisse de S. Fabien, Comte*
de Primasstri certifie,
en présence de *Joseph Milavence, Commissaire*
de la Cour Supérieure, Juge de
Paix pour le district de *Primasstri*

quatorze douze enfants vivants issus de mon légitime mariage avec *Marie Pelletier*
mon épouse

(ou mon époux,) lesquels enfants se nomment comme suit, savoir :

Joseph Octave
Marie -
Marie Louise
Geon. Baptiste
Louis-Philippe
Jedare -
Eugénie
Eulphémie
Adalphe
Marie Antoinette
Marie Anne -
Clémence
Emile Eugène
Pierre Antoine

(Signature)

Assermenté devant moi à

S. Fabien

ce *trente-unième*

de *de mai*

jour

18*97*

Octave Soucy

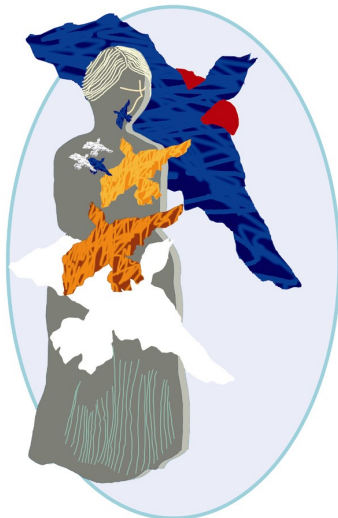
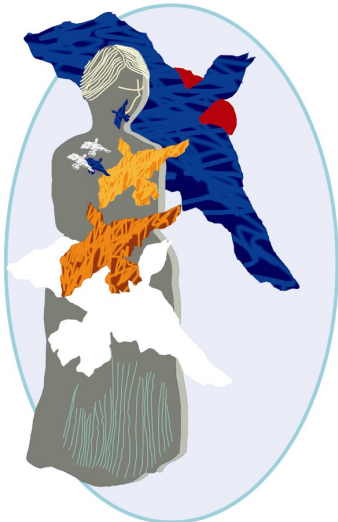
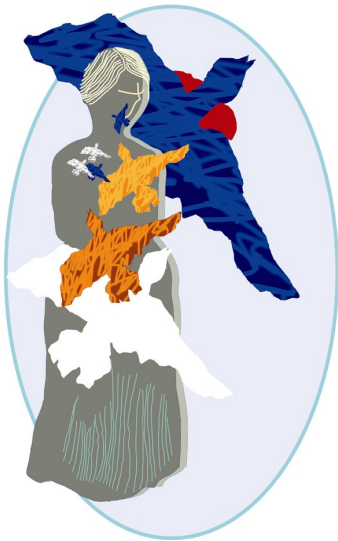
Père (ou) mère de famille.

Joseph Bellovona (Signature)

Juge de Paix (ou) Commissaire de la Cour Supérieure.

11
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE SOUCY



FICHE DE FAMILLE PIERRE SOUCY & MARIE JEANNE MICHAUD (Fils de Pierre et de Élizabeth Ursule Fouquereau dite Urbain)

Époux : **PIERRE SOUCY**
 Naissance¹ : 1702/02/07 Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Baptême¹ : 1702/02/09 Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Décès : 1764/05/-- St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada
 Sépulture¹ : 1764/05/27 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada
 : Âge déclaré au décès : environ 66 ans
 : Âge réel au décès : 62 ans

Mariage¹ : 1723/07/20 Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Conjointe : **Marie-Jeanne Michaud**
 : (Jean-Baptiste & Marie-Madeleine Vaillancourt)
 Naissance¹ : 1698/03/20 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada
 Baptême¹ : 1698/04/02/ Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Décès : Après 1767 à plus de 69 ans
 Sépulture¹ : 1713-10-08 Québec, Québec, Canada

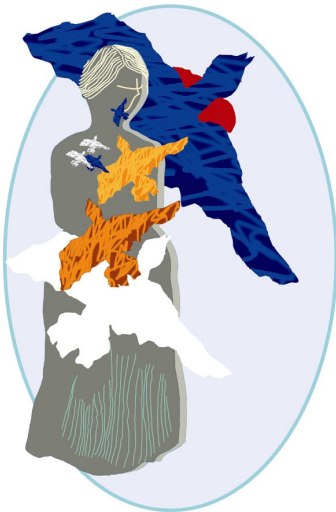
1^{er} Enfant : **JOSEPH-FRANÇOIS SOUCY**
 Naissance¹ : 1726/01/-- Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada
 Baptême¹ : 1726/01/06 Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada
 Décès¹ : 1801/10/06 N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Sépulture¹ : 1801/10/07 N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 : Âge déclaré au décès : 77 ans
 : Âge réel au décès : 75 ans, 8 mois

Mariage¹ : 1748/09/30 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada
 Conjointe : **Marie-Rose Guéret dite Dumont**
 : (Jean Baptiste Guéret dite Dumont & Marie-Anne Labourlière dite Laplante)
 Naissance : Vers 1727
 Baptême : Vers 1727

2^{ième} Enfant : **PIERRE SOUCY**
 Naissance : Vers 1728
 Baptême : Vers 1728
 Décès¹ : Indéterminé
 Sépulture¹ : Indéterminé

Mariage¹ : 1750/09/28 Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada
 Conjointe : **Marie-Josephte Boucher**
 : (Jean-Baptiste Boucher & Marie Suzanne Caouette)
 Naissance¹ : Indéterminé
 Baptême¹ : 1730/02/11 Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE SOUCY

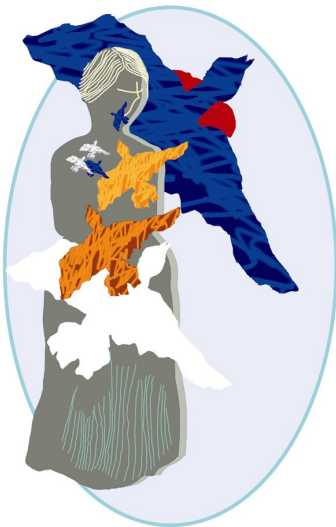


3^{ème} Enfant : **MARIE FRANÇOISE SOUCY**
 Naissance¹ : Indéterminé
 Baptême : Indéterminé
 Décès¹ : Indéterminé
 Sépulture¹ : 1777/04/30 N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Québec, Canada

Mariage¹ : 1744/04/12 N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Conjoint : **Joseph Lamandais**
 (Joseph Lamandais et Marie Jeanne Denis)
 Naissance¹ : Vers 1715 Paroisse de Bouard, Évêché de St-Malo en Bretagne

4^{ème} Enfant : **MARIE GENEVIÈVE SOUCY**
 Naissance¹ : 1730/08/-- Ste-Anne de La Pocatière, Québec, Canada
 Baptême : 1730/08/09 Ste-Anne de La Pocatière, Québec, Canada
 Décès¹ : 1771/04/-- N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Sépulture¹ : 1771/04/28 N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 : Âge déclaré au décès : 36 ans
 : Âge réel au décès : 40 ans, 8 mois

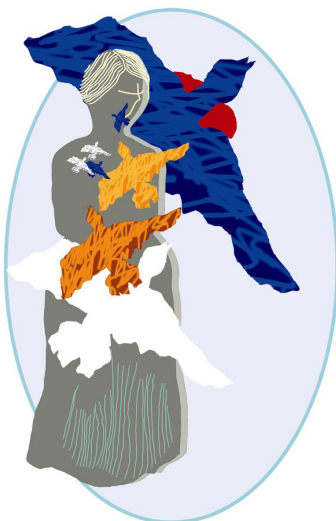
Mariage¹ : 1751/05/03 N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Conjoint : **Pierre Bachelet dit Cassista, veuf de Geneviève Pelletier**
 (Jean Bachelet & Marie Anne Prevé)
 Naissance¹ : Paroisse de Flamanville, Évêché de Coutances en Normandie



5^{ème} Enfant : **CHARLES-FRANÇOIS SOUCY**
 Naissance¹ : 1732/10/-- Ste-Anne de La Pocatière, Québec, Canada
 Baptême¹ : 1732/10/06 Ste-Anne de La Pocatière, Québec, Canada
 Décès¹ : 1803/04/-- St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada
 Sépulture¹ : 1803/04/13 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada
 : Âge déclaré au décès : 76 ans
 : Âge réel au décès : 70 ans

Mariage¹ : 1756/08/09 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada
 Conjointe : **Marie Louise Paradis**
 : Veuve Jean-Baptiste Dionne dit Sansoucy
 : (Gabriel Paradis & Marie-Anne Côté)

Naissance¹ : 1728/03/02 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada
 Baptême¹ : 1728/03/03 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada

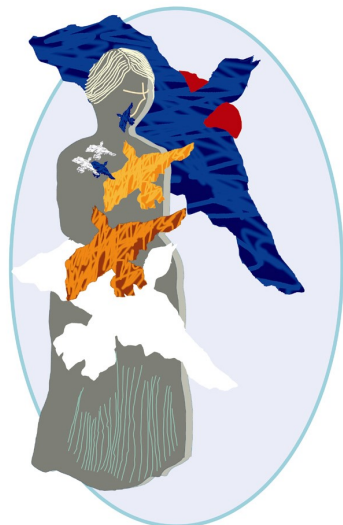


6^{ème} Enfant : **MARIE-REINE SOUCY**
 Naissance¹ : 1734/08/-- La Pocatière, Québec, Canada
 Baptême¹ : 1734/08/29 La Pocatière, Québec, Canada
 Décès¹ : 1780/03/-- N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Sépulture¹ : 1780/03/25 N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 : Âge déclaré au décès : 45 ans
 : Âge réel au décès : 45 ans, 6 mois

Mariage¹ : 1752/01/10 N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Conjoint : **Louis Émond**
 : (Pierre-Augustin Émond & Marie-Ursule Mignot)

Naissance¹ : 1723/07/23 N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Baptême¹ : 1723/07/27 N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Québec, Canada

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE SOUCY



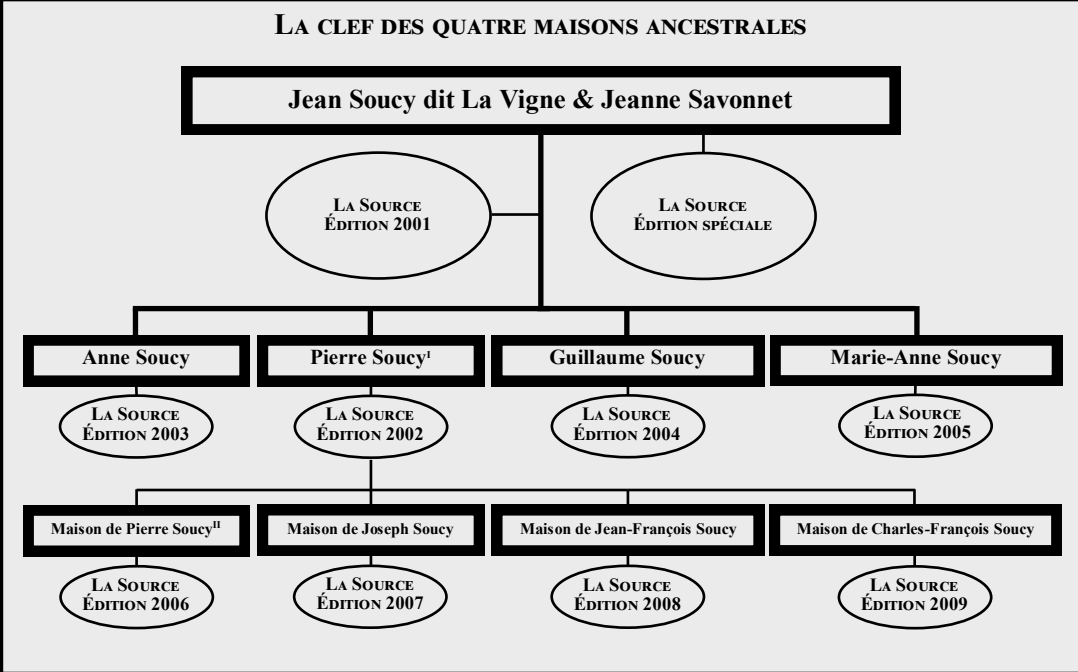
7^{ième} Enfant : **JEAN ROCH SOUCY**
 Naissance¹ : 1736/04/29 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada
 Baptême¹ : 1736/05/01 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada
 Décès¹ : 1743/07/03 N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Sépulture¹ : 1743/07/03 N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 : Âge déclaré au décès : 5 ans
 : Âge réel au décès : 7 ans, 2 mois

8^{ième} Enfant : **MARIE JOSEPHTE SOUCY**
 Naissance¹ : 1738/12/07 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada
 Baptême¹ : 1738/12/08 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada
 Décès¹ : 1741/05/11 N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Sépulture¹ : 1741/05/12 N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Québec, Canada

9^{ième} Enfant : **MARIE CATHERINE SOUCY**
 Naissance¹ : 1742/08/10 N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Baptême¹ : 1742/08/10 N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Décès¹ : 1742/08/-- N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Sépulture¹ : 1742/08/10 N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Québec, Canada

Mariage¹ : 1770/04/23 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada
 Conjoint : **François Romain Phocas dit Raymond**
 : François Raymond Phocas dit Raymond & Geneviève Cordeau dit Deslauriers)
 Naissance¹ : 1742/09/01 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada
 Baptême¹ : 1742/09/02 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada

Références :
¹ Microfilms des B.M.S. conservés aux Archives Nationales du Québec à Montréal et à La Pocatière.
 Autres sources:
 Jetté, René, «*Dictionnaire généalogique des familles du Québec, des origines à 1730*»,
 Les Presse de l'Université de Montréal.
 Bertrand Desjardins - PRDH, «*Dictionnaire généalogique du Québec ancien des origines à 1765*,
 Gaétan Morin, Éditeur



LES SOUCY EN AMÉRIQUE DU SUD

SR GAËTANNE SOUCY
B.A., B.Pd., B.Sc. INF.

UNE DES NÔTRES DANS LA BROUSSE

Gaëtane Soucy est née le 29 juin 1934 à Saint-Basile, comté de Madawaska au Nouveau Brunswick. La cinquième d'une famille de 6 enfants dont 3 filles et trois garçons. Fille de Joseph Medley Soucy et de Hattie Martin.

Dès son jeune âge, elle se dévouait au service des autres tout comme son père le faisait au service de la population environnante de la municipalité. Il faut noter aussi que 3 de ses cousines Dorina, Claire et Lorraine Soucy sont aussi religieuses dans la même congrégation (r.h.s.j. Religieuse Hospitalière Saint-Joseph). Deux autres cousines sont des laïques engagées dans un institut religieux « Monde et Espérance ». Un cousin, frère de Dorina et Claire, Cyprien Soucy (o.m.i.) a œuvré toute sa vie dans le grand nord canadien chez les Eskimos dans le Yukon. Donc, il faut nécessairement déduire que « service » est dans les murs des Soucy.

Après son premier baccalauréat, elle répondit à l'appel d'entrer en communauté religieuse où elle enseigna au primaire et secondaire durant plus de 6 ans avant de réaliser son rêve de devenir infirmière. Après son baccalauréat en sciences infirmières, elle fut d'abord assistante directrice d'une école d'infirmière pour ensuite devenir monitrice clinique en sciences infirmières de l'Université de Moncton. Mais son désir missionnaire devenait de plus en plus pressant et elle se rendit au Pérou en Amérique du Sud pour se mettre au service des personnes malades, les moins fortunées dont les lépreux.

INFIRMIÈRE DE BROUSSE
EN AMAZONIE PÉRUVIENNE

Lorsque je suis arrivée dans la brousse amazonienne, je ne savais pas jusqu'où cette aventure allait me conduire. J'étais allée pour partager mon savoir avec des personnes qui en avaient besoin pour survivre. La moyenne de vie était de 33 ans. Je voulais, comme infirmière, contribuer à élever cette moyenne de vie.

J'avais à faire ma formation avec trois infirmières canadiennes qui travaillaient en brousse à San Pablo, dans une léproserie située à 250 milles (400 km) de la capitale de la brousse péruvienne, Iquitos, non loin des frontières du Brésil et de la Colombie. Nos sœurs missionnaires étaient responsables d'un petit hôpital, d'une maison pour les malades invalides souffrant de la maladie de Hansen ainsi que de deux dispensaires. Elles répondaient aux besoins des gens de 26 villages établis sur une distance de 100 milles (165 km) le long du fleuve Amazone. Les gens étaient de race blanche, métis ou indigène.



LE PÉROU

La capitale est Lima, c'est le principal centre économique. Le Pérou est limité à l'Ouest par le Pacifique, au nord par l'Équateur, la Colombie et le Brésil, au sud par le Chili et la Bolivie. La superficie totale du Pérou est de 1.2 million de km carrés, (deux fois la France), ce qui en fait le troisième plus grand pays d'Amérique du Sud, après le Brésil et l'Argentine.

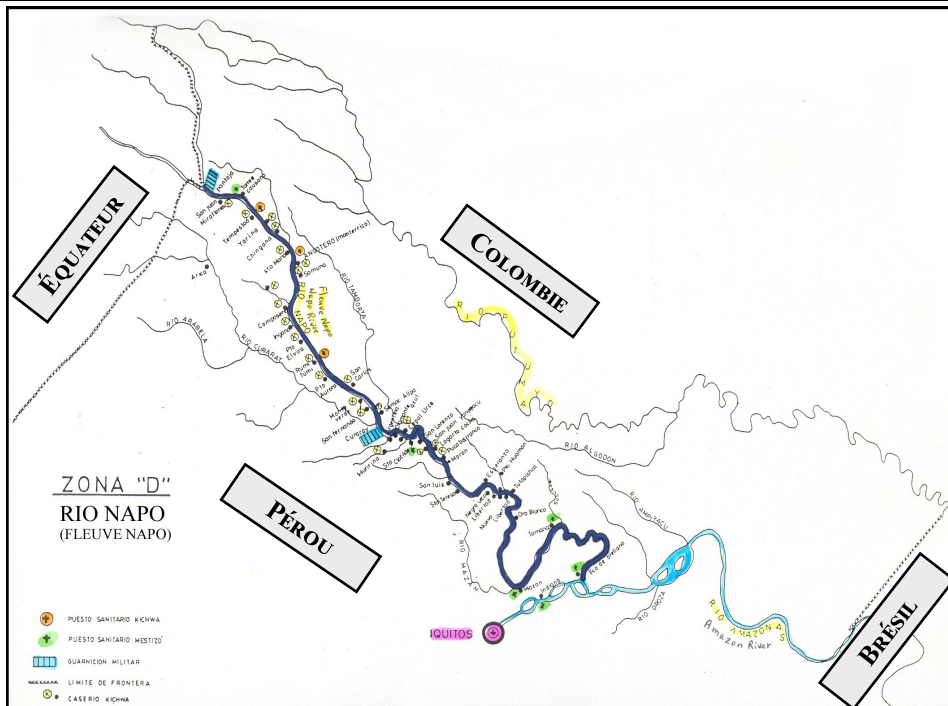
Le Pérou compte 27,926 millions d'habitants, dont 8 millions vivent dans la capitale. Environ 45 % des Péruviens sont des indiens, 37 % Mestizos (métis de Blancs et d'Indiens), 15 % d'origine européenne et 3 % descendant d'esclaves noirs ou d'immigrants japonais et chinois. Situé entre l'équateur et le 18° degré de latitude sud, il appartient à la zone intertropicale. Il se découpe en trois grandes régions géographiques: à l'ouest, sur la côte Pacifique, une étroite bande désertique parsemée d'oasis urbanisées, une région montagneuse centrale, la Sierra des Andes, composée de cordillères culminant à plus de 6 000 mètres et d'un vaste plateau: l'Altiplano; enfin à l'est, les plaines forestières et les collines du bassin amazonien qui occupent 60 % du territoire.

Les deux langues officielles sont l'espagnol et le quechua. Selon les estimations, 92 % des Péruviens sont catholiques, même si la religion qu'ils pratiquent est encore marquée par les cultes précolombiens. Le Pérou possède 2 000 km de côtes, le long desquelles s'étend un des déserts le plus aride du monde. Il est cependant coupé par les rivières descendues des Andes, dont les vallées irriguées abritent près de la moitié de la population.

LES SOUCY EN AMÉRIQUE DU SUD

Je fus rapidement initiée à la réalité du milieu car une épidémie de rougeole venait de faire 15 victimes dans un village indigène de 30 familles. Au dispensaire pour les non-lépreux, 20 malades indigènes, adultes et enfants souffrant de la rougeole gisaient dans les deux petites chambres. Depuis deux ans déjà, il n'y avait pas de médecin à la léproserie. Les infirmières répondaient aux urgences jour et nuit.

On me confia les soins de santé des villages. Je commençai à visiter ces villages en vivant dans un bateau-dispensaire accompagnée du prêtre qui faisait la visite de catéchèse et d'une jeune cuisinière péruvienne. Je faisais les consultations médicales, rencontrais les professeurs et les élèves et visitais les malades à domicile. Je fis 11 voyages en 10 mois et j'observai que les mamans étaient analphabètes à 90 %. Les maladies les plus communes étaient les maladies gastro-intestinales et broncho-pulmonaires ainsi que les maladies contagieuses de l'enfance comme la rougeole et la coqueluche.



CARTE DU FLEUVE NAPO EN AMAZONIE PÉRUVIENNE
AUX CONFINES DE L'ÉQUATEUR, DE LA COLOMBIE ET DU BRÉSIL

Il m'a fallu peu de temps pour constater que les mêmes maladies revenaient après traitement. J'avais beau expliquer individuellement l'hygiène comme moyen de prévention, les résultats étaient les mêmes.

C'est alors que je fis des dessins sur des pancartes pour illustrer mon message aux mamans et aux élèves des écoles. Il s'agissait de fabriquer un sérum avec de l'eau, du sel et du sucre qu'il fallait faire bouillir



SR GAÉTANE SOUCY
DANS SON PREMIER DISPENSAIRE
SUR SON PREMIER BATEAU INDIGÈNE



BATEAU INDIGÈNE

LES SOUCY EN AMÉRIQUE DU SUD

10 minutes et laisser refroidir. Ensuite, on le donnait aux bébés qui faisaient de la diarrhée. Les résultats ne se firent pas attendre. Les enfants malades qu'on amenait au dispensaire n'étaient plus déshydratés. Je continuai à inventer des dessins pour illustrer les méthodes simples d'hygiène : bouillir l'eau, laver les mains et lors des campagnes de vaccination, j'enseignais aux mamans et aux élèves puisque le lieu de rencontre était l'école. Je souhaitais avoir des montages audiovisuels afin de leur faire passer le message de prévention des maladies. J'avais découvert que l'amazonien comprenait plus vite par l'image que par la parole. J'inventai une histoire des microbes et en collaboration avec un spécialiste en audiovisuel qui ajouta une musique appropriée; mes dessins furent mis sur diapositives. Utilisant une boîte vide de papier hygiénique, un écran de plastique gris fut placé à une extrémité et le projecteur à diapositives alimenté par une batterie de 12 volts, était installé à l'autre extrémité et je me promenais avec cette T.V. utile et peu coûteuse. Ce fut le premier des douze montages qui traiteraient des maladies contagieuses chez les enfants, de la tuberculose, des premiers soins et des soins materno-infantiles. Ces montages furent reproduits par centaines pour être utilisés dans les pays d'Amérique latine et d'Amérique centrale.

Ce fut au cours de mes visites dans les villages que les gens me demandèrent de former adéquatement un des leurs pour donner les premiers soins et sauver des vies. Il existait des sorciers et des charlatans. Des ex-militaires qui avaient reçu une formation précaire en soins infirmiers soignaient aussi mais, je constatai qu'ils ne savaient pas le pourquoi de l'asepsie, de l'hygiène etc. Puisqu'un médecin résident était arrivé à la léproserie, j'organisai une journée de formation pour 22 hommes de 11 villages, ex-militaires ou profes-

seurs qui soignaient déjà à qui mieux mieux les malades. Ce fut le début de la formation des PROMOTEURS DE SANTÉ. L'accent était mis sur les soins materno-infantiles, l'hygiène personnelle et environnementale et la prévention des maladies. J'avais fait des notes polycopiées pour qu'ils puissent lire et les garder avec eux. Ils devaient savoir reconnaître les symptômes de maladies qu'un médecin doit traiter. Par la suite, ces Promoteurs accompagnaient leurs grands malades au dispensaire et c'était encore l'occasion d'un enseignement. Lors de mes visites aux villages, je faisais les consultations médicales en présence du Promoteur. Ce dernier s'occupait de réunir les mamans et de m'aider dans la campagne de vaccination. Cette participation a suscité un intérêt pour se prendre en main. Au dispensaire, il y eut un changement. Les appels d'urgence la nuit sont passés de 2 par nuit à 1 ou 2 par semaine à cause de l'efficacité du travail des Promoteurs de Santé.

Dans les villages indigènes, la situation était différente et je me disais que je m'occuperais d'eux plus tard. Le village indigène était géré par un PATRON MÉTIS qui faisait travailler les hommes et s'occupait de pourvoir aux besoins médicaux et autres des familles, ce qui créait une grande dépendance. Seuls les hommes parlaient le dialecte indigène et l'espagnol, et faisaient les frais de conversation. Pendant les campagnes de vaccinations dans la région de San Pablo, j'en profitais pour faire aussi de la recherche sur les conditions de santé des enfants que je vaccinai. Dans 20 villages, j'ai pris le poids de 780 enfants de moins de 5 ans. Plus de 68 % des enfants se sont classifiés dans un état de sous-alimentation selon les normes données par le Ministère de Santé pour la région où je travaillais. Ces statistiques ont aidé à établir un plan pour répondre aux besoins du milieu.



GROUPE DE PROMOTEURS - MAI 1979

Ainsi en deux ans, pour amener un changement de comportement dans ce milieu nouveau, il m'a fallu:

1. Observer le milieu, la culture, les ressources locales, le langage;
2. Trouver les moyens de faire passer mon message de prévention par des illustrations, de l'éducation individuelle et en groupe;
3. Susciter chez les gens le désir de collaborer;
4. Accepter de former des personnes avec ce qu'elles avaient à leur disposition; leur faire confiance tout en respectant leurs croyances ;
5. Assurer l'intérêt et la formation continue des Promoteurs ;
6. Informer le Ministère de Santé péruvien de ce travail.



CAMPAGNE DE VACCINATION

LES SOUCY EN AMÉRIQUE DU SUD

Une fièvre typhoïde m'obligea à prendre 3 mois de repos. C'est alors qu'un prêtre anthropologue travaillant avec les indigènes vint me demander de préparer un programme de formation de Promoteurs de Santé indigènes. En effet, au cours du premier Congrès de la tribu Kichwa, ces derniers demandaient que soient formés des membres de leur tribu pour soigner leurs malades et sauver des vies. Une autre infirmière religieuse, directrice d'un dispensaire rural acceptait de me seconder. Le Ministère de la Santé était prêt à nous seconder en donnant un certificat à la fin du cours. Je devais faire face à plusieurs défis :

1. Les indigènes ne connaissaient que la médecine traditionnelle dispensée par leurs sorciers ayant différentes spécialités. Ceux-ci ne savaient pas comment soigner les maladies transmises par les Blancs comme la rougeole, la coqueluche, la tuberculose, la grippe etc.
2. J'ignorais leur culture et je devais former une équipe avec des intervenants (anthropologues, sociologues, médecins, éducateurs, agronomes) qui puissent m'aider à réaliser ce projet.
3. J'étais une « femme blanche » qui allait jouer un rôle différent des femmes de leur tribu.
4. L'indigène n'avait pas de statut social. Il était esclave, exploité et/ou ignoré dans ses droits fondamentaux depuis des siècles. C'était la classe la plus démunie du pays.
5. Je n'avais pas de fonds monétaire pour financer ce projet. Mon travail était bénévole. Le territoire était de 100,000 milles carrés, sans chemin sinon les rivières.
6. Former des leaders qui deviendraient des agents de changement pour libérer leur tribu des oppresseurs tout en sauvant des vies par la médecine préventive et curative. Sous un régime militaire, sensibiliser les autorités et les fonctionnaires du Ministère de Santé à la réalité indigène dans le respect de leur culture.



FAMILLE KICHUA

Ma convalescence se fit avec entrain pour préparer un cours intensif de 30 jours pour des candidats, fils de sorcier ou ayant un sorcier dans leur famille, possédant une scolarité de 2-3 ans. Ils parlaient leur propre dialecte et ils parlaient l'espagnol comme langue seconde. La majorité de ces tribus ne s'était jamais côtoyée et avait même été ennemie dans le passé. J'ai obtenu une aide financière de l'ACDI et la collaboration inestimable de l'hydravion « Les Ailes de l'Espérance » de Montréal pour le transport des candidats vivants dans les régions peu accessibles.

Cela me permit de former 42 indigènes de 11 tribus en 2 ans. J'ai découvert la réalité indigène. Il y avait les « patrons » sans scrupules, les commerçants métis ou blancs en connivence avec les autorités civiles et militaires qui exerçaient un contrôle pour conserver ces tribus dans un état de dépendance et d'esclavage. Pendant 2 ans, j'ai visité ces tribus en hydravion ou bateau et j'ai fait les campagnes de vaccination avec la collaboration des Promoteurs formés.



ARRIVÉE DE ANDRÉ LEVY
DE LA TRIBU SECOYA



ARRIVÉE D'UN GROUPE DE FUTURS
PROMOTEURS DE SANTÉ INDIGÈNE

FORMATION DES PROMOTEURS DE SANTÉ INDIGÈNE

DIX-NEUF (19) INDIGÈNES APPARTENANT À SEPT (7) TRIBUS PARTICIPÈRENT À UN COURS DE FORMATION DE PROMOTEURS DE SANTÉ À STE-CLOTILDE SUR LE FLEUVE NAPO EN AMAZONIE PÉRUVIENNE EN 1973-1974.

LES SOUCY EN AMÉRIQUE DU SUD

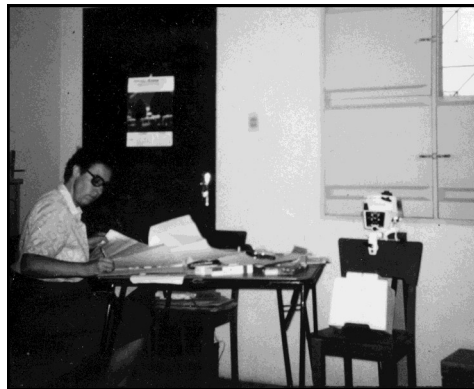
J'ai enseigné aux professeurs et aux écoliers les éléments de base pour la santé primaire surtout pour les soins des mamans et leurs jeunes enfants. Avec l'aide du prêtre-anthropologue, nous avons commencé par faire prendre conscience aux Promoteurs de leurs valeurs humaines même si leur culture était différente. Nous avons découvert la richesse de leur médecine traditionnelle et le Promoteur pouvait devenir un COMPLÉMENT du sorcier puisque celui-ci avait quand même permis la survie de la tribu.

Par la suite, le Ministère de la Santé accepta de s'engager dans un projet d'une 2e session de formation intensive pour 21 des 42 indigènes. Ce cours de 10 semaines incluait 3 semaines de théorie suivie de 7 semaines de pratique à l'hôpital régional et dans les dispensaires ruraux. Ils ont appris à donner les premiers secours incluant les sutures, les médicaments par voie parentérale ainsi que les extractions dentaires. Leur réalité était que la distance d'un médecin pouvait être jusqu'à plus d'une semaine de pirogue (canot). Les Promoteurs travaillaient sans salaire, mais chaque communauté avait participé en construisant un dispensaire et faisait des activités comme la culture du riz pour vendre afin d'acheter les médicaments d'urgence comme le sérum contre le venin de vipère, les antibiotiques, les analgésiques etc. Au même moment vint s'ajouter à l'équipe, une missionnaire laïque espagnole, qui commença la formation de professeurs en éducation autochtone pour éventuellement remplacer les professeurs métis ou blancs. Il manquait cependant un livre que le Promoteur de Santé puisse consulter et se servir pour enseigner la prévention des maladies aux mamans analphabètes et aux écoliers. C'est alors qu'ayant été chercher la collaboration de diverses personnes j'ai pu faire le Manuel du Promoteur de San-

té avec beaucoup d'illustrations et avec un texte essentiellement simple. Dans les écoles indigènes, les élèves se servirent de la partie de l'hygiène pour apprendre la prévention des maladies et l'enseigner à leurs mamans.

Après six ans de ce travail avec les indigènes, je fus demandée pour participer à un projet conjoint avec l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et l'OPS (Office panaméricaine de santé) pour les soins primaires en région rurale. Pour la première fois, le Ministère de Santé financerait désormais la formation continue ainsi que la formation de nouveaux Promoteurs de Santé indigènes, métis et blanc. Je fus choisie comme superviseuse de 4 postes de santé du Ministère, et de 31 postes de 1er secours des Promoteurs de Santé sur 450 km de fleuve tout en continuant la supervision dans les autres tribus avec les Promoteurs de santé formés. C'est surtout avec la tribu Kichwa que j'ai travaillé comme projet pilote.

Sur une période de 5 ans, j'ai fait 4 voyages sur des bateaux-dispensaires de 8 à 45 tonnes d'une durée de 30 à 67 jours accompagnée de 2-3 motoristes et parfois d'une autre infirmière ou la superviseuse des écoles autochtones. Aussi, j'allais pour une semaine de bateau-moteur selon les besoins de formation et d'enseignement. J'avais divisé le secteur de 450 km de fleuve en trois régions avec un responsable autochtone de région qui avait un réfrigérateur pour conserver les vaccins, un bateau-moteur et une pharmacie communautaire. Un superviseur autochtone avait été formé pour coordonner les activités des régions de telle manière qu'une relève assurait la continuité du programme. Ainsi avec eux, le programme de l'OMS des soins primaires en région rurale fut expérimenté et donna ses fruits.



SR GAÉTANE SOUCY, B.A., B.P.D., B.Sc. INF.
AU TRAVAIL À SON BUREAU DE PUNCHANA

Avec les Promoteurs de Santé et les professeurs autochtones, en dix ans, il y eut les réalisations suivantes :

1. Fierté d'être autochtone et différent mais intégré à la nation;
2. Libération des Patrons et installation des autorités indigènes reconnues par le gouvernement;
3. Promoteurs de Santé remplaçant les infirmiers métis et salariés par le Ministère de Santé qui tient compte de la culture indigène;
4. Campagnes de vaccination;
5. Diminution de la mortalité infantile et adulte; la moyenne de vie = 45 ans;
6. Amélioration des conditions hygiéniques environnementales;
7. Utilisation reconnue par le Ministère de Santé de la médecine traditionnelle;
8. Bateaux et magasins communautaires assurant le commerce par des autochtones et gérés par eux;
9. Cinq éditions en espagnol du Manuel du Promoteur de Santé utilisées au Pérou, en Amérique latine et en Amérique centrale. Une édition adaptée, bilingue (française-anglaise) fut faite (10,000 copies) pour l'Afrique et l'Asie et une autre française pour le centre Afrique et Haïti (2,000 copies). Certaines parties furent traduites en portugais pour le Brésil.

LES SOUCY EN AMÉRIQUE DU SUD



Ce que cette expérience m'a apporté

J'ai appris que si on respecte la culture d'un peuple et qu'on laisse le peuple faire les changements selon sa manière, il y a plus de chance que les enseignements continuent d'être actualisés même après le départ de l'infirmière. Il n'y a pas eu d'imposition sinon un éclairage en expliquant le pourquoi et le Promoteur décidait du comment amener le changement souhaité. Il fallait en premier lieu inspirer la confiance, reconnaître les valeurs qui font agir et prendre le temps nécessaire pour arriver aux objectifs fixés.

J'ai eu à m'intégrer dans leur culture en laissant de côté ma culture nord-américaine. J'ai pu constater que ces hommes si différents étaient capables de s'adapter, d'évoluer et de se prendre en main tout en respectant la vie de la conception à la mort naturelle en actualisant leurs forces vitales humaines. Ce sont eux qui désiraient la survivance de leurs tribus et ils étaient prêts à y mettre le prix. Depuis près d'une trentaine d'années, ils pour-

voient aux besoins de santé de leurs communautés. Ce sont leurs valeurs qui les motivèrent à continuer malgré les obstacles. Un travail d'équipe, un partenariat avec les communautés, une formation continue assurée, voilà autant de facteurs qui à partir d'une recherche pour solutionner les problèmes de santé ont amené un développement libérateur ou un peuple a pu apporter sa contribution à son pays. Mon travail comme infirmière a fait toute la différence.

Depuis mon retour au Canada, j'ai d'abord travaillé comme infirmière dans une résidence pour personnes âgées, et depuis 1990, je travaille comme infirmière bénévole en pastorale hospitalière à l'hôpital de l'Enfant-Jésus à Caraquet N.B. particulièrement en soins palliatifs. En 1992, j'ai dû faire un cours de recyclage du cours d'infirmière même si en mission, j'ai exercé ce métier à plein temps. J'ai obtenu un diplôme en théologie de l'Université de Sherbrooke en 1998. En 2002, j'ai reçu une attestation d'un cours de Leadership en soins

de santé de l'Association catholique canadienne de la santé. Je suis aussi membre du Conseil d'Administration d'une Régie régionale de Santé ainsi que de 12 comités ou conseils d'administration au niveau régional, provincial ou dans ma congrégation religieuse. C'est ma façon de partager mes expériences et mon expertise en ayant une attention particulière pour les plus pauvres et les plus démunis. Mes engagements m'obligent encore à voyager dans notre pays mais cette fois, c'est le plus souvent par auto, train ou avion selon les distances et la vie continue...

Sr. Gaëtane Soucy, B.A., B.Pd., B.Sc.Inf.

NOS FAMILLES D'AUTREFOIS

HISTOIRE D'UNE PHOTO DE FAMILLE

Voici en quelques mots l'histoire d'une photo de famille SOUCY, laquelle débute en juillet de l'année 1948 devant la maison ancestrale du rang 2 à St-Alexandre de Kamouraska (maison qui existe toujours). Il s'agissait alors de célébrer le soixante et quinzième anniversaire de notre grand-mère Émilie. Grand-père Achille n'y est pas car il est décédé en 1912 à l'âge de 56 ans, sa jeune épouse avait 16 ans de moins que lui (le coquin). Sur la photo on voit Monique qui était

décédée au moment de la récente rencontre de 2004. On voit aussi Damien l'aîné des cousins, qui lui nous a quitté en décembre 2005 à l'âge de 80 ans. Autrement, tous les autres de la 9^e génération sont là bien vivants et même, il s'en est ajouté peu après.

Cette photo, on l'a appris par la suite, a été reproduite en de très nombreux exemplaires. Ainsi, tout ceux que l'on peut y voir ont eu l'occasion de l'examiner à plusieurs reprises au fil des ans. Pour ma part, je me rappelle qu'en feuilletant l'album de photos de

la famille je m'arrêtais sur elle pour continuer à me souvenir des noms de tous mes cousins et cousines, ce qui est devenu un peu plus difficile...avec les années.

Cette grande famille SOUCY de onze enfants, fils et filles d'Achille (Jean-Baptiste Achille) et d'Émilie Deschênes (Achille étant un des fils de Damase ancêtre de plusieurs d'entre nous à l'Association) s'est dispersée pour aller s'installer en plusieurs endroits du Québec. Bernadette (Léo Thériault) à St-Bruno, Anne-Marie

DESCENDANTS DE ACHILLE SOUCY ET D'ÉMILIE DESCHÊNES DE ST-ALEXANDRE DE KAMOURASKA



SOURCE: ACHILLE SOUCY

1^{ère} rangée: assis; Magella «Ls-G», Marcel «F», André «A», Hélène «A», Fernande «A-M», Michel «A-M», Léonette «B», Émilienne «A», Jacques «F», Charles «B», Jean-Paul «B»;
2^{ème} rangée: Richard «Ls-G», Gabrielle et Julie-Anna Leclerc épouse de Louis-Gérard, Colette et Cécile épouse de François, Bernadette épouse de Léo Thériault, Émilie Deschesne (1873-1965) veuve de Achille Soucy (1857-1912), Anne-Marie épouse de Antonio Chassé, Maria, Roland et Lucille Lévesque épouse de Antoine, Albertine Marquis veuve de Damase, André «B», Martin «Ls-G»;
3^{ème} rangée: Suzanne «A-M», Claire «F», Madeleine «A-M», Solange «Ls-G», Louise «A-M», Monique (1991) «B», Rose «B», Marie-Paule «Ls-G», Damien «D», Paul-Étienne;
4^{ème} rangée: Achille «Ls-G», Louis-Gérard, Antoine, Léo Thériault, Antonio Chassé, Gilles et François, Joseph.
Les initiales correspondent aux noms des parents ascendants Soucy, soit : Bernadette, Anne-Marie, Antoine, Louis-Gérard, François et Damase.

NOS FAMILLES D'AUTREFOIS

(Antonio Chassé) à Rivière-du-Loup tout comme Antoine, Louis-Gérard à Chicoutimi, et François à Mont-Joli. Les trois célibataires Joseph, Paul-Étienne et Maria sont demeurés jusqu'au décès de leur mère (1965) dans la maison paternelle du rang 2 à St-Alexandre, là où la fameuse photo a été prise. Trois des 11 enfants d'Achille et d'Émilie étaient déjà décédés, bien avant le moment où la photo a été prise.

Ainsi les années ont passées. Il va de soi que plusieurs d'entre nous sont restés en communication et les circonstances aidant, ne serait-ce qu'à l'occasion de services funèbres, certains se sont rencontrés à plusieurs reprises. Il faut bien dire que si notre grand-père Achille et son épouse Émilie ont eu 11 enfants, ces derniers en ont eu 34, et nos propres enfants sont au nombre de 77. Nous comptons aussi (ceux de ma génération qui est la 9^e depuis l'ancêtre Jean) 86 petits-enfants.....et je crois qu'il y en a eu d'autres depuis la compilation. Cette parenthèse nous permet de constater que la famille Soucy n'est pas en voie d'extinction. Mais, revenons plutôt à la photo.....

La vie est ainsi faite que depuis « cette photo » soit en 1948 certains y apparaissant se sont rencontrés plutôt occasionnellement comme déjà mentionné, mais la plupart ne se sont pas revus très souvent. Finalement, quelques uns ne se sont même pas du tout rencontrés depuis. Nous avons par ailleurs constaté, et la chose est bien normale, que plusieurs des familles de la 9^e génération organisaient des rencontres régulières entre frères et sœurs. Cependant, je suis persuadé que la création relativement récente de l'Association des Familles Soucy, a été un élément déclencheur dans l'extraordinaire histoire que nous avons vécue en mai 2004, et dont je vais maintenant vous parler.



SOURCE: ACHILLE SOUCY

**MAISON ANCESTRALE DE ACHILLE SOUCY ET D'ÉMILIE DESCHÊNES
DANS LE RANG 2 DE ST-ALEXANDRE DE KAMOURASKA**

Un petit groupe de cousins et cousines avait convenu quelques mois plus tôt, d'organiser une rencontre réunissant si possible tous ceux apparaissant sur cette fameuse photo de famille. Nous avons alors réservé un restaurant à Québec pour nous seuls, et les invitations ont été lancées à tous d'y venir sans oublier d'apporter des photos et autres souvenirs de famille.

Un moment de grande émotion s'est installé dès l'arrivée des premiers invités, dont certains étaient venus de très loin. Presque chacun avait à se présenter sinon à présenter son conjoint. Les souvenirs et photos se sont vite déballés, et le ton a monté de plusieurs crans à chaque nouvelle rencontre, devant les souvenirs, les bons moments rappelés, sans parler de la « mise à jour » des péripéties de la vie actuelle de chacun, voire celles des dernières années..... En somme, si vous avez l'occasion et le bonheur de vivre un pareil événement, dites vous bien qu'il n'est pas nécessaire de préparer de longs discours. L'enthousiasme, la spontanéité et le plaisir de vivre rapidement le moment présent en tient facilement lieu.

Tout à coup, quelqu'un a rappelé que toute cette histoire invraisemblable faisait un peu penser à la fameuse série américaine, *retour vers le futur* (back to the future). Voici en effet une trentaine de personnages sortis directement d'une photo (noir et blanc) dans laquelle vous êtes vous même, dont certains ne se sont pas vus depuis 56 ans, et qui se mettent à bouger, parler, rire et s'embrasser (en couleur) pour finalement partager dans la joie le festin des retrouvailles. Voilà la très belle histoire que nous avons vécue, et tout ça à partir d'une photo de famille.

Vous avez peut-être vous même une photo de famille à faire « revivre », ne retardez surtout pas ces moments précieux que vous pourriez passer avec vos procheset bonnes retrouvailles.

Achille Soucy,
fils de Louis-Gérard,
Petit-fils d'Achille et
Arrière-petit-fils de Damase.

NOS FAMILLES D'AUJOURD'HUI

DES MEMBRES DE L'AFS DÉCOUVRENT LE MÊME ANCÊTRE

Lors de l'assemblée annuelle de 2003, tenue le samedi 14 juin au Centre des Congrès de l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup, une activité de «Retour aux sources» faisait le dévoilement de photographies anciennes sous le thème de «Les Soucy du Bas-Saint-Laurent, une race d'hommes et de femmes fiers». Et on ajoutait dans l'invitation : «Vous tomberez sous le charme de ces photos provenant de collections privées et publiques.»

C'était ma première assemblée annuelle en tant que nouveau membre (n° 94) de l'AFS et j'étais accompagné de ma sœur aînée Martine (Soucy-Boudreault) (n° 117).

Mon intérêt pendant la période d'accueil et la première partie du programme de la journée, soit la réunion d'affaires, était très grand mais j'avais bien hâte de voir ces photos espérant découvrir des liens de parenté avec d'autres membres.

Une fois la réunion d'affaires terminée, nous fûmes invités à nous rendre dans une salle voisine pour découvrir ces photos pour lesquelles nous devions «tomber sous le charme». Surprise! En plein centre des photos exposées, se trouvait celle de Damase Soucy de Saint-Alexandre.

Ma sœur Martine reconnut vite en Damase notre arrière-arrière grand-père. Sa photo a trôné pendant toute notre enfance sur le mur du salon de la maison paternelle, de notre père Joseph, fils aîné d'Adolphe, notre grand-père, qui lui était le fils d'Octave, fils aîné de Damase, né le 4 septembre 1844 à Saint-André de Kamouraska.

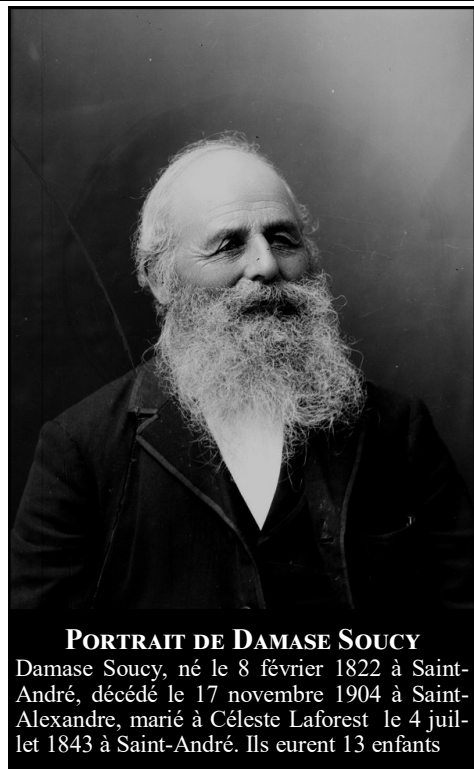
Mais notre surprise ne s'arrêta pas là. Nous n'étions pas les seuls à reconnaître cette photo et à identifier notre ancêtre paternel. Un autre membre présent, s'identifiait comme l'arrière-petite-fille de Damase. En effet, Gisèle (Soucy-Ouellet) (n° 64), la fille d'Ernest Soucy et de Julia Michaud, est la petite-fille de Joseph, le deuxième fils de Damase, né le 7 novembre 1845.

Et les retrouvailles se poursuivaient! Achille Soucy (n° 36) était là également, avec deux de ses sœurs, Marie-Paule (Soucy-Dion) (n° 67), l'aînée et Solange (n° 46) (Soucy-Arsenault), sa cadette, fils et filles aînés de Louis-Gérard, neuvième enfant d'Achille et d'Émilie Deschênes. Achille était le huitième enfant de Damase, né le 5 novembre 1857.

Était-ce là la fin des retrouvailles familiales? Mais non! Il ne fallait surtout pas oublier les «petites» Chassé, Fernande (n° 53) et Louise (Chassé-Boucher) (n° 54), filles d'Antonio Chassé et d'Anne-Marie Soucy, cinquième enfant d'Achille (et d'Émilie Deschênes), arrière-petites-filles de Damase.

Malheureusement ces retrouvailles n'avaient pas permis de créer sur place des liens tangibles, chacune et chacun cherchant à identifier d'abord de façon plus claire le lien généalogique les unissant toutes et tous. Mais le temps aura permis de mettre sur papier les présentes données confirmant clairement aujourd'hui le lien familial de huit membres de quatre familles différentes qui ont pour ancêtres trois enfants de Damase, « le bel homme de la photo si charmante »...

Plusieurs autres membres n'étaient pas là lors de ce rassemblement mais ont tous Damase comme ancêtre pa-



PORTRAIT DE DAMASE SOUCY

Damase Soucy, né le 8 février 1822 à Saint-André, décédé le 17 novembre 1904 à Saint-Alexandre, marié à Céleste Laforest le 4 juillet 1843 à Saint-André. Ils eurent 13 enfants

ternel. Ce sont : Richard (47), Martin (50), et Magella (52), les trois, fils de Louis-Gérard; Damien (n° 51), fils de Damase, à Achille, à Damase; Gilles (56), fils de François à Achille, à Damase; Viateur (n° 135), fils d'Ovide à Adolphe, à Octave à Damase; Rhéaume (n° 139), fils de Joseph, à Adolphe, à Octave, à Damase et Dollard Landry (n° 163), fils de Thérèse, à Adolphe, à Octave à Damase.

La photo de Damase aura créé certains intérêts auprès de quelques membres de l'AFS. Après des échanges entre Achille et François-Régis, tous deux membres du conseil d'administration, une rencontre est organisée le 4 décembre 2004 afin d'établir les liens généalogiques de la lignée de Damase. Cette rencontre qui réunit Gisèle, Achille, Louise et François-Régis a lieu à la résidence de Gisèle Soucy-Ouellet à Saint-Alexandre.

Quels souvenirs et découvertes !

François-Régis Soucy

NOS FAMILLES D'AUJOURD'HUI

ASCENDANCE DE JOSEPH DAMASE SOUCY

**Joseph Damase dit « Damace » Soucy
et Céleste Laforest dit « Laforêt »**

Mariage le 4 juillet 1843
Paroisse de Saint-André de Kamouraska,
(*Jean-Bte Laforêt & Céleste Migneault*)

**Marc-Antoine dit « Antoine » Soucy
et Marie Louise dite « Marie » Lavoie**
Mariage le 1er mai 1815

Paroisse de Saint-Louis de Kamouraska,
(*Jean Lavoie & Geneviève Chouinard*)

**Marc Antoine Soucy
et Marianne Ouellet**

Mariage le 20 octobre 1792
Paroisse de Saint-Louis de Kamouraska,
(*Germain Ouellet & Marie Françoise
Miville dite Dechesne*)

**Charles-François dit « Charles » Soucy
et Marie Louise Paradis**

Mariage le 9 août 1756
Paroisse de Saint-Louis de Kamouraska,
(*Veuve de Jean-Baptiste Dionne*)

**Pierre Soucy
et Marie Jeanne Michaud**

Mariage le 20 juillet 1723
Paroisse de Notre-Dame-de-Liesse
de la Rivière-Ouelle
(*Jean-Bte Michaud et Marie Vaillancourt*)

**Pierre Soucy
et Élisabeth Ursule Fouquereau
dite Urbain**

Mariage le 13 janvier 1699
Paroisse de Notre-Dame-de-Liesse
de la Rivière-Ouelle
(*Urbain Fouquereau et Jeanne Rossignol
dite Grossonneau*)

**Jean Soucy dit La Vigne
et Jeanne Savonnet**
vers 1670

Acte et contrat de mariage
demeurent introuvables.
(*Jacques Savonnet
et Antoinette Babillotte de la
Ville et archevêché de Paris*)

ASCENDANCE DE GISÈLE SOUCY-OUELLET

Ernest Soucy et Julia Michaud
Mariage le 3 mars 1919
Paroisse de Saint-André de Kamouraska

**Joseph Soucy
Marie-Anne Arthémise Moreau**
Mariage le 25 février 1878
Paroisse de Saint-Alexandre de Kamouraska

**Joseph Damase dit « Damace » Soucy
et Céleste Laforest dit « Laforêt »**

Mariage le 4 juillet 1843
Paroisse de Saint-André de Kamouraska
(*Jean-Bte Laforêt & Céleste Migneault*)

ASCENDANCE DE FERNANDE CHASSÉ ET DE LOUISE CHASSÉ-BOUCHER

**Anne-Marie Soucy
et Antonio Chassé**
Mariage le 10 juin 1935
Rivière-du-Loup

**Louis Achille Soucy
et Émilie Deschenes**
Mariage le 28 juillet 1894
Paroisse de St-Alexandre de Kamouraska

**Joseph Damase dit « Damace » Soucy
et Céleste Laforest dit « Laforêt »**

Mariage le 4 juillet 1843
Paroisse de Saint-André de Kamouraska,
(*Jean-Bte Laforêt & Céleste Migneault*)

ASCENDANCE DE MARTINE SOUCY-BOUDREAU ET DE FRANÇOIS-RÉGIS SOUCY

Joseph Adolphe Soucy et Hélène Landry
Mariage le 18 août 1937
Paroisse de Saint-Jean-l'Évangéliste

Adolphe Soucy et Georgiana Gagnon
Mariage le 25 juillet 1911
Paroisse de Saint-Arsène

**Joseph Damase dit « Damace » Soucy
et Céleste Laforest dit « Laforêt »**

Mariage le 4 juillet 1843
Paroisse de Saint-André de Kamouraska
(*Jean-Bte Laforêt & Céleste Migneault*)

ASCENDANCE D'ACHILLE SOUCY, DE MARIE-PAULE SOUCY-DION ET DE SOLANGE SOUCY-ARSENAULT

**Louis Gérard Soucy
et Julianna Leclerc**
Mariage le 23 octobre 1932
Paroisse de Cabano, Témiscouata

**Louis Achille Soucy
et Émilie Deschenes**
Mariage le 28 juillet 1894
Paroisse de St-Alexandre de Kamouraska

**Joseph Damase dit « Damace » Soucy
et Céleste Laforest dit « Laforêt »**

Mariage le 4 juillet 1843
Paroisse de Saint-André de Kamouraska,
(*Jean-Bte Laforêt & Céleste Migneault*)



Photo de famille
prise chez
Gisèle Soucy-Ouellet
à Saint-Alexandre
de Kamouraska
Le 12 septembre 2005

De gauche à droite ;
Gisèle Soucy,
Achille Soucy,
François-Régis Soucy
et Louise Chassé-
Boucher

LE NOM SOUCY DANS LA TOPONYMIE DU QUÉBEC

LE LAC SOUCY

À LA MÉMOIRE DE JOSEPH RAOUL SOUCY

Dans l'édition d'avril 2005, un article sous la plume d'Achille Soucy relatait les exploits de Joseph Raoul Soucy un prospecteur né en 1909 à Forestville, oncle de Bernard Soucy, membre de notre association.

Après la lecture de cet article, lors de mes recherches habituelles sur les Soucy, j'ai découvert par inadvertance l'existence du toponyme « **Soucy** » pour désigner un lac dans la Région administrative du Nord-du-Québec. Pour être plus précis, le **lac Soucy** est situé dans la municipalité de Rivière-Koksoak dans le territoire de Kativik, latitude nord 58° 21' 30" et longitude ouest 69° 52' 58". En poursuivant ma recherche, j'ai pu faire un lien avec notre prospecteur Joseph Raoul Soucy, ce qui fut confirmé par Bernard.

Voici la note comprenant sa signification contenue dans la description technique de la Commission de toponymie : « *Cette entité a été nommée en 1953 en l'honneur de M. Raoul Soucy, prospecteur très actif dans la région depuis 1952. Ce lac est le site d'un gisement minier découvert par M. Soucy* ». Ce toponyme a été officialisé le 5 décembre 1968. Pas moins de huit (8) autres lacs portant le toponyme Soucy sont inscrits à la Commission de toponymie du Québec. En voici les coordonnées :

LAC SOUCY

RÉGION SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Mun. : Chute-des-Passes (T.N.O.)
(Territoire non organisé);
MRC : Maria-Chapdelaine;
Rég. adm. : Saguenay-Lac-Saint-Jean
Coord. : 49° 08' 34" 71° 47' 00";
Feuillet : 22E/04

LAC SOUCY

RÉGION SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Mun. : Lac-Ashuapmushuan
(Territoire non organisé);
MRC : Le Domaine-du-Roy;
Rég. adm. : Saguenay-Lac-Saint-Jean
Coord. : 48° 20' 00" 72° 49' 00";
Feuillet : 32A/07

LAC SOUCY

RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Mun. : Lac-Jacques-Cartier
(Territoire non organisé);
MRC : La Côte-de-Beaupré;
Rég. adm. : Capitale-Nationale
Coord. : 47° 38' 00" 71° 29' 00";
Feuillet : 21M/11

LAC SOUCIS

RÉGION DE LA MAURICIE

Mun. : Lac-Normand
(Territoire non organisé);
MRC : Mékinac;
Rég. adm. : Mauricie
Coord. : 47° 07' 00" 73° 11' 00";
Feuillet : 31P/03

LAC SOUCY

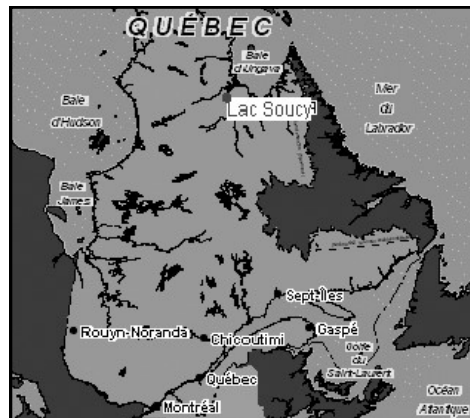
RÉGION DE LA CÔTE-NORD

Mun. : Rivière-aux-Outardes
(Territoire non organisé);
MRC : Manicouagan;
Rég. adm. : Côte-Nord
Coord. : 50° 50' 10" 68° 51' 35";
Feuillet : 22K/15

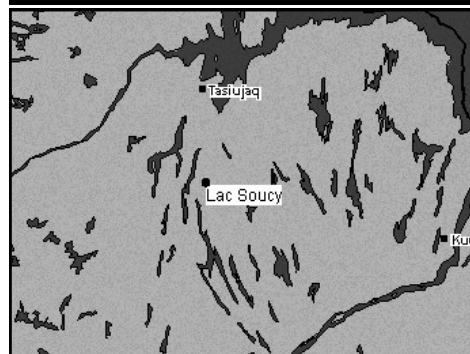
LAC À SOUCY

RÉGION GASPÉSIE ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Mun. : Mont-Saint-Pierre
(Municipalité de village);
MRC : La Haute-Gaspésie;
Rég. adm. : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Coord. : 49° 08' 43" 65° 45' 16";
Feuillet : 22H/04



Lac Soucy dans le Nord-du-Québec, nommé ainsi en 1953 en l'honneur de Raoul Soucy, prospecteur.



Lac Soucy dans le Nord-du-Québec, Le lac Soucy est au sud de Tasiujak, au nord-ouest de Kuujuaq.

LAC SOUCY

RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT

Mun. : Saint-Antoine
(Municipalité de paroisse);
MRC : Rivière-du-Loup;
Rég. adm. : Bas-Saint-Laurent
Coord. : 47° 45' 57" 69° 27' 04";
Feuillet : 21N/14

PETIT LAC À SOUCY

RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT

Mun. : Sayabec (Municipalité);
MRC : La Matapédia;
Rég. adm. : Bas-Saint-Laurent
Coord. : 48° 36' 32" 67° 37' 15";
Feuillet : 22B/12

François-Régis Soucy

LES SOUCY DANS LES ARTS

KARINA SOUCY, CINÉASTE

Deux cent quarante ans plus tard, quand Karina Soucy a foulé le sol de l'île Verte en février 2001, sans s'en douter le moindre, elle marchait non loin des traces d'un ancêtre, Prisque Soucy. En effet, ce dernier s'est marié en premières noces dans le village de l'Île Verte, sur la terre ferme, le 20 juillet 1766 et y a vécu quelque temps... (Voir article à son sujet dans le présent numéro de la Source).

Karina est native de Saint-Alexandre. Elle est la fille cadette de Maurice, un homme d'affaires inné comme plusieurs Alexandrins, et de Yvette Landry. Elle a deux frères aînés, Steeve et Érick et une sœur, Caroline. Mêlant voyage et travail ou travail et voyage, Karina, après des études en communication à l'Université Laval, fonde en 2003, avec Nicolas Paquet, également son compagnon de vie, franC doc, une maison de production dédiée au film d'auteur. Cette maison est située à Notre-Dame-du-Portage, dans le Bas-Saint-Laurent et développe, entre autres projets, une réflexion personnelle sur la vie en milieu rural. Elle est aussi leur demeure. Karina et Nicolas gardent également l'œil ouvert sur les grands dossiers qui marquent présentement notre planète.

Chez les Soucy, l'attrait insulaire n'est pas unique à Karina. Notre premier ancêtre à tous en Nouvelle-France, Jean Soucy dit Lavigne et son épouse Jeanne Savonnet, s'étaient établis d'abord à l'Île-aux-Oies où naissent les premiers enfants Soucy en Nouvelle-France et ensuite à l'Île-aux-Grues. Quand on fait un survol de la généalogie ascendante de Karina, on constate aussi qu'elle a sûrement foulé les traces de d'autres ancêtres Soucy dans la grande région de Kamouraska et du Bas-Saint-Laurent. À Notre-Dame-du-Portage, elle a sûrement foulé les traces de son troisième

arrière-grand-père, Hyacinthe, qui a épousé en quatrième noces, dame Appoline Saindon, veuve de Lucien Bélanger, le 27 avril 1903 dans l'église actuelle de Notre-Dame-du-Portage.

Le visionnement de *Verdoyant pure laine*, nous a permis, à mon épouse Suzanne et moi, de vraiment rencontrer les personnages et d'entrer tout doucement dans leur vie d'insulaire. Ils se révèlent tout simplement et grâce à la magie d'un film bien fait, ils nous permettent de croire pendant une soixantaine de minutes que nous sommes vraiment leurs voisins. Nous n'avons pas pu non plus, échapper à un certain retour en arrière et voir des images qui auraient pu être celles que voyait Prisque... Une chose est certaine, nous allons définitivement visionner à nouveau ce film et le montrer à nos visiteurs...

Ce film était de la Première régionale au mois de novembre 2004, au Cinéma Princesse de Rivière-du-Loup, et cela dans le cadre du ciné-festival. Il a été également diffusé par Paraloeil, à Rimouski, organisme du Bas-Saint-Laurent fondé en 1999, qui a également contribué à la production de *Verdoyant pure laine*. De plus, il a été sélectionné par les Rendez-vous du cinéma québécois 2005 et a été diffusé à Montréal dans le cadre de ce festival. En août 2005, il a été présenté au Clap de Québec et en février 2006, diffusé pour une semaine au Cinéma Parallèle de l'Ex-Centris de Montréal. Karina est certainement vouée à une belle carrière comme cinéaste. Nous pourrons, maintenant qu'elle s'est fait connaître, la suivre dans ses réalisations et productions. Une chose est certaine, pour le moment, le Bas-Saint-Laurent est son lieu de résidence permanent... Elle a même l'intention de retourner vivre à Saint-Alexandre, son village natal, plus précisément dans le rang 7, où son père lui a donné un terrain... *Alexandrine pure laine*.



Karina Soucy, cinéaste

Comme le disait si bien Bertrand Soucy de Saint-Pascal dans un courriel qui nous était adressé après une visite chez Karina : « *Rencontrer Karina, c'est très vivifiant, c'est une jeune femme très délicate, très déterminée. Elle respire l'intelligence.* »

Karina, Soucy pure laine...

François-Régis Soucy

Pour obtenir un exemplaire du film *Verdoyant pure laine* au coût de 20 \$ plus taxes, vous adresser directement à : Karina Soucy, Maison de production franC doc, 190, route de la Montagne est, Notre-Dame-du-Portage (Québec) GOL 1X0
Téléphone : (418) 495-2959
Courriel : karinasoucy@francdoc.com



LES SOUCY DANS LE SPORT

UN SOUCY AU SOMMET

PASCAL SOUCY AU MONT MCKINLEY
LE 2 JUIN 2005 À 18H05

Alors qu'il n'avait que 20 ans, Pascal Soucy à qui l'alpinisme s'était déjà révélé, rêvait d'escalader le plus haut sommet de l'Amérique du Nord. Ce rêve peu banal s'est réalisé dix ans plus tard. Le Mont McKinley situé en Alaska, culmine à 6 194 mètres d'altitude. Pascal Soucy avec trois compagnons d'escalade, a mis quinze jours pour réaliser cet exploit à compter du camp de base situé sur le glacier Kahiltna, à une altitude de 2 000 mètres. Le « Denali » le nom amérindien donné à ce Mont et qui signifie le « Très-Haut » s'il représente le plus haut sommet de l'Amérique du Nord, il est aussi et surtout caractérisé par un environnement extrêmement rigoureux, presque constamment balayé par de très forts vents polaires à des températures pouvant descendre à -55 degrés Celcius.

Plus de six mois de préparatifs ont été nécessaires pour la mise au point de cette expédition. Les rencontres de Pascal avec ses compagnons, Dany McNeil, Mario Dutil et Pascal Daleau sont nombreuses, de novembre 2004 à mai 2005. Il faut penser non seulement à la préparation technique qui va de la nourriture jusqu'au détails logistiques les plus sophistiqués, mais aussi et surtout, à la préparation physique et psychologique.

Comment ne pas tenir compte du fait que plus de 1 200 alpinistes se présentent au camp de base à la fin de chaque printemps, et qu'à peine seulement 30% de ces aventuriers sportifs bien préparés réussissent l'ascension. Malheureusement, quelques uns n'en reviennent jamais. Tout cela Pascal Soucy le sait très bien. Il y est préparé physiquement et mentalement tout comme ses trois compagnons mais....il n'empêche qu'au plus fort d'une tempête avec des bourrasques de plus de 150 km/h, dans une passe qui s'appelle justement « Windy Corner » son carnet de bord fait mention de la prière suivante : *Mon Dieu si tu veux que je rejoins ma famille au plus tôt, laisse-nous la chance de monter plus haut aujourd'hui.*



PASCAL SOUCY ET DANY MCNEIL
AU SOMMET DU MONT MCKINLEY (ALASKA)
LE PLUS HAUT SOMMET D'AMÉRIQUE DU NORD

Effectivement, plus de trois heures ont été nécessaires pour franchir les 300 pieds du passage en question. Que d'efforts il a fallu fournir et que de péripéties quasi indicibles, Pascal et ses compagnons ont vécues pendant chacune des 15 journées de cette extraordinaire expédition. Au surplus, durant cette période de l'année à pareille latitude, il fait clair 24 heures sur 24.....ce qui ne facilite pas le sommeil. Pour ne mentionner qu'un détail de survie (parmi tant d'autres) rappelons qu'il faut boire environ 6 litres d'eau par jour pour bien s'acclimater à l'altitude. Or pour obtenir cette eau, il faut faire fondre de la neige. Ce détail, non le moindre, démontre bien l'importance de la préparation et de l'équipement ainsi que la discipline sévère nécessaire à la survie dans des conditions aussi critiques.

Et nous n'avons pas encore mentionné de détails relatifs à la véritable escalade. Les quatre alpinistes ont formé deux équipes encordées séparément, l'une pouvant rescaper l'autre en cas de chute dans une crevasse....ce qui est une éventualité tout à fait réaliste au Mont McKinley. Il faut compter aussi sur la nécessité d'installer de façon temporaire quatre camps d'étapes....mais des camps qu'il faut rallier à plusieurs reprises pour transporter tout l'équipement et toute la nourriture nécessaire à l'ascension finale de la montagne.

Et c'est finalement au 13^e jour de l'ascension proprement dite, que Pascal épuisé et euphorique foule le sommet de l'Amérique du Nord. Il est rejoint après quelques minutes par son coéquipier de cordée Dany McNeil et une heure plus tard par Mario Dutil et Pascal Daleau. Dans son carnet de bord on peut lire cette pensée inspirée par l'atteinte du sommet après tant d'efforts « *Profite de cet instant le plus possible, pense à tous les sacrifices que toi et ta famille avez dû faire, et admire ce paysage* ».

Après 45 minutes d'extase au sommet, il faut penser à redescendre et attention, de façon sécuritaire. En effet, 75% des accidents en montagne surviennent à la descente. Celle-ci s'est heureusement bien déroulée et au 15^e jour, l'aventure se terminait par une belle réussite à tous égards. Réussite au plan sportif sans aucun doute, mais aussi et surtout aux plans humain et spirituel. Comment ne pas aller aussi loin....aussi haut, sans en revenir grand et renouvelé « corps et âme ». BRAVO à Pascal, dont l'exploit est un très bel exemple pouvant s'adapter à plusieurs épisodes d'une vie, MERCI.

Achille Soucy

ASSEMBLÉE ANNUELLE—LÉVIS 2005

REMISE DU MÉRITAS 2005 À PASCAL SOUCY

Allocution faite par le présentateur, Achille Soucy

Il est important de noter tout d'abord que pas un seul événement notable associé à un descendant de Jean Soucy, notre ancêtre à tous, n'échappe à la vigilance de notre président. C'est ainsi qu'il y a quelques semaines, Alain m'a informé qu'un certain Pascal Soucy avait réalisé avec succès le 2 juin 2005, l'ascension du Mont McKinley en Alaska. Il n'en fallait pas d'avantage pour déclencher la mise en marche du mystérieux système d'attribution d'un Méritas, lequel est connu à ce jour de quelques rares initiés seulement.

C'est donc avec fierté que nous accueillons aujourd'hui l'alpiniste Pascal Soucy. Il est accompagné de sa conjointe Sonia Dupuis ainsi que de ses parents. Pascal Soucy est un Gaspésien puisqu'il est né à Price, mais il n'a pas hésité à franchir quelques kilomètres pour trouver sa compagne.....dans la région voisine « Le Bas-du-Fleuve ». Aujourd'hui, ils demeurent à mi-chemin entre Rimouski et Price soit à Sainte-Luce-sur-Mer avec leurs deux enfants, dont le plus jeune ici présent est âgé de 16 jours seulement.

Mais la montagne alors ?...j'entends déjà quelques uns d'entre vous citer Mahomet en disant « puisque la montagne ne vient pas à nous, allons à la montagne » ...n'ayez crainte, nous y arrivons.

Histoire de s'habituer à l'altitude, Pascal en bon cadet de l'air apprend tout d'abord à piloter un planeur...brevet à 16 ans, et ensuite un avion...brevet à 17 ans.....mais la montagne ?...rassurez vous on y arrive. Durant les années 2000 à 2003 il est patrouilleur d'avalanches dans les Monts Chic-Chocs qu'il dévale avec la technique du télémark, et durant cette même période il grimpe tout sommet qui se situe entre 3000 et 4000 mètres aussi bien au Canada qu'aux États-Unis. Plusieurs de ces ascensions se font avec sa compagne Sonia, qu'il a connu incidemment à l'occasion d'un cours de plongée sous-marine...pourquoi pas.

Maintenant, arrivons au Mont McKinley. Avec ses 6 194 mètres, il s'agit du plus haut sommet de l'Amérique du Nord. Il est situé dans la chaîne de l'Alaska. La première tentative d'ascension de ce Mont a été faite en 1903 et depuis, même si ses divers versants sont fréquentés par plusieurs alpinistes à chaque année, il faut bien dire que seulement le tiers de ceux-ci réussissent l'ascension, et que certains y laissent malheureusement leur vie. Mentionnons qu'en plus de son altitude, le Mont McKinley est situé au centre d'un imposant massif glaciaire dans un climat quasi polaire.

C'est le 2 juin dernier que Pascal Soucy a réussi son exploit. Il était alors en compagnie de trois autres alpinistes de Québec et Rivière-du-Loup. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit là d'un exploit sportif et humain hors du commun. C'est donc avec fierté et grand plaisir que nous offrons aujourd'hui un Méritas de l'Association des Familles Soucy à Pascal, un Soucy des plus méritant et que nous félicitons chaleureusement pour cet exploit réalisé il y a quelques semaines à peine, BRAVO.

Achille Soucy

MERCI À ENOÏL SOUCY, NOTRE FIDÈLE PHOTOGRAPHE LORS DE NOS RASSEMBLEMENTS



Photo: Enoil Soucy

**PASCAL SOUCY, RÉCIPIENDAIRE DU MÉRITAS 2005
ACCOMPAGNÉ DE SON FILS TOUT FIER DE SON PÈRE**

**L'AFS HONORE SES PREMIERS MEMBRES BIENFAITEURS
VITAL, NORMAND ET GILLES SOUCY**



Photo: Enoil Soucy

**GINETTE SOUCY RECEVANT AU NOM DE SON PÈRE VITAL LA
MENTION HONORABLE DE MEMBRE BIENFAITEUR DE L'ASSOCIATION
DES FAMILLES SOUCY**



Photo: Enoil Soucy

**NORMAND SOUCY RECEVANT DE JULES SOUCY (TRÉSORIER) ET
DE ACHILLE SOUCY (SECRÉTAIRE),
LA MENTION HONORABLE DE MEMBRE BIENFAITEUR DE
L'ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY**

AUTRES TEMPS...AUTRES MOEURS

ACCORD FAIT DEVANT LOUIS CAZES
NOTAIRE ROYAL DE LA CÔTE DU SUD
ENTRE FRANÇOIS SOUSSY
ET JEAN-BAPTISTE BOSSÉ
LE 4 JUIN 1780

L'histoire que nous vous rapportons témoigne des rapports pas toujours cordiaux qui pouvaient exister entre voisins au temps de nos ancêtres. L'histoire ne rapporte pas les raisons qui ont amené François Soussy à faire un mauvais parti à Jean-Baptiste Bossé son voisin dans la seigneurie de La Pocatière. Echange vif de paroles; arguments, reproches ou insultes, galanterie intempestive envers une dame de la maison ou simple conflit sur la délimitation des terres, quoi qu'il en soit, le conflit est sérieux et il dégénère en coups et blessures sévères, qualifiés de fatales. Dans l'altercation François Soussy a causé de si grandes blessures à Jean-Baptiste Bossé qu'on traite l'affaire de meurtre. La gravité des blessures aura nécessité les soins assidus du chirurgien Pierre Lebreton pour, comme il est dit: «*couper cours a une fuite fataille*». Bossé était alors dans son lit en proie à des hémorragies qui auraient pu lui être fatales. Afin d'éviter que la cause soit amenée à plus haute instance judiciaire, les deux belligérants ont nommé chacun un arbitre pour les représenter dans l'objectif d'en arriver à un accord avec, bien entendu, compensation financière pour dommages et intérêts. Au terme des discussions qui ont eu lieu dans la maison de Jean-Baptiste Bossé dans l'après-midi du 4 juin 1780, François Soussy a obtenu promesse de pardon moyennant le versement d'une somme de 360 francs payable dans les 24 heures. François Soussy n'a pas eu d'autres choix que de verser la compensation audit Bossé dont il a obtenu quittance et pardon dans sa propre maison dans l'avant-midi du 7 juin 1780 et ce, en présence du capitaine de milice Augustin Roy dit Lauzier chargé de l'enquête et du notaire Louis Cazes chargé de rédiger l'accord entre les parties.

L'histoire en intéressera plus d'un car, nombre d'entre nous ont un François Soucy comme ancêtre. Or, il aura fallu une très longue recherche généalogique pour identifier tous les François Soucy qui sont cités à Ste-Anne à cette époque. Nous vous présentons tous ces François Soucy et vous laissons juge d'identifier le coupable. Ils appartiennent aux quatre Maisons ancestrales et il y a donc un François Soucy dans chacune de nos familles. A vous d'identifier celui qui a failli tuer Jean-Baptiste Bossé.

ACCORD FAIT DEVANT LOUIS CAZES
NOTAIRE ROYAL DE LA CÔTE DU SUD
ENTRE FRANÇOIS SOUSSY
ET JEAN-BAPTISTE BOSSÉ
LE 4 JUIN 1780

TRANSCRIPTION PAR ALAIN L. SOUCY

Pardevant Le no.^{re} Roÿal de la Cotte du Sud Residant en la paroisse de Ste. Anne soussigne, et en presence du S^r Lausier Cap.^{ne} se trouvant un murte (*meurtre*) fait par le nommé françois Soussy; a Jean B^{te} Bossé son voisin; le Rapport ettant fait aud. Cap.^{ne} pour éviter une poursuite faite par led. Bossé ettant dans son lit malade par les Coupts très fatails faits par led. Soussy; ettant dans son lit sur les soins du S^r lebreton Chirurgien quil soigne avec assiduité pour couper cours a une fuite fataille; led. S^r françois françois Soussy a pris pour son arbitre la personne du S^r jean ouellet ansaigne (*enseigne*) suivant le plain pouvoir a luÿ donné; et le S^r René Barbeau pour led. Jean Bossé; Lesquels après avoir tous Bien Examinés pour (mot raturé) rompre et finir les autrecettes et facheuses alavenir; Il a Esté arbitray par lesd. S^{eurs} Jean ouellet, et René Barbeau; De la Somme De trois Cents soixante franc, payable par led. Soussy aud. Jean B^{te} Bossé sous vingt quatre heures après la datte des présentes y compris sur lad. Somme les soins du Chirurgien; les paines du Cap^{ne} et Demarches; et pour larbitrage et led. Nore soussigné auquel Dit Bossé moyennant la somme payée tiendra quitte led. Soussy et luÿ pardonné Les Couts aluÿ donné, sÿ suposé alavenir yl ce forme entreux dittes parties; celui quÿ Commencera a toutee querelle a lautre yls font par Ces présentes un dedit de Cent Louis, Le premier quÿ frapera lautre, le premier; Également Celui quÿ voudra Ce dedire Du present (3 mots raturés) accord fait yl y a un dedit Reciproque alautre ainsy a Este accordé Et Consentÿ par lesd. Arbitres & promettent & obligeant & Renonceant & fait et passé Dans la maison dud. Bossé apres midÿ le quatre juin mil sept Cent quatre vingt En presence desd. S^{eurs} arbitres et dud. S^r Lausier Cap.^{ne} et Du S^r lebreton Chirurgien; et du no^{re} soussigné et ont lesd. Arbitres Declaré ne savoir Ecrire nÿ signer de ce anquis suivant Lord^{ce} et lecture faite deux mot Rayé nul.

Pierre lebreton Chgn.
Lausier Cp L. Cazes no^{re} Ro^{yal}

Recu le montant quÿ Est la somme de trois Cents soixante franc du Contenu et porté au present accord que led. Soussy a Compté et donné aud. Bossé Duquel sen tient pour content et satisfait et dont quittance a Ste anne maison dud. Soussy avant midÿ le sept juin mil sept cent quatre vingt fait En presence dud. S^r Lausier Cap^{ne} et du no^{re} soussigné suivant Lord^{ce} (*l'ordonnance*) et Lecture faite

Lausier Cpⁿ
L. Cazes no^{re} Ro^{yal}

☞ Jean-François Soucy ☞
Communément appelé François Soucy
Le fils majeur
De la Maison de Joseph Soucy

Fils de Joseph Soucy et de Marie Madeleine Mignier dite Lagacé, celui-ci est né à La Pocatière le 21 mai 1729. Il a épousé **Marie Brigitte Dessaint dite St-Pierre** à St-Rock-des-Aulnaies le 4 mars 1753. Dès lors Jean-François s'installe à demeure à La Pocatière. Il venait tout juste d'avoir 51 ans au moment des événements ;

Jean-François et Marie Brigitte ont perpétué le prénom de François avec leurs fils;

- **François-Marie** est né à La Pocatière le 21 décembre 1753 tout juste 9 mois (et 18 jours) après le mariage des parents. Nous ne savons pas ce qu'est devenu François-Marie. Son nom ne figure plus dans les registres de La Pocatière après 1753. Il aurait eu 26 ans au moment des événements;
- **Jean-François aussi prénommé François** est né à La Pocatière le 11 mai 1764. Il a épousé **Marie Josephte Gerbert dite Jalbert** à St-Rock-des-Aulnaies le 4 août 1788. Il avait tout juste 16 ans et il vivait vraisemblablement chez ses parents au moment des événements. Il a établi sa famille à St-Rock-des-Aulnaies où il fut inhumé le 22 juillet 1840;

☞ Charles-François Soucy ☞
Communément appelé Charles Soucy
Le fils mineur
De la Maison de Joseph Soucy

Fils cadet de Joseph Soucy et de Marie Madeleine Mignier dite Lagacé, Charles-François est né le 14 janvier 1745. Il a épousé **Marie Joseph Leclerc dite Francœur** à St-Jean-Port-Joli, le 9 novembre 1772. Il s'installe à Kamouraska au lendemain de son mariage où il se trouve notamment le 20 juillet 1780, soit un mois après les événements. Il avait alors 35 ans. Jean-François le fils majeur et Charles-François le fils mineur étaient les frères de Prisque Soucy, le pionnier de l'Isle Verte.

AUTRES TEMPS...AUTRES MOEURS

☞ Jean-François Soucy ☞

Communément appelé François Soucy

Le petit-fils

De la Maison de Joseph Soucy

Outre les petits-fils de Joseph Soucy et de Marie Madeleine Mignier dite Lagacé issus de la lignée de leur fils Jean-François et de son épouse Marie Brigitte Dessaint dite St-Pierre, il se trouve un troisième petit-fils issu celui-là de la lignée de Marie Marthe Richard et de Joseph Soucy le frère dudit Jean-François. Cet autre petit-fils qui fut baptisé Jean-François a épousé **Marie Josephthe Dubé** à La Pocatière le 11 janvier 1779. En secondes noces, il a épousé **Marie Marguerite Thibault** à St-Rock-des-Aulnaies le 1er août 1796. Au lendemain de ses deux mariages, Jean-François vécut à La Pocatière où il fut inhumé le 25 juin 1812. Il avait tout juste 22 ans au moment des événements.

Jean-François et Marie Josephthe Dubé ont eux aussi assuré la continuité du prénom sur leur descendance avec un fils nommé:

- **François** aussi appelé **Jean-François** né à La Pocatière le 29 mars 1782, c'était deux ans après les événements. Assurément, celui-ci n'est pas coupable des violences faites à Jean-Baptiste Bossé. Il épousa **Marie Anne Lizot** à La Pocatière le 5 novembre 1810 et **Julie Pelletier** le 26 août 1845.

☞ Jean-François Soucy ☞

Communément appelé François Soucy

Le patriarche

De la Maison de Jean-François Soucy

Il y eut aussi Jean-François communément appelé François Soucy, le frère de Joseph, nés du mariage de Pierre Soucy et de Elizabeth Ursule Fouquereau dite Urbain. Il épousa **Marie Claire Rousseau** à l'Islet le 3 juillet 1735. Il vécut à La Pocatière au lendemain de son mariage et jusque vers 1748 alors que la famille se transporta à Rivière-Ouelle où Jean-François fut inhumé le 9 septembre 1758, avant les événements. Il eut bien lui aussi un fils prénommé **François Marie aussi appelé François** qui fut baptisé à La Pocatière le 11 mai 1736. Ce dernier épousa **Marie Judith Elizabeth Deneaux (Nault) dite Labris** mais le couple ne vécut pas à La Pocatière. La Maison ancestrale de Jean-François Soucy semble donc à l'abri de tous soupçons.

☞ Joseph-François Soucy ☞

Communément appelé Joseph Soucy

Le fils majeur

De la Maison de Pierre Soucy

Joseph-François Soucy communément appelé Joseph est le fils de Pierre Soucy et de Marie Jeanne Michaud. Il fut baptisé à La Pocatière le 6 janvier 1726. Il épousa **Marie Rose Guéret dite Dumont** à Kamouraska le 30 septembre 1748. Au lendemain du mariage, le couple s'établi à demeure à Rivière-Ouelle. Joseph François n'était donc pas le voisin de Bossé. Il est d'ailleurs décédé à Rivière-Ouelle le 6 octobre 1801. Il eut un fils, François Germain, qui est né à Rivière-Ouelle dans la nuit du 25 août 1762.

☞ Charles-François Soucy ☞

Communément appelé Charles Soucy

Le fils mineur

De la Maison de Pierre Soucy

Charles-François Soucy communément appelé Charles est le fils de Pierre Soucy et de Marie Jeanne Michaud. Il fut baptisé à La Pocatière le 6 octobre 1732. Il épousa **Marie Louise Paradis** à Kamouraska le 9 août 1756. Au lendemain du mariage, la famille s'installa à demeure à Kamouraska où Charles-François est décédé le 11 avril 1809.

☞ Charles-François Soucy ☞

Communément appelé Charles Soucy

Le petit-fils

De la Maison de Pierre Soucy

Charles-François est le petit-fils de Pierre et de Marie Jeanne Michaud dans la lignée de leur fils Pierre Soucy (aussi appelé Pierre-François) et de son épouse **Marie Josephthe Boucher**. L'enfant est donc de la Maison de Pierre Soucy, son grand-père. Pierre et Marie Josephthe se sont mariés à La Pocatière le 28 septembre 1750 et s'y sont établis. Charles-François est né à La Pocatière le 1er avril 1753. Il avait 27 ans au moment des événements.

☞ Charles-François Soucy ☞

Communément appelé François Soucy

Le patriarche

De la Maison de Charles-François Soucy

Il y eut aussi Charles-François, le fils cadet de Pierre Soucy et de Elizabeth Ursule Fouquereau dite Urbain baptisé à La Pocatière le 9 octobre 1721. Il épousa **Marie Angélique Lizot** à une date indéterminée.

Il fut inhumé au fort de la Presqu'île sur le lac Érié le 20 septembre 1753, c'était avant les événements. La Maison ancestrale de Charles-François Soucy semble aussi l'abri de tous soupçons.

☞ Jean-Baptiste Bossé ☞

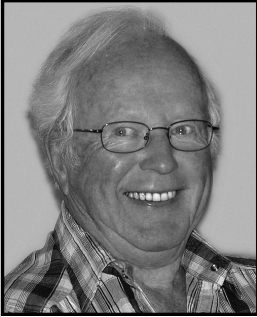
Quant au dénommé Jean-Baptiste Bossé, il s'agit d'un immigrant Français originaire de Les Biards, Evêché d'Avranches en Normandie (Manche). Jean-Baptiste est né le 18 avril 1734 et il fut baptisé le même jour dans la paroisse Saint-Martin.

Jean-Baptiste Bossé a épousé **Marie Madeleine Pelletier**, fille de Jean-Baptiste et d'Angélique Marguerite Ouellet. Le mariage fut célébré à Montmagny le 8 novembre 1762 car depuis le 14 septembre 1759, Angélique Marguerite était veuve de René Louis Damour De Louvière de Courberon en son vivant résidant à Montmagny. Le couple demeura un temps à Montmagny où sont nés leurs fils Jean-Baptiste (15/10/1763) et Louis (25/08/1765). Jean-Baptiste a ensuite transporté sa famille à La Pocatière où sont nés François (03/07/1767), Marie Anne (13/08/1770), Maurice (28/09/1773) et Marie Victoire (02/10/1775). Jean-Baptiste venait d'avoir 46 ans au moment des événements. C'est donc un père de famille d'âge mûr avec, à charge, au moins six (6) enfants en propre et deux (2) orphelins nés Damour qui a été tabassé par François Soussy.

À tout considérer, seuls les François issus des Maisons de Joseph et de Pierre Soucy peuvent être soupçonnés et dans la Maison de Joseph, c'est sur le fils majeur Jean-François marié à Marie Brigitte Dessaint dite St-Pierre que pèsent les soupçons. Il a d'ailleurs le même âge et le même statut que la victime. Et puis ils devaient être voisins puisque Brigitte St-Pierre fut nommée marraine de Maurice Bossé le 28 septembre 1773, c'était, bien entendu, avant les événements. Mais faut-il le rappeler, François Soucy a obtenu le pardon de Bossé. Mais voilà qui est tout de même gênant puisque Jean-François est mon ancêtre et Jean-Baptiste Bossé l'ancêtre incontesté de la mère de mes enfants. Il est donc de ces histoires qu'il vaut mieux ne pas raconter à ses enfants.

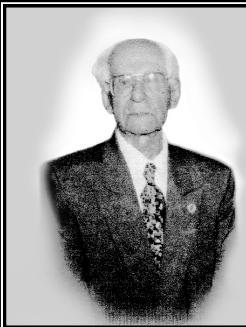
Alain L. Soucy

IN MEMORIAM



**DAMIEN SOUCY
(1924-2005)**

Damien Soucy de Québec, membre de l'Association des familles Soucy, est décédé le 25 décembre 2005. Incidemment, Damien (1924-2005) apparaît sur la photo de famille qui fait l'objet d'un article dans le présent bulletin. Il était l'arrière-petit-fils de Damase Soucy (1822-1904), le petit-fils d'Achille (1857-1912) et le fils de Damase (1895-1927). Décédé à l'âge de quatre-vingts ans, Damien était l'aîné de tous les petits enfants d'Achille. Il laisse dans le deuil sa conjointe Rachel Fiset, ses enfants Renée (Michel Simard) et Marc (Monique Leblond) et ses petits enfants Émilie (Christian Gomez) ainsi que Pierre-Olivier et Marie-Chantale. Les membres de l'Association des familles Soucy offrent leurs sincères condoléances à la famille de Damien.



**JEAN-BAPTISTE SOUCY
(1902-2005)**

Au Centre régional de santé et de services sociaux de Rimouski, le 27 août 2005, à l'âge de 104 ans et 2 mois, est décédé Jean-Baptiste Soucy, époux de feu Alphonsine Caron demeurant à Rimouski, autrefois de Les Hauteurs. Il laisse dans le deuil ses enfants Yolande (Sylvio Castonguay), Réginald (Fernande Dumais), Laurence (Jacques Provost), Grace (Erven Gaugh), feu Joseph Eugène (Madeleine Lévesque), Dominique (Germaine Garon), Monique (Bernard Tremblay), Réjean (Huguette Ouellet), plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que ses neveux, nièces, parents et amis. Les funérailles ont eu lieu à l'église de Les Hauteurs mercredi, le 31 août 2005. Jean-Baptiste Soucy repose dans le cimetière paroissial de Les Hauteurs.

Une biographie de Jean-Baptiste Soucy fut publiée dans le bulletin La Source, édition d'avril 2005, p. 79 à 81 à l'occasion de la célébration de ses 103 ans.

VOUS ÊTES PRIEZ DE NOUS AVISER DES DÉCÈS
QUI SURVIENNENT DANS VOS FAMILLES

GÉNÉALOGIE ASCENDANTE DE DAMIEN SOUCY

Damase Soucy & Albertine Marquis Desjardins

Union le 8 novembre 1922
Paroisse de Saint-Jean-de-Dieu, Diocèse de Rimouski
Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu,
Actuelle division de Recensement de Rivière-du-Loup, (Qc)
(Zéphirin Marquis et Marie Dauteuil)

Achille Soucy & Émilie Deschênes

Union, le 24 juillet 1894
Paroisse de Saint-Alexandre de Kamouraska, Diocèse de Québec
Municipalité de Saint-Alexandre,
Actuelle division de Recensement de Rivière-du-Loup, (Qc)
(Benoît Deschenes et Victoria Dubé)

Joseph Damase dit «Damace» Soucy & Céleste Laforest «Laforêt»

Union, le 4 juillet 1843
Paroisse de Saint-André de Kamouraska, Diocèse de Québec
Municipalité de St-André, Div. de Recensement de Kamouraska, (Qc)
(Jean-Baptiste Laforêt & Céleste Migneault)

Marc-Antoine dit «Antoine» Soucy & M. Louise dite «Marie» Lavoie

Union, le 1er mai 1815
Paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, Diocèse de Québec
Ancienne Seigneurie de Kamouraska
Actuelle division de Recensement de Kamouraska, (Qc)
(Jean Lavoie & Geneviève Chouinard)

Marc Antoine Soucy et Marianne Ouellet

Union, le 20 octobre 1792
Paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, Diocèse de Québec
Ancienne Seigneurie de Kamouraska
Actuelle division de Recensement de Kamouraska, (Qc)
(Germain Ouellet & Marie Françoise Miville dite Dechesne)

Charles-François dit «Charles» Soucy & Marie Louise Paradis

Union, le 9 août 1756
Paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, Diocèse de Québec
Ancienne Seigneurie de Kamouraska
Actuelle division de Recensement de Kamouraska, (Qc)
(Veuve de Jean-Baptiste Dionne)

Pierre Soucy et Marie Jeanne Michaud

Union, le 20 juillet 1723
Par. de N.-D.-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, Diocèse de Québec
Ancienne Seigneurie de La Bouteillerie
Actuelle division de Recensement de Kamouraska, (Qc)
(Jean-Bte Michaud & Marie Vaillancourt)

Pierre Soucy & Élisabeth Ursule Fouquereau dite Urbain

Union, le 13 janvier 1699
Par. de N.-D.-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, Diocèse de Québec
Ancienne Seigneurie de la Bouteillerie
Actuelle division de Recensement de Kamouraska, (Qc)
(Urbain Fouquereau & Jeanne Rossignol dite Grossonneau)

Jean Soucy dit La Vigne et Jeanne Savonnet

vers 1670
Acte et contrat de mariage demeurent introuvables
(Jacques Savonnet & Antoinette Babillotte)
(Ville et archevêché de Paris)
(Ancienne province et actuelle région de l'Île-de-France, France)

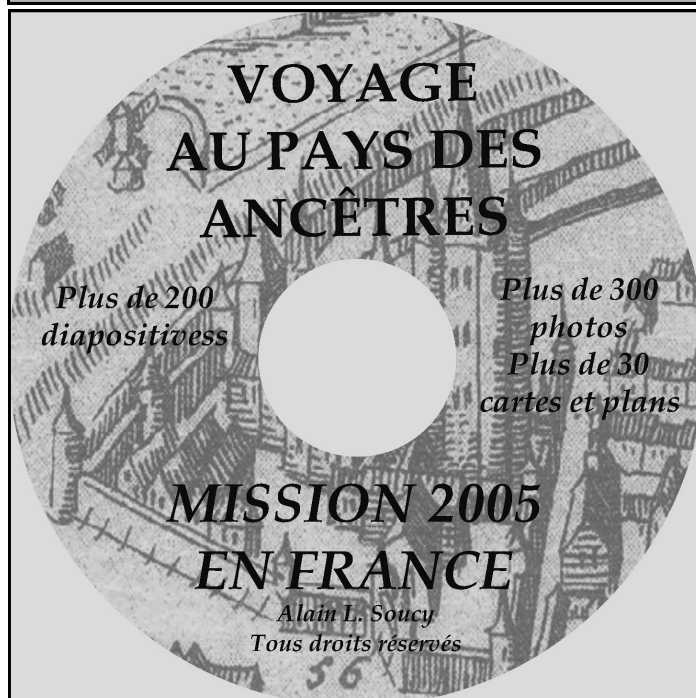
LES MOTS CROISÉS SANS SOUCY

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	G	R	O	S	S	O	N	N	E	A	U	
2	U		N	A	C	R	E		L		R	T
3	I	G			O			B	O	J	S	E
4	L	A	E		U	F		A	I	E	U	L
5	L	U	T	E	C	E		B		A	L	E
6	A	L	E	X	I	S		I	N	N	E	S
7	U	E			Y			L	I	N		P
8	M		V	A			J	O	S	E	P	H
9	E	L	I	Z	A	B	E	T	H		A	O
10			S		A	O	U	T			R	R
11		S	A	V	O	N	N	E	T		I	E
12	J	U	S	T	I	N	E		L	Y	S	

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

SOLUTION DE LA DERNIÈRE ÉDITION

HORIZONTALEMENT



1	Juridiction du bailli	Trans-Canada	
2	Manoir sur la route de Hérils à Maisons	Voyelles	
3	Consonnes	Petit-fils de l'ancêtre Jean Soucy devenu pionnier de l'Isle Verte	
4	Etats-Unis	Consonnes	Voyelle et consonnes
5	Statut de Maisons et Brandel anciennement	Ville du Maroc	
6	Du Latin antérieur à	Système d'information multimédia utilisé par l'AFS sur internet	
7	Première mention du prieuré de St-Martin-des-Champs	Une des quatre Maisons ancestrales	
8	Partie de l'expression d'un événement ancien	Instrument des scieurs de long	
9	République Française	Mention estimée dans certains actes d'inhumation	Consonnes
10	Monique Soucy-Roberge au CA	Voyelles	Valeur des mots rayés dans les actes anciens
11	Mesure agraire de 100 mètres carrés	Voyelle entre consonnes	
12	Division d'un terrain en parcelles (pluriel)		

VERTICALEMENT

1	Capitale du Bessin	Ville hôte du salon des familles-souches en octobre 2006	
2	Voyelle et consonne	Du verbe voir	Professionnel
3	Institut Géographique National	Loyal (anglicisme)	Conjonction de coordination
4	Région d'adoption pour les frères Germain, François et Augustin Soucy vers 1820		
5	Du verbe lire	Pierre, Joseph, Jean-Frs et Charles-Frs par rapport à l'ancêtre Jean Soucy	
6	Voyelle et consonnes	Consomme et voyelle	
7	Espace où l'air circule	Prénom de l'ancêtre maternelle née à Paris vers 1650	
8	Consonnes et voyelle	Consonne et voyelle	Île de l'archipel des Mariannes
9	Nom du champs de l'ancêtre André Des Sossiz au fief de Vaulaville		
10	Berceau des Soucy d'Amérique		
11	Sur la route des missionnaires en Indre-et-Loire	Insigne remis à Romain Soucy	
12	Ville qui abrite les Archives du Calvados	Paroisse ancestrale des Soucy du Bessin	

DIAPORAMA DU PAYS DE NOS ANCÊTRES

Vous pouvez vous procurer le diaporama de la Mission 2005 en France préparé par Alain L. Soucy. Ce document exclusif en format Powerpoint sur support CD-ROM contient plus de 280 photos inédites, annotées et de haute-résolution du terroir de nos ancêtres Soucy, Savonnet et Fouquereau incluant des photos de nos cousins Soucy rencontrés dans le pays de Caux, dans le Bessin et dans le Bocage le tout accompagné de plus de 30 cartes et plans. Requiert un système d'exploitation Microsoft Windows 98 ou XP. Pour commander, il suffit de remplir le bon de commande fourni par l'AFS

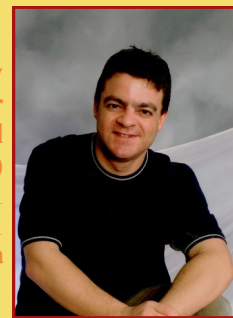
« LA DERNIÈRE PIÈCE DU CASSE-TÊTE »

Claude Soucy

Autodidacte, passionné et intuitif, voici en trois mots ce qui le caractérise. Pratiquant le dessin depuis son tout jeune âge, il a su développer un style bien à lui. La précision de son coup de crayon transforme une simple anecdote en une réflexion très personnelle. Fasciné par le pouvoir des images et amateur de couleurs vives, il aime coucher sur papier tout ce qui le touche. Périodiquement, en plus de ses productions personnelles, il réalise des affiches de spectacles et de rassemblements populaires. Il travaille, actuellement, à une bande dessinée humoristique qu'il rêve un jour de publier. Il se consacre, depuis plusieurs années, à l'enseignement du dessin et de la peinture.



Claude Soucy
Illustrateur
1225, D'Argenteuil
Québec (Québec)
G1W 3S1
Tél: (418) 653-8971
luceetyvan@videotron.ca



ŒUVRE DE CLAUDE SOUCY

LA DERNIÈRE PIÈCE DU CASSE-TÊTE

La faim, la guerre, les injustices, les inégalités. Le monde est un casse-tête dont il ne manque trop souvent que l'amour. Pourquoi ne pas nous-même y remédier? C'est avec de belles couleurs jeunes et vives que l'auteur nous présente cette utopie. Acrylique sur carton. Équilibre de l'image obtenue par jeux de perspectives.

Postes Canada
Numéro de convention 40069967 de la Poste-publication
Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante:
La Fédération des familles-souches du Québec inc.
C.P. 10090, Succ. Sainte-Foy, Québec (QC) G1V 4C6
IMPRIMÉ-PRINTED PAPER SURFACE
ISSN: 1499-6928, DÉPÔT LÉGAL:
Bibliothèque Nationale du Québec (2002)
Bibliothèque Nationale du Canada (2002)

ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY INC
C.P. 10090, SUCCURSALE SAINTE-FOY
QUÉBEC (QUÉBEC) G1V 4C6